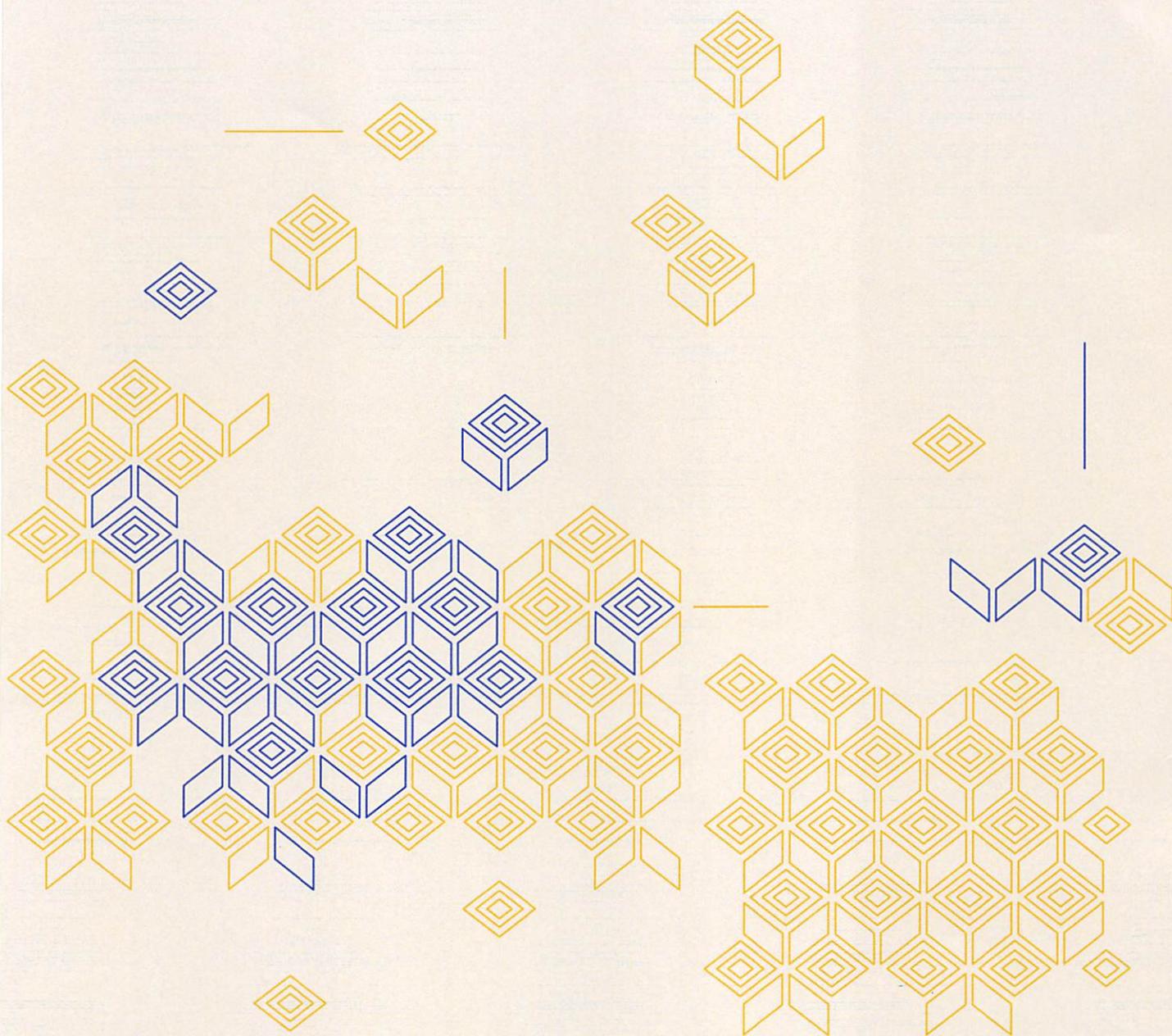


CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE 2015-2020



Préambule	3
1. Le territoire et ses dynamiques	5
2. Le diagnostic de territoire	13
A l'échelle des quartiers	15
En matière de cohésion sociale	62
En matière de cadre de vie et rénovation urbaine	65
En matière d'emploi et de développement économique	67
En transversal	68
En matière de gouvernance	70
3. Le projet de territoire	71
4. Les enjeux et orientations stratégiques	76
Les axes transversaux	79
Pilier 1. Cohésion sociale	81
Axe 1.1. Renforcer la qualité du lien social dans les quartiers prioritaires et dans l'articulation quartier/ hors quartier	81
Axe 1.2. Favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun	82
Axe 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires	84
Pilier 2. Cadre de vie et renouvellement urbain	86
Axe 2.1 - Définir une stratégie de renouvellement urbain et de promotion de la ville durable	86
Axe 2.2 - Approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires	97
Pilier 3. Développement économique et emploi	99
Axe 3.1. Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs	99
Axe 3.2. Mobiliser l'économie locale au profit des habitants des quartiers prioritaires	101
Pilier 4. Promotion des valeurs de la République et citoyenneté	102
5. La gouvernance	108
Le pilotage de l'action publique	109
La participation des habitants	110
L'animation et la coordination de l'action publique	111
6. Les engagements des partenaires	113
État	114
Communes et communautés d'agglomération	116
Conseil Régional	118
Conseil Départemental	121

Caisse des Dépôts et Consignations	122
Bailleurs sociaux	123
La Caisse D'Allocations Familiales de Touraine	123
La Chambre De Commerce et D'Industrie de Touraine	123

7. Le suivi et l'évaluation **124**

8. Les annexes **128**

PREAMBULE

L'évolution de la politique de la ville, par la loi « 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine »

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 redéfinit le cadre de la politique de la ville et réaffirme ses objectifs et ses moyens pour assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. La loi renouvelle, également, la géographie prioritaire de la politique de la ville et identifie, à ce titre, 10 quartiers prioritaires sur l'agglomération tourangelle dont 4 inscrits au nouveau programme de renouvellement urbain. Elle prévoit, enfin, la co-construction de l'action publique avec les habitants dans le cadre de conseils citoyens notamment.

Pour cela, la loi stipule que :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- 1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;*
- 2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*
- 3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*
- 4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*
- 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;*
- 6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;*
- 7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;*
- 8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;*
- 9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;*
- 10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »*

La politique de la ville est mise en œuvre par un contrat de ville conclut à l'échelle intercommunale ayant pour objet d'être le cadre unique de référence des politiques publiques menées sur les quartiers prioritaires. Suite aux attentats perpétrés en janvier 2015 à Paris, il a vocation, en particulier, à promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république afin de tisser et resserrer les liens qui unissent les habitants du territoire.

A travers le contrat de ville 2000-2006, le Grand projet de Ville 2001-2003, le Programme local de rénovation urbaine 2004-2014 et le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014, l'agglomération tourangelle a développé une action publique structurée pour améliorer de façon concrète la vie des habitants des quartiers prioritaires. Cette dynamique a permis d'amorcer la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires de l'agglomération et leur environnement que le nouveau contrat de ville a vocation à amplifier au vu notamment des nouveaux enjeux de société.

Dans cette optique, le présent contrat est le fruit d'un travail collaboratif approfondi avec l'ensemble des partenaires : élus et services communaux et intercommunaux, bailleurs sociaux, Région, Département, Pôle emploi, Mission locale, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, chambres consulaires, opérateurs associatifs, habitants. Cette démarche a été menée en collaboration avec l'Etat notamment au travers de la mise en place d'une équipe projet composée de tous les services présents sur l'agglomération et qui a permis la déclinaison locale des conventions d'objectifs interministérielles.

Une attention particulière a été apportée à la déclinaison du caractère stratégique et opérationnel du contrat à l'échelle intercommunale et communale.

La structuration du contrat de ville de l'agglomération tourangelle

Le contrat de ville de l'agglomération tourangelle présente le territoire ainsi que les enjeux locaux sur chacune des thématiques de la politique de la ville, à l'échelle intercommunale et de chacun des quartiers. Ce diagnostic a vocation à constituer un cadre de mise en perspective et de réflexions partagées entre les acteurs, en amont des orientations et des plans d'actions. Il présente également les orientations stratégiques du contrat, fondées sur le projet de territoire de l'agglomération tourangelle. Au sein de chaque pilier, des axes prioritaires, enjeux et orientations ont été identifiés pour tendre vers des objectifs opérationnels partagés répondant aux problématiques identifiées dans l'état des lieux. Des axes transversaux sont envisagés comme axes spécifiques mais également intégrés à chacun des piliers. Enfin, il aborde les grands principes de la gouvernance, de l'engagement des partenaires et de suivi et d'évaluation de l'action publique.

Il est complété par des annexes qui déclineront chaque orientation stratégique en fiche opérationnelle, présentant le type d'action identifiée, les partenaires et moyens mobilisables ainsi que les modes d'évaluation. Afin de prendre en compte leurs richesses et leurs difficultés, de s'appuyer sur leurs énergies et leurs spécificités, ces orientations se déclineront de manière opérationnelle dans les projets de quartier, échelle à laquelle sont associés les habitants, via les conseils citoyens.

Chacune des conventions d'application sera également annexée au contrat de ville et viendra approfondir les enjeux présentés : protocole de préfiguration de renouvellement urbain, convention de mixité sociale, protocole d'accord du PLIE, convention d'engagement local relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, convention de Gestion Urbaine de Proximité ...

La signature de ce contrat de Ville n'est que le point de départ d'un travail qui sera itératif durant la période 2015-2020. Dans les mois qui viennent, les projets de quartiers viendront ainsi renforcer son assise territoriale. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation exigeante pour rendre l'action publique dynamique et efficace.

1. LE TERRITOIRE ET SES DYNAMIQUES

LE TERRITOIRE

Une agglomération tourangelle attractive dont l'aire d'influence ne cesse de s'étendre

Une métropole d'un demi-million d'habitants répartis sur plus de la moitié du territoire départemental

À l'échelle la plus large, celles des migrations pendulaires domicile - travail, l'aire urbaine de Tours s'étend sur plus de 3000 km² (61% du département) et regroupe 144 communes. Abritant 480 378 habitants et 242 455 emplois en 2011, l'aire urbaine rassemble plus de 80% de la population et des emplois du département. Depuis 1982, sous l'effet d'une périurbanisation qui s'amplifie à chaque décennie, l'aire urbaine s'est fortement dilatée englobant 99 communes supplémentaires en 2010. Cette extension territoriale, favorisée par le développement du réseau autoroutier au nord, à l'ouest et à l'est, explique les deux tiers de la croissance démographique de la métropole tourangelle entre 1999 et 2011 (78 000 habitants supplémentaires).

Cadre de référence en matière de planification territoriale, le SCoT de l'agglomération tourangelle englobe 40 communes (soit à peu près l'aire urbaine de 1982). Le territoire du SCoT accueille 75% de la population (356 889 habitants) et 73% des emplois (148 726 emplois) de l'aire urbaine en 2011. Depuis 1990, les communes situées en dehors du cœur métropolitain de l'agglomération (33 communes abritant 33% de la population du SCOT) ont accueilli 72% du développement démographique du SCOT.

Territoire de mise en œuvre des principales politiques publiques de développement économique, social et urbain, la communauté d'agglomération Tour(s)plus est née du regroupement de la ville de Tours et des communes riveraines en 1999, rejointes par les cinq communes de l'ancienne communauté de la Confluence en 2010 et par trois communes de la communauté de communes du Vouvrillon en 2014. Totalisant actuellement 22 communes, Tour(s)plus accueille 60% des habitants et 73% des emplois de l'aire urbaine en 2011.

Territoire de référence en matière d'observation des secteurs de la politique de la ville, l'unité urbaine de Tours regroupe 36 communes, 72% des habitants et 83% des emplois de l'aire urbaine en 2011. Depuis 2010, l'unité urbaine de Tours englobe celle d'Amboise.

Le cœur métropolitain, lieu d'accueil privilégié des ménages modestes mais avec des contrastes urbains et sociaux importants entre les communes

Regroupant 7 communes de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, le cœur métropolitain correspond au noyau historique de l'agglomération. Il s'est développé jusqu'au milieu du XXe siècle principalement entre Loire et Cher puis, à partir des années 1950, au nord et au sud des deux cours d'eau, sur les communes limitrophes.

Les quatre communes abritant les quartiers de la politique de la ville (Tours, Joué lès Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche) correspondent aux espaces urbanisés les plus denses de l'agglomération tourangelle. Alors qu'elles ne représentent que 45% des espaces urbanisés de la communauté d'agglomération, ces communes accueillent 74% des emplois, 68% de la population et 67% des actifs occupés de l'aire urbaine en 2011.

À la différence des communes périurbaines limitrophes qui connaissent une croissance démographique importante depuis plus de trois décennies (portée par des soldes naturel et migratoire positifs), les communes du cœur métropolitain, à l'exception de La Riche et Chambray-lès-Tours, maintiennent difficilement leur population en raison du vieillissement des habitants, de la baisse de la taille des ménages et d'une moindre attractivité résidentielle. Entre 2006 et 2011, pour la première fois depuis 1968, on observe un recul démographique du cœur métropolitain de l'agglomération.

Sur le plan économique, entre 2006 et 2011, les communes de la politique de la ville se distinguent du reste de la communauté d'agglomération par une baisse sensible du nombre d'actifs occupés (-3% soit 2 700 personnes) et une baisse modérée du nombre d'emplois au lieu de travail (-0,3% soit 490 emplois) tandis que le reste du territoire de la communauté d'agglomération et du SCOT continuent d'accueillir de nouveaux emplois (respectivement +10% et +7% soit 2 800 emplois) et de nouveaux actifs occupés (+3% soit 1 530 personnes).

Sur le plan social, les communes de la politique de la ville accueillent la majeure partie des habitants les plus fragiles de la communauté d'agglomération :

- 85% des ménages résidant dans le parc social,
- 82% des personnes seules et 75% des familles monoparentales,
- 81% des chômeurs et 77% des salariés occupant un emploi précaire,
- 78% des foyers fiscaux non imposables,
- 77% des élèves, étudiants et stagiaires,
- 75% des autres inactifs (mais seulement 59% des retraités),
- 73% des ouvriers (mais seulement 63% des cadres et 59% des chefs d'entreprise).

En termes de revenu, la communauté d'agglomération se distingue des agglomérations voisines par un revenu médian important (19 641 €) et un rapport interdécile plutôt élevé (5,9), ces indicateurs reflétant à la fois le dynamisme démographique et économique du territoire et la présence de disparités sociales internes.

EPCI	Rennes Métropole	Tour(s)plus	Orléans Val de Loire	Angers Loire Métropole	Le Mans Métropole	Grand Poitiers
Population	406 740	278 990	273 878	267 637	197 353	138 485
Évol. pop. 2006-2011 / an	0,8	0,1	0,1	0	-0,1	0,3
dont due au solde naturel	0,6	0,4	0,8	0,5	0,4	0,4
dont due au solde migratoire	0,2	-0,3	-0,7	-0,4	-0,4	0,2
Nb d'emplois au lieu de travail	235 257	142 535	145 582	133 182	111 061	83 389
Évol. emplois 2006-2011 / an	0,9	0,5	-0,2	0,2	0,8	1,2
Taux chômage	11,2	13,6	12	13,9	15,2	13,6
Taux d'activité	69,6	70,5	72,9	69,2	71,2	66,9
Logements HLM (parmi RP)	16,7	23,5	19	24,9	24	18,7
Foyers fiscaux imposables	62,7%	58,2%	63,0%	57,7%	55,6%	57,6%
Revenu médian par UC (euros)	21 296	19 641	20 436	19 268	18 519	19 508
Rapport interdécile	5,3	5,9	5,9	5,5	7,2	7,7
1 ^{er} décile (euros)	7 682	6 627	6 635	6 751	4 906	5 056
9 ^e décile (euros)	40 869	38 905	39 128	37 102	35 248	38 782

Source : INSEE, Données locales, 2011

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches (9^e décile) et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (1^{er} décile).

Définitions

L'aire urbaine (INSEE) ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Entre 1982 et 2010, le nombre de communes incluses dans l'aire urbaine de Tours est passé de 45 à 144 communes.

L'unité urbaine (INSEE) correspond à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (sans discontinuité de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Entre 1982 et 1999, le nombre de communes comprises dans l'unité urbaine de Tours est resté relativement stable passant de 20 à 23 communes.

En 2010, sous l'effet de l'étalement urbain le long de l'axe ligérien, le territoire de l'unité urbaine a intégré treize communes supplémentaires dont le pôle urbain d'Amboise. Ces communes ont connu une croissance démographique trois fois plus importantes que le reste de l'unité urbaine.

Le cœur métropolitain, territoire fondateur de la communauté d'agglomération, regroupe la ville de Tours et six communes urbaines limitrophes (Chambray-lès-Tours, Joué lès Tours, La Riche, Saint-

Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps). Concentrant la majorité des équipements, de l'offre en transport public et du parc locatif social de l'agglomération, cet espace est au centre de la politique de renouvellement urbain inscrite dans le SCOT approuvé en 2013.

La nouvelle géographie prioritaire

Une géographie prioritaire en partie renouvelée

La nouvelle géographie prioritaire définie par la loi du 21 février 2014 redessine la carte des quartiers abritant les ménages à bas revenus. L'identification des nouveaux quartiers devant bénéficier en priorité des crédits de la politique de la ville a été déterminée par le CGET à partir d'un critère unique de pauvreté et d'un seuil minimal de 1000 habitants par quartier.

Au total le nouveau contrat de ville de l'agglomération tourangelle concerne 15 quartiers dont 10 prioritaires et 5 quartiers de veille (contre 14 quartiers inscrits dans le précédent contrat urbain de cohésion sociale dont 4 quartiers prioritaires).

Les quartiers prioritaires

L'agglomération tourangelle regroupe 10 quartiers prioritaires répartis sur quatre communes (Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche) dont 7 situés sur le territoire de la ville-centre. 15% des tourangeaux et 11% des habitants de Tour(s)plus habitent dans un quartier prioritaire.

Les périmètres des quartiers prioritaires définis par le CGET ont fait l'objet d'ajustement en concertation avec les collectivités, les bailleurs sociaux et les services de l'État afin de tenir compte de la présence d'équipements de proximité et du découpage parcellaire.

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste et le périmètre des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette liste fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux ou tous les trois ans si les évolutions observées le justifient.

Les quartiers de veille

Les quartiers de veille correspondent aux anciens quartiers du contrat urbain de cohésion sociale qui ne font pas partie des quartiers prioritaires en raison de leur population (inférieure à 1000 habitants) ou d'un revenu médian de leurs habitants supérieur au seuil de bas revenu retenu pour les quartiers prioritaires.

Ces quartiers continueront à faire l'objet de l'attention des signataires du contrat de ville en mobilisant leurs moyens de droit commun en termes d'ingénierie ou de solidarité locale.

Les dispositifs existant sur ces territoires peuvent être poursuivis comme le programme de réussite éducative, la mise en place d'adulte-relais, les actions en faveur de la cohésion sociale, de la prévention de la délinquance ou de l'accueil des nouveaux habitants.

Les dispositifs d'observation et de suivi qui seront mis en place dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville intégreront les quartiers de veille afin d'aider les partenaires à adapter leur intervention dans ses quartiers en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale et du contexte urbain.

Le territoire vécu

La notion de territoire vécu correspond aux lieux régulièrement fréquentés par les habitants des quartiers de la politique de la ville qui ne sont pas présents dans les périmètres réglementaires définis en 2014. Il s'agit principalement d'équipements publics et de services d'intérêt collectif dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Ces territoires seront pris en compte dans la définition des actions à mettre en œuvre au titre du nouveau contrat de ville. Leurs périmètres seront définis avec les acteurs de terrain dans le cadre des projets de quartier.

Les quartiers du contrat de ville 2015-2020

Territoire	Nombre d'habitants (1)	Revenu médian (2)	Nombre et part de logements sociaux (3)	Nombre de logements privés (4)	Nombre d'habitants par hectare	Surface en ha
QUARTIERS PRIORITAIRES	32 771	ND	14 527 (85%)	2 451	173	189
Sanitas-Rotonde	8 227	7 500 €	3 924 (94%)	279	183	45
Rabière	5 656	9 000 €	1 843 (70%)	759	162	35
Rabaterie	5 000	11 000 €	1 909 (76%)	588	147	34
Fontaines	2 880	9 500 €	1 671 (100%)	0	221	13
Rives du Cher	2 318	10 800 €	605 (58%)	430	244	10
Europe-Chateaubriand	2 240	10 200 €	1 347 (100%)	0	166	13
Maryse Bastié	1 830	10 600 €	760 (88%)	104	183	10
Bords de Loire	1 780	10 000 €	1 072	ND	137	13
La Riche	1 680	11 900 €	760 (72%)	291	168	10
Rochevinard	1 160	8 900 €	636 (100%)	0	193	6
QUARTIERS DE VEILLE	5 038	ND	1 338	1 363	96	53
Bergeonnerie	1 664	13 443 €	101 (10%)	930	92	18
Morier	1 433	13 277 €	501 (65%)	263	128	11
Vallée Violette	1 169	12 971 €	432 (75%)	140	72	16
Galboisière	524	10 217 €	231 (88%)	30	145	4
Petit Plessis	248	11 536 €	73 (100%)	0	71	3
CONTRAT DE VILLE	37 809	ND	15 865	3 814	157	242
TOUR(S)PLUS	288 134	19 640 €	30 941	121 464	24	12 060

Sources :

(1) Quartiers prioritaires : CGET, 2010 / Quartiers de veille : INSEE, 2009 / Tour(s)plus (22 communes) : INSEE, 2011

(2) Quartiers prioritaires : CGET, 2010 / Quartiers de veille : INSEE, 2009 / Tour(s)plus (19 communes) : INSEE, 2011

(3) DREAL Centre, Répertoire du parc locatif social au 1er janvier 2012

(4) INSEE, RP 2011 (logements du CLOUS et de la SEMIVIT inclus)

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE EN 2015

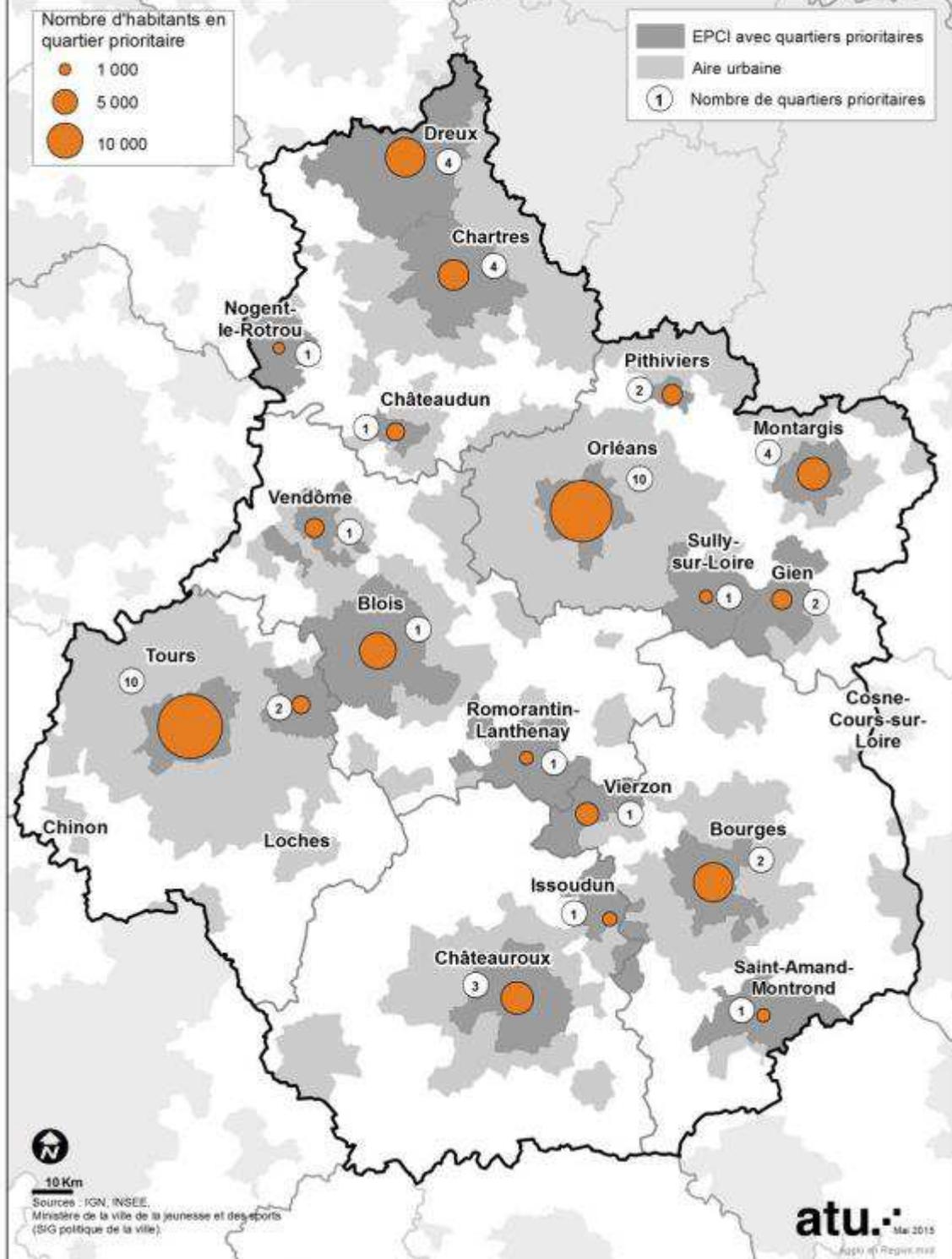
Nombre d'habitants en quartier prioritaire



EPCI avec quartiers prioritaires

Aire urbaine

① Nombre de quartiers prioritaires



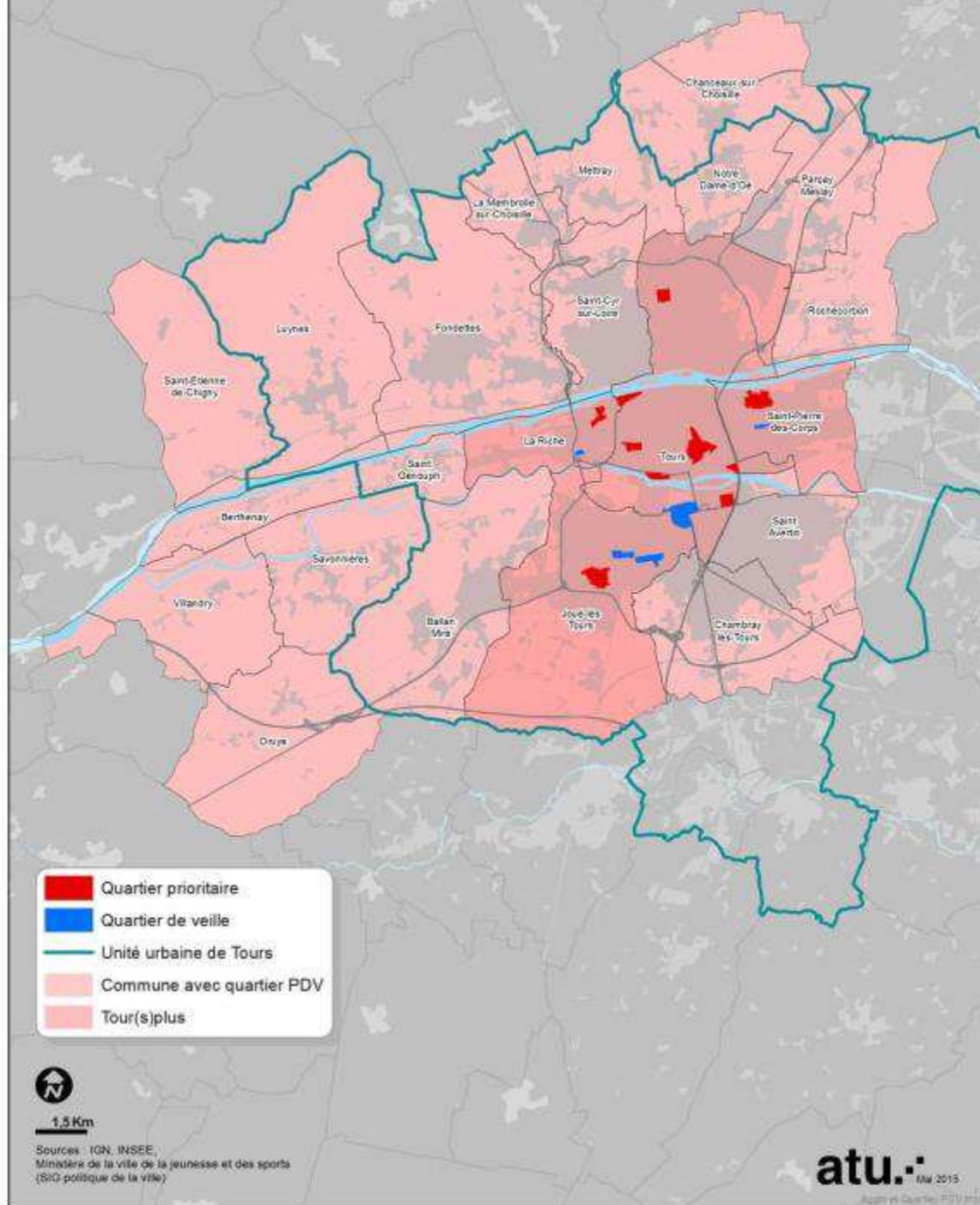
10 Km

Sources : IGN, INSEE,
Ministère de la ville de la jeunesse et des sports
(SIG politique de la ville).

atu. Mar 2015

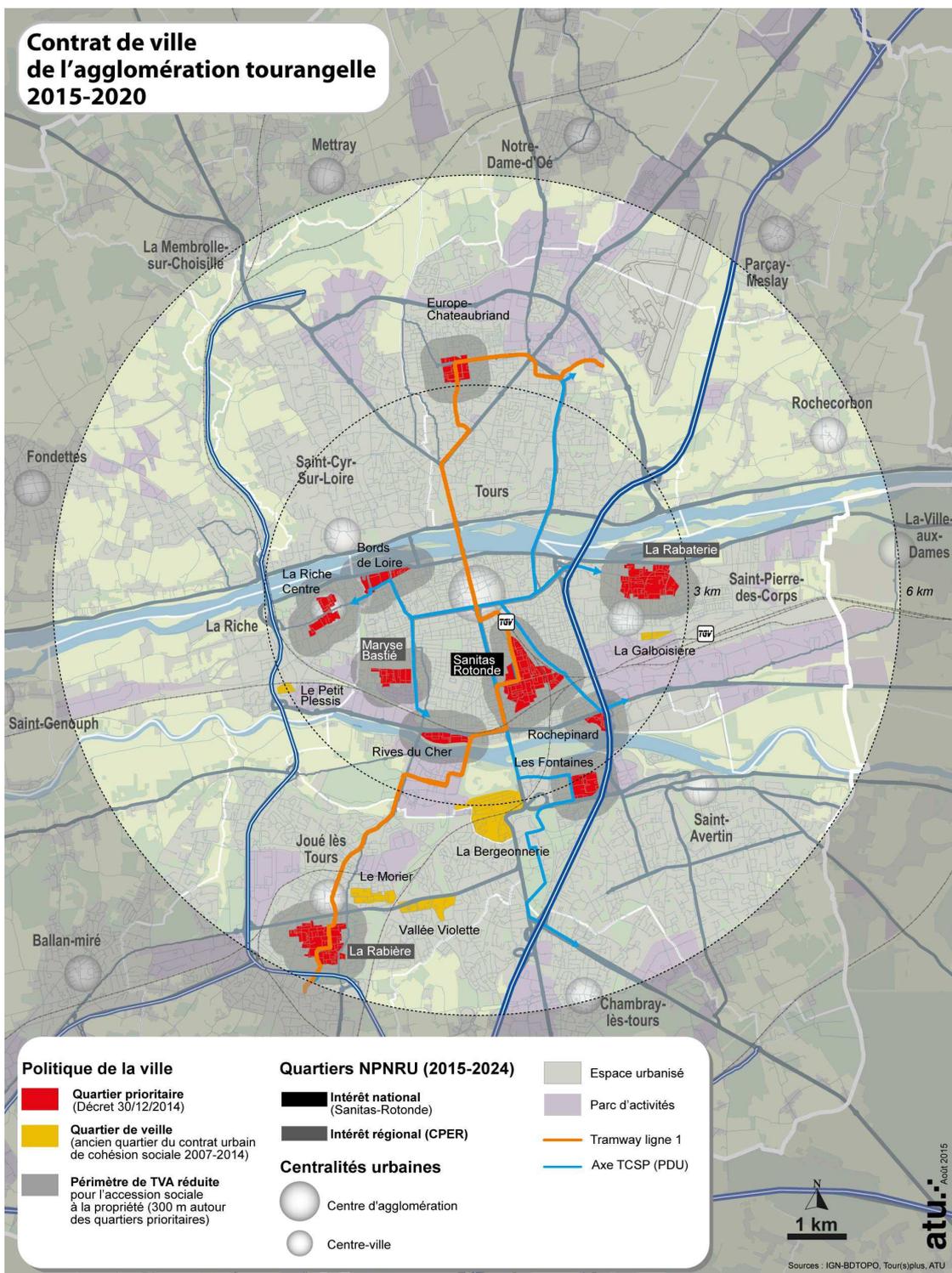
Agence Régionale de la Ville

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS EN 2015



2. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Une démarche de diagnostic a été conduite au second semestre 2014, en préparation du nouveau Contrat de ville, dans une période où le CUCS et le PRU s'achevaient et les ambitions et les cadres de la politique de la ville et de la rénovation urbaine étaient redéfinis par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Cette démarche a recensé à l'échelle de l'agglomération et des quartiers, par pilier et par thème, les éléments d'état des lieux et des dynamiques à l'œuvre sur le territoire, dans leurs atouts et leurs limites, pour faire ressortir ensuite des enjeux. Ces enjeux ont permis d'appuyer la réflexion des acteurs en vue de l'élaboration du contrat de ville et ont été débattus et enrichis dans le cadre des groupes de travail thématiques.



A l'échelle des quartiers

Les quartiers prioritaires

SANITAS (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme de services publics du Centre de Vie Le Centre social (au pied de la « tour U » inauguré en 2013) fédère les acteurs autour d'un projet social de territoire et anime la coordination des associations Le PST est défini dans le cadre d'une charte de coopération qui engage les acteurs institutionnels: le CG, Tour(s) Plus, Tours Habitat, l'Etat, la Ville, la CAF 	<ul style="list-style-type: none"> Une vitalité associative et des projets de la coordination notamment sur la fête de quartier et des actions hors les murs pendant la période estivale Un enjeu de lisibilité des initiatives et modes de soutien 3 groupes de travail dans le PST: jeunesse, parentalité, lien social
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Un Conseil Consultatif de quartier Un Conseil de la Vie locale (dépassé le périmètre du quartier) Participation des habitants dans l'organisation de la fête de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu de développement des initiatives habitants, ainsi que structuration du futur Conseil citoyens Maison de projets en lien avec le NPNRU
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Nombreuses structures réparties sur le quartier : 5 structures d'accueil petite enfance Une ludothèque 	<ul style="list-style-type: none"> Des dynamiques sur la parentalité et l'accueil des jeunes enfants
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs écoles maternelles et primaires Un seul collège, hors ZEP (Michelet), suite à la fermeture du collège Pasteur (Ambition Réussite), faute d'effectifs en raison de l'évitement scolaire Un PRE qui intervient en maternelles élémentaires, collège (a accompagné 291 enfants du Sanitas en 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Effort ancien de scolarisation des moins de trois ans Divers dispositifs et une approche plutôt intégrée de l'offre éducative au sens large (aides, accompagnement, accueil, loisirs...). Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Présence humaine : police, éducateurs de rue du Conseil général Un secteur jeunesse au sein du Centre Social qui s'adresse aux jeunes âgés de 11/17 ans réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Des questionnements sur les « regroupements » et l'occupation de l'espace public Des trafics de stupéfiants plus visibles et installés Un des trois motifs d'insatisfaction le plus fort a trait à l'insuffisance de la présence humaine pour 58% des répondants à l'enquête quartier habitants du sanitas.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Un atelier santé Ville qui intervient sur le quartier 2 pharmacies Un centre de soins Portes ouvertes Présence de l'APAJH Médecins généralistes présence du CSAPA et de l'IRSA 	<ul style="list-style-type: none"> Des actions de l'ASV en complémentarité avec le PRE (nutrition, hygiène...)
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> 3 centres commerciaux de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Un centre commercial un en perte d'attractivité

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Superficie : 45 ha Densité résidentielle : 90 log. / ha Le Sanitas est l'archétype du « grand ensemble » de première génération. D'une grande cohérence urbanistique et architecturale, il est en rupture avec son environnement urbain immédiat (de type faubourg) hérité de la fin du XIXe et du début XXe siècle
-----------------	---

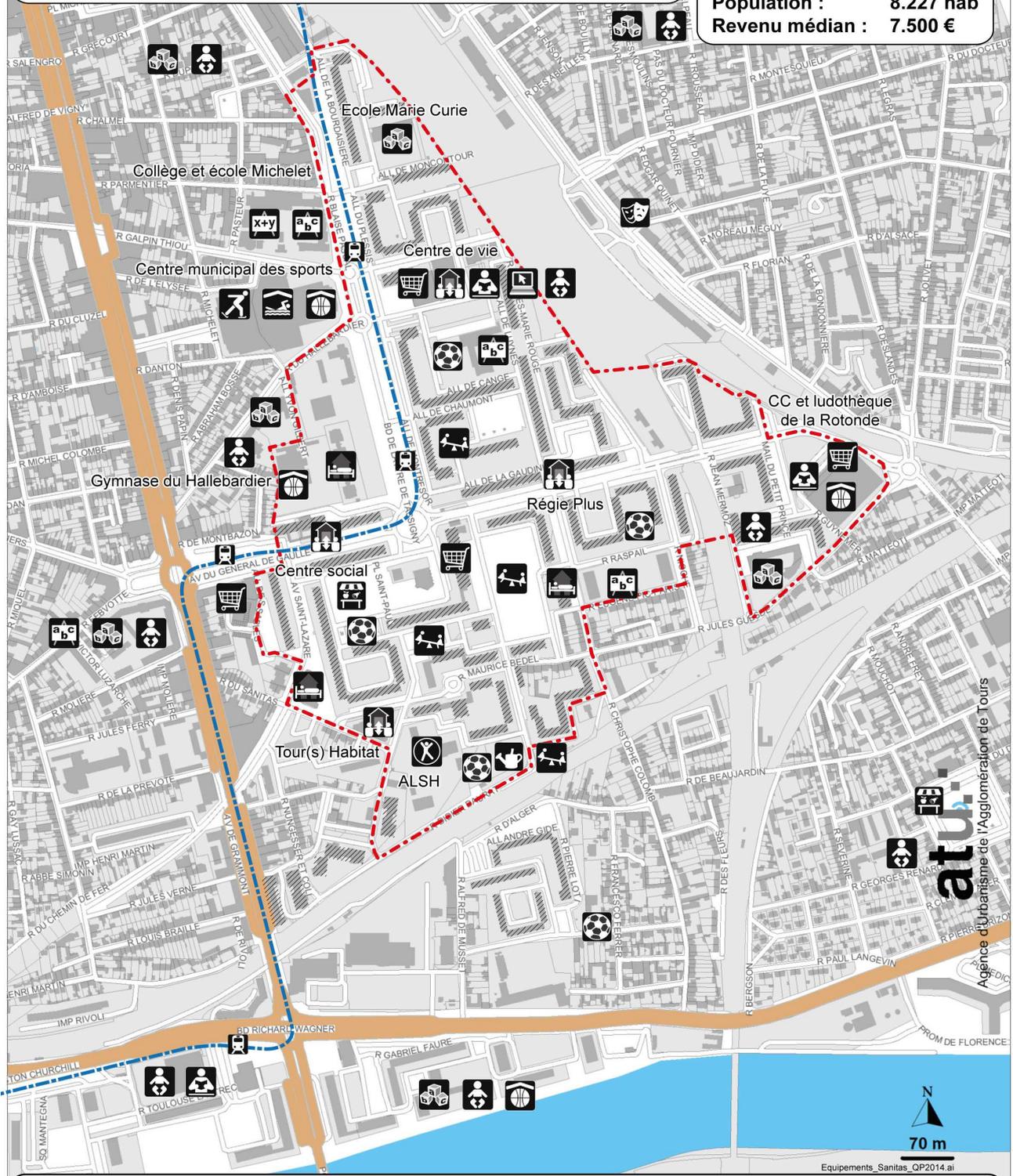
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Quartier construit ex nihilo à l'emplacement de l'ancien pôle ferroviaire et industriel de la gare de Tours détruit lors des bombardements de 1944. Un travail important de mise en valeur de l'histoire du quartier a été réalisé par la ville pour le 50^e anniversaire (exposition, manifestations, panneaux illustrés à travers le quartier).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Trois faisceaux ferroviaires fragmentent le quartier et l'isolent du reste de la ville, à l'est et au sud. Le tramway a permis d'ouvrir davantage le quartier sur l'agglomération (du nord au sud) et d'accroître la mobilité des habitants qui sont parmi les moins motorisés de l'agglomération. Le projet de reconstruction de la passerelle Fournier favorisera les déplacements non motorisés est-ouest y compris pour les personnes à mobilité réduite. La partie sud du quartier, la plus étendue, demeure enclavée et n'est pas traversée par le tramway. La part des espaces occupés par la voiture est aussi importante que dans les quartiers voisins, malgré un taux de motorisation moindre La gare et le tramway attirent de nombreux passants mais pose des problèmes de stationnement (les problèmes de stationnement sont antérieurs au tramway) La pratique de la marche à pied est développée mais celle du vélo est pénalisée par les contraintes de stationnement
Logement	<ul style="list-style-type: none"> 100% du parc de logements en locatif social (collectif), propriété de Tour(s) Habitat. travaux d'amélioration réguliers depuis le milieu des années 1990. Construction de logements sociaux autour de la place Neuve à la fin des années 1990. Plusieurs secteurs concentrent des signes de vétusté (extrémité nord du Vieux Sanitas, Rotonde). Une opération en cours de vente du parc aux locataires (secteur rue Ranjard).
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du parc social et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur alimenté en EnR. Possibilité d'extension du réseau très limitée (en l'état actuel de la production d'EnR).
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Nette amélioration de la qualité de espaces publics et résidentiels grâce au GPV et au PRU (2003-2013). Nette progression de l'offre en espaces verts publics (répartie sur trois sites : Theuriet, Anne de Bretagne, Meffre). Bien qu'entretenus et partiellement renouvelés, les autres secteurs paraissent vétustes en comparaison des secteurs traités dans le cadre du PRU. Occupation de l'espace public et incivilités aux abords du centre commercial Saint Paul (locaux propriété de Tour(s) Habitat
GUP	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> Une offre d'emplois associatifs et publics importante dans le quartier prioritaire. Une offre d'emplois privés et publics qualifiés importante au nord du quartier, à proximité de la gare (cité administrative)
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> L'agence Pôle Emploi référente pour les demandeurs d'emploi du quartier est située hors quartier (aux 2-Lions), mais est accessible en tramway Le siège de la Mission locale de Touraine est situé dans le quartier Régie Plus, qui est conventionnée comme antenne emploi de proximité avec Pôle emploi, est également dans le quartier Centre de Vie : plate- forme de services mais aussi structure accueillante (salles de réunions, salle de spectacle. L'équipe d'accueil est amenée à renseigner très souvent les usagers, et les habitants.
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> Les clauses sociales dans les marchés publics des collectivités et de Tour(s) Habitat ont bénéficié aux habitants du quartier
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Une pépinière d'entreprises mise en service en 2013

Ville de Tours : quartier prioritaire Sanitas-Rotonde

Superficie : 45 ha
 Population : 8.227 hab
 Revenu médian : 7.500 €



- | | | | | |
|--|------------------------|---------------------------|--------------------|---|
| Equipements administratifs et sociaux | Crèche, halte-garderie | Patinoire | Jardins partagés | Logements sociaux |
| Médiathèque | Ecole maternelle | Piscine couverte | Commerces | Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014) |
| Espace public numérique | Ecole primaire | Salle de sports | Marché | |
| Théâtre, lieu de création artistique | Collège | Terrain de sports | Station de tramway | |
| Foyer / résidence pour étudiants / personnes âgées | Centre de loisirs | Aire de jeux, boulo-drome | Ligne de tramway | |
- Sources : DGI, Cadastre ; atu, SIG ; Ville de Tours, Guide pratique géolocalisé



Equipements_Sanitas_QP2014.ai

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

atu

EUROPE - CHATEAUBRIAND (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'équipements et de services diversifiés au cœur du quartier (PMI, antenne emploi municipale, antenne de la Mission Locale, antenne de Tours Habitat, Police municipale, Espace Public Numérique, antenne du centre social, DOJO) ou situé à proximité (salle de boxe, antenne de l'école de musique) • Le PRU a permis de renforcer et de moderniser de manière très significative l'offre en équipements publics implantés dans le quartier (médiathèque, mairie annexe, piscine, locaux en rez de chaussée d'immeuble). • Une mairie annexe (beffroi) • Le centre social est actif 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux usagers ne résidant pas dans le quartier fréquentent la médiathèque. Cette attractivité a été renforcée depuis la mise en service du tramway. • un projet territorial autour du centre social, qui pourrait gagner en fédération et rayonnement territorial
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil consultatif de quartier • Une coordination des acteurs locaux (associations et services de proximité) • Un Conseil de la Vie Locale nord (plus large que le quartier de l'Europe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets portés par la coordination • Enjeu de développement des initiatives habitants, ainsi que structuration du futur Conseil citoyens
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Une implication récente au quartier Europe sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans • 2 crèches associatives (Pom'cassis et Les jardins de la cigogne) et 1 multi-accueil municipal implantés sur le quartier • Un espace parents-enfants • Un relais assistante maternelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture globale correcte des besoins en mode d'accueil petite enfance (58% pour la ville entière)
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Un très bon niveau d'équipements et densité de services enfance/ jeunesse : 1 accueil de loisirs et 1 accueil pour les ados (l'espace Loisirs Jeunes) • 2 écoles maternelles et élémentaires : Jules Verne et Alain • Deux collèges : Collège La Bruyère Europe-Chateaubriand Sud ; Collège Montaigne Europe-Chateaubriand Nord • Un Programme de Réussite Educative • Présence de la Maison des Adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration de la situation des groupes scolaires liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur les franges du quartier (à vérifier) • 118 enfants et adolescents du quartier de l'Europe accompagnés par le PRE en 2013. • Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Présence humaine : police, 2 éducateurs de rue du Conseil général • Un diagnostic en cours à échelle de la ville • réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des questionnements sur les « regroupements » et l'occupation de l'espace public • Des trafics de stupéfiants plus visibles et installés
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions conduites notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville : • 2 pharmacies • Un cabinet infirmier au cœur du quartier • Un cabinet d'orthophoniste • Des médecins généralistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans de santé (IRSA et ASV) • Sensibilisation et prévention, conduites à risques, équilibre alimentaire, • coordination de professionnels sur le quartier dans le cadre de l'ASV
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • des commerces de proximité nombreux et variés • des moyennes et grandes surfaces situées en grande proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Des interventions dans le cadre du PRU : consolidation des commerces de proximité

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie 13,5 ha • Indice de fragilité socio-locative : 100 log. / ha. • Le quartier d'habitat collectif est entouré de quartiers d'habitat pavillonnaire construit à la même époque (« les maisons du maire »). • Les opérations immobilières qui se sont implantées en périphérie du quartier depuis 2005 (stimulées par le dispositif de TVA réduite, la réalisation de la Rue Mayer et du tramway) ont permis d'introduire sur les franges du quartier une offre inédite d'habitat collectif en accession et de logements sociaux individuels
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier de plus de 1400 logements HLM construit dans le cadre d'une ZUP, de 1966 à 1972, sur d'anciens terrains agricoles faiblement urbanisés
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclavement important du quartier grâce à la mise en service de la rue D. Mayer (liaison inter-quartier est-ouest) entre 2005 et 2010 et du tramway en 2013. • L'usage de l'automobile dans le quartier demeure important, les zones d'emplois périphériques, notamment celles situées au nord de l'agglomération, étant mal desservies par le réseau de bus.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • La population du quartier Europe-Chateaubriand se distingue de celle des autres quartiers du PRU par son attachement au quartier et sa faible mobilité. Les tensions et les clivages entre les différentes catégories d'habitants seraient moins présents que dans les autres quartiers du PRU. Les travaux récents (PRU) ont conforté l'attractivité résidentielle du quartier. • L'absence d'ascenseur constitue en revanche une contrainte pour le maintien dans les logements des locataires les plus anciens ou l'accueil de personnes âgées.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des logements collectifs et des équipements publics raccordés à un réseau de chaleur. • Implantation d'une chaufferie EnR à l'étude sur Tours nord
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • La requalification urbaine du quartier Europe-Chateaubriand est jugée complète et achevée par les partenaires rencontrés (98% des espaces bâtis et non bâtis ont fait l'objet d'interventions au titre du PRU).
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • La GUP ne fait pas l'objet d'une démarche collective et organisée sur le quartier. La coordination des interventions est sous la responsabilité des deux mairies annexes de Tours Nord (Beffroi et Sainte Radegonde). • Certains partenaires insistent sur la nécessité d'engager une politique de gestion urbaine de proximité à l'échelle du quartier afin de garantir un bon niveau d'entretien des espaces traités par le PRU et procéder à des adaptations ponctuelles en fonction des usages observés (l'aménagement et la gestion des accès de certains coeurs d'îlot « résidentialisés » sont évoqués

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement économique du quartier repose sur le tissu de commerces (dont deux moyennes surfaces : Super U et Lidl) et de services aux particuliers (services publics et associations inclus) implantés le long des deux rues principales (avenue de l'Europe et rue de Jemmapes) et au rez-de-chaussée du parc social (quelques locaux vacants sont signalés). • Un marché forain (23 commerçants) se tient chaque jeudi matin sur l'esplanade François Mitterrand
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Une antenne emploi située à Tours Nord. " Forum Europe" • Un espace mutualisé avec la Mission Locale et un Espace Public Numérique
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Implication sur les clauses d'insertion
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Faute de foncier disponible, aucun local d'activité n'a pu être implanté dans le périmètre d'intervention du PRU.

MARYSE BASTIE (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux équipements publics sur les franges du quartier : écoles et crèches au nord et à l'est, centre social Maryse Bastié, Maison des familles place Olivier le Daim, stade de rugby et salle de sports. 	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements rayonnent assez peu sur le reste de la ville à l'exception du stade Tonnellé. Les locaux situés à l'arrière du centre commercial Maryse Bastié accueillent le local Luciole (emploi) et l'agence locative de la SEM Maryse Bastié.
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Conseils Consultatifs des quartiers Coordination des acteurs locaux Collectif de résidents Groupe d'habitants Les Fracass du Car 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de nombreuses actions et de projets
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Deux crèches sur le quartier : Confetti et Tonnellé 	<ul style="list-style-type: none"> Une offre d'accueil d'urgence proposée par Confetti
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Un Collège : le collège Rabelais (n'est pas en ZEP) Une école maternelle Jean Mermoz Une école primaire Maryse Bastié 	<ul style="list-style-type: none"> une bonne offre de services enfance / Jeunesse avec des acteurs présents et fédérés Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> une équipe de deux éducateurs spécialisés du Conseil Général réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> très bon travail partenarial sur le quartier avec l'ensemble des acteurs présents
Santé	<p>Un cabinet médical Une pharmacie</p>	
Commerce		<ul style="list-style-type: none"> Un centre commercial de quartier réhabilité mais fragilisé par le départ à la retraite de plusieurs commerçants. La pharmacie et le cabinet médical contribuent pour une large part à l'attractivité de cet espace

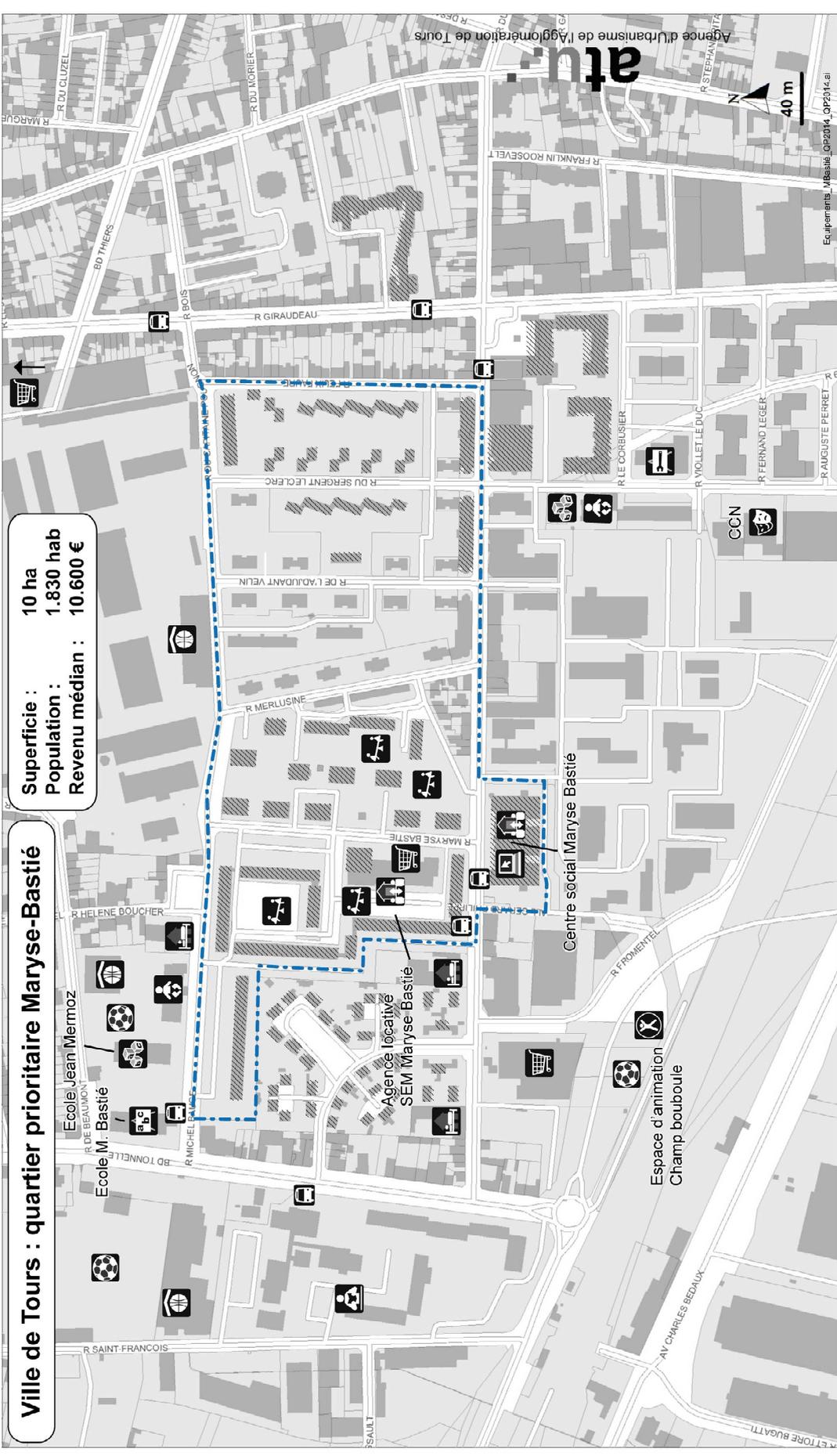
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Superficie : 10 ha. Densité résidentielle : 100 log. / ha. NB : glissement du périmètre du quartier prioritaire vers l'est (opération de la SEMIVIT / St François désormais hors périmètre) Quartier construit sans plan d'ensemble (par juxtaposition d'îlots d'époque différente) ; tissu urbain hétérogène mêlant activités et habitat en renouvellement depuis une vingtaine d'années sur les franges sud du quartier (rue du Gal Renault).
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Ancien quartier maraîcher et industriel urbanisé en trois étapes : <ul style="list-style-type: none"> - dans les années 1920, construction de deux cités d'habitat individuel (dont une cité de logements sociaux à l'ouest et une cité de logements militaires à l'est, à proximité de la caserne Beaumont) ; - dans les années 1950-60, urbanisation des espaces maraîchers et des emprises industrielles vacantes sous forme d'habitat social collectif (deux cités Merlusine de Tour(s)Habitat et de Maryse Bastié) ; - depuis les années 1990, renouvellement du tissu industriel au sud du quartier, au profit d'opérations de logements et de bureaux (dont la résidence Gal Renault de la SEM abritant le centre social Maryse Bastié).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Faible perméabilité du réseau viaire au nord (caserne) et au sud (zone d'activités Giraudeau et voie ferrée). Le quartier est desservi par le réseau de bus (ligne 4 / arrêt Maryse Bastié et ligne 5 / arrêt Général Renault). Accès contraint au centre commercial de la Riche Soleil malgré une faible distance à vol d'oiseau.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 90% du parc de logements en locatif social collectif, propriété de Tour(s) Habitat et de la SEM Maryse Bastié. À l'ouest du quartier prioritaire, les logements et les espaces extérieurs de la SEM (Merlusine,

	<p>260 log., 1962) ont été récemment réhabilités. La SEM s'interroge sur l'opportunité de vendre l'immeuble R+4, rue Baugé (indépendant du reste de l'opération Merlusine).</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'Est, le parc de Tour(s) Habitat, réhabilité à la fin des années 1980, paraît vétuste mais demeure attractif notamment pour les personnes âgées et les petits ménages (aucun logement vacant). Tour(s) Habitat prévoit de réhabiliter prochainement l'opération Merlusine (220 logts coll. dont 40 PSR, 1955).
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Quartier dépourvu de réseau de chaleur. Chauffage collectif et individuel gaz dans le parc social. Réflexion en cours pour doter les quartiers ouest du coeur de l'agglomération d'un réseau de chaleur
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Quartier faiblement pourvu en espaces verts (malgré son passé maraîcher). Le jardin botanique est le parc public le plus proche (800 m du centre commercial). Faible qualité des voies publiques bordant le quartier (rues Cne Pougnon, Gal Renault) et de celles desservant les îlots d'habitat à l'est.
GUP	<p>Bonne coordination de l'ensemble des acteurs présents sur le quartier. Pas de médiateur sur le quartier mais des gardiens dans les deux patrimoines HLM. La SEM envisage de rétrocéder les espaces libres du groupe Merlusine à la ville de Tours</p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> Une offre d'emplois privés au sud du quartier (parc d'activités Giraudeau) et d'emplois publics au nord (Hôpital Bretonneau et faculté de médecine).
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Luciole est une antenne emploi et en même temps un lieu pour une coordination d'Initiatives Orientées vers l'Emploi, destiné aux jeunes des quartiers Maryse Bastié et Rives du Cher.
Offre d'insertion	
Création d'entreprise	



Superficie : 10 ha
Population : 1.830 hab
Revenu médian : 10.600 €

Ville de Tours : quartier prioritaire Marlyse-Bastie

Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014)

- 
 Equipements administratifs et sociaux
- 
 Espace public numérique
- 
 Bibliothèque
- 
 Foyer, résidence sociale, pour étudiants ou personnes âgées
- 
 Crèche, halte-garderie
- 
 Ecole maternelle
- 
 Ecole primaire
- 
 Centre de formation des apprentis
- 
 Salle de sports
- 
 Terrain de sports
- 
 Aire de jeux, bouloirisme
- 
 Centre de loisirs
- 
 Théâtre, lieu de création artistique
- 
 Centre commercial
- 
 Arrêt de bus
- 
 Logements sociaux

Sources : DGI, Cadastre : atu, S.I.G. : Ville de Tours, Guide pratique géolocalisé

FONTAINES (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'équipements et de services diversifiés : MDS, antenne Sud Tours Habitat ; salle de boxe Jean Guérard ; accueil de loisirs ; salle familiale ; Espace Jacques Villeret : mairie de quartier, espace petite enfance, médiathèque, espace public numérique, espace emploi, poste de police nationale et municipale, pôle d'équipements sportifs et de loisirs de la place Degas et du Cher en limite de quartier (dont Ile Balzac). • Cette offre est répartie entre plusieurs polarités (7 sites, dont 5 situés en dehors du périmètre du quartier prioritaire). • Des locaux associatifs, répartis dans le quartier: situés pour la plupart en rez-de-chaussée des immeubles Un tissu associatif varié 	<ul style="list-style-type: none"> • Une coordination éducative réunissant partenaires institutionnels et associations sur les thèmes enfance, jeunesse, parentalité en vue de conduire un programme d'actions concerté adapté aux besoins locaux. • Les acteurs observent une perte d'attractivité des équipements situés au sein du quartier prioritaire et une faible utilisation de l'espace Jacques Villeret par les habitants du quartier prioritaire. • Des réflexions en cours sur la revitalisation de l'allée Monteverdi (ex : transformation de locaux pour l'Association des Paralysés de France...)
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil consultatif du quartier • CLV Sud (plus large que le quartier Fontaines) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexions en cours sur la création d'un « conseil citoyens » dans le cadre du Contrat de Ville.
Petite enfance		
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe scolaire Rimbaud • Ecole élémentaire Giraudoux • Maternelle Pagnol • Collège Philippes de Commynes (hors limites du quartier prioritaire) • Pas de PRE • Accueil de de loisirs des Fontaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte baisse des effectifs scolaires (le collège de Commynes n'accueillerait plus que 30% d'élèves résidant dans le quartier). • Des besoins importants en matière d'offre jeunesse sont pointés par les acteurs • Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison du dispositif local de prévention de la délinquance et de sécurité sur le quartier • L'espace Jacques Villeret accueille un poste de police municipale et nationale. • Les problèmes de délinquance et de sécurité sont localisés sur quelques espaces bien identifiés (rues Bellini, Strauss, terrain de foot du square Forain) et ont tendance à se déplacer vers l'ouest, à l'extérieur du quartier prioritaire (rue J. Massenet). • réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les policiers participent aux ateliers GUP. • Un groupe de travail récent, à l'initiative de l'adjoint de quartier (service cohésion sociale, Leo Lagrange, adjoint à la sécurité, parents d'élèves, EN etc...) sur le Vivre ensemble. • De façon générale à Tours : des réunions mensuelles (polices, fil bleu, bailleurs, éducateurs de rue) par grands secteurs (quatre en tout) avec des focales sur des secteurs plus ciblés
Santé		<ul style="list-style-type: none"> •
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Situé en dehors du périmètre politique de la ville, à 400 m au nord-ouest (pl. de l'Amiral Querville), le principal pôle commercial du quartier accueille une vingtaine de commerces dont une moyenne surface alimentaire et un marché hebdomadaire. • Le centre commercial de l'allée Monteverdi situé au cœur du quartier prioritaire rencontre des difficultés de fonctionnement lié à son enclavement et à la concurrence d'autres espaces commerciaux. Il compte plusieurs locaux vacants. Le transfert de la pharmacie vers l'opération Goya (en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de renouvellement urbain de l'îlot Goya (1 ha), situé au sud du quartier prioritaire, constitue une opportunité pour introduire sur le quartier de nouvelles activités. Val Touraine Habitat prévoit de développer sur ce site un programme associant pôle de santé, logements et activités tertiaires. • Pas d'association des commerçants sur le quartier (deux associations recensées par le passé).

	<p>ou 2016) risque de dévaloriser un peu plus ce secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le centre commercial des Fontaines 	
--	--	--

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

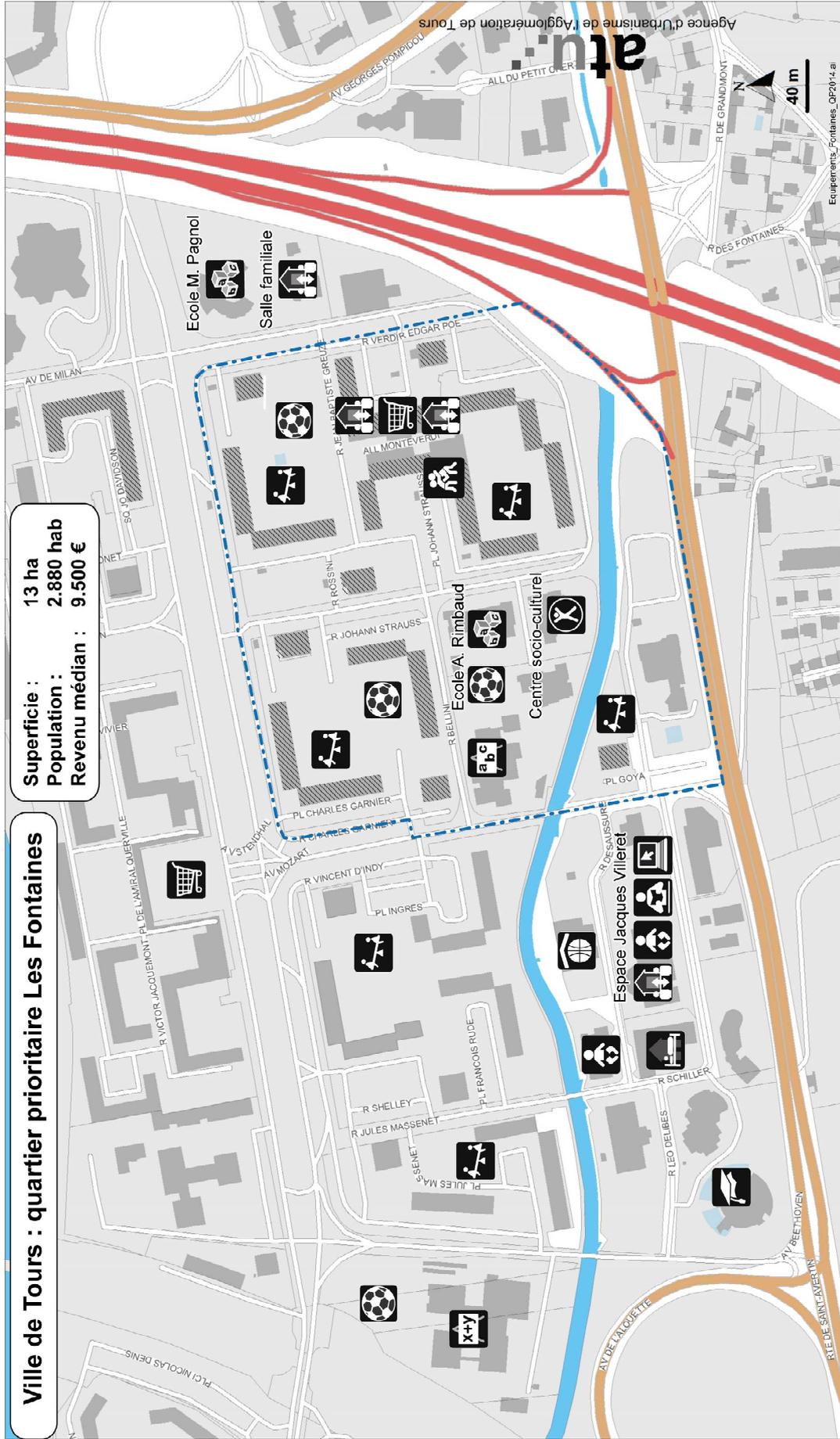
Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Superficie : 13 ha /densité résidentielle : 128 log./ha Le quartier prioritaire se caractérise par une très faible mixité fonctionnelle et résidentielle. Environnement immédiat constitué d'équipements publics et de logements collectifs non conventionnés (SEMIVIT) et en copropriété (front de Cher).
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Les Fontaines constituent la dernière tranche du projet d'aménagement des Rives du Cher canalisé (6500 logements construits sur les deux rives entre 1962 et 1976). Ensemble de 1670 logements sociaux collectifs construits par l'OPHLM au sud-est du quartier des Fontaines (plus de 4000 logements collectifs sociaux et privés).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Conçue au début des années 1970, l'organisation spatiale du quartier favorise l'usage de l'automobile en séparant les modes. Les aménagements réalisés au cours des dix dernières années ont permis de redistribuer une partie de l'espace public au profit des modes non motorisés. La desserte en transports en commun est jugée globalement peu performante par les habitants. Les cheminements demeurent peu lisibles depuis l'extérieur.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Les interventions sur le patrimoine : réhabilitation de l'ensemble des halls d'entrée et de l'intérieur des logements de 2000 à 2005. Remplacement en cours des menuiseries extérieures. Diversification de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> L'habitat est diversifié à l'échelle du quartier des Fontaines élargi (sur 4376 logements, 62% de logements HLM, 16% de logements locatifs privés et 21% de logements en accession) mais les sous-ensembles restent très ségrégués (ex : les îlots situés au nord de l'avenue Stendhal regroupant 87% des logements en accession et seulement 10% des logements sociaux du quartier. Quant à lui, le quartier prioritaire accueille la plus forte densité de logements sociaux de l'agglomération. Le plan stratégique du patrimoine de Tour(s) Habitat prévoit la mise en vente d'environ 250 logements d'ici 2016 dont un certain nombre pourrait être localisé sur le quartier des Fontaines. 52% du parc de logements en fragilité socio-locative apparente (indice ACI > 2,5 pts) et 5% en fragilité avérée (indice ACI > 3 pts). Des cas de sur-occupation de petits logements sont recensés (regroupement familial). Deux résidences pour personnes âgées (dont une médicalisée) situées en dehors du quartier prioritaire (rue de Saussure à l'ouest et place Sisley au nord).
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du parc social et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur alimenté en EnR (gestion SCBC). Réfection de l'isolation des toitures des bâtiments bas envisagée d'ici 2019 (classement énergétique du DPE = D)
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration significative de l'organisation urbaine et de la qualité paysagère du quartier depuis 2000. La minéralisation des espaces non bâtis (voirie et stationnement) demeure importante. Plusieurs actions sont envisagées pour tirer parti de la qualité des espaces verts et de l'environnement naturel du quartier (découverte des plantes avec la maison de l'environnement, développement d'itinéraires de randonnée, mise en valeur du parc de l'île Balzac avec le CVL, utilisation de la rivière artificielle par les jeunes de Tours Sud, etc.). La maison communautaire de l'environnement devrait animer prochainement une action expérimentale de fleurissement avec les écoles et le centre social de quartier. La Compagnie Pipo porte également un projet dénommé « Jardiner les halls et habiter les jardins » : réalisation avec les habitants et les collégiens de structures de jardinage mobiles.
GUP	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail spécifique composé d'habitants, de techniciens de la ville, de Tour(s)plus et de Tour(s)Habitat et de policiers se réunit régulièrement depuis 2010. Des déambulations sont organisées à travers le quartier et traitent les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> l'amélioration de l'accessibilité des espaces collectifs et publics la gestion des encombrants la résorption des problèmes de stationnement, rue Greuze l'actualisation des plans de repérage du quartier l'appropriation des espaces par les habitants : rénovation d'une fontaine de manière participative, réflexion autour de la qualité de la flore du quartier, etc... Points d'apport volontaire des déchets ménagers (2012,2013) sur le patrimoine de Tours Habitat.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles d'emplois importants sur les franges du quartier, à l'est de l'autoroute (zones commerciale des Atlantes / Rochepinard et parc d'activités tertiaires des Granges Galand totalisant plus de 3000 salariés). • Des manques pointés en matière de services aux entreprises, notamment sur la restauration malgré la présence de nombreux emplois liés aux équipements et entreprises présentes sur le quartier ou à proximité. • Le quartier accueille un établissement d'enseignement supérieur privé (école supérieure de commerce : France Business School) et la chambre de métiers d'Indre et Loire. • Deux grandes entreprises (ERDF et La Banque populaire) sont implantées aux extrémités nord-ouest et nord-est de l'avenue Stendhal.
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des personnes en recherche d'emploi est assuré par l'antenne emploi municipale et l'espace public numérique situés dans les locaux de la mairie annexe. • Les jeunes en recherche d'emploi / formation peuvent bénéficier du soutien de la Mission Locale de Touraine dont les locaux les plus proches sont situés dans le quartier du Sanitas. • Dans le cadre du PLIE, le CREPI Touraine est le prestataire chargé de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi sur le quartier des Fontaines.
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • 29 personnes résidant aux Fontaines (10 % des candidats) ont accédé à un emploi dans le cadre de l'application de la clause d'insertion des marchés de travaux du PRU. • Clause de promotion de l'emploi dans les marchés de travaux de la Ville de Tours depuis 2010 • Régie plus intervient des chantiers d'insertion, sur le quartier des Fontaines en assurant des travaux de ramassage de papiers (dans le cadre d'un marché passé avec Tour(s) Habitat), l'enlèvement des encombrants (caves, coursives, balcons) et des animations sur l'amélioration du cadre de vie et le ramassage des déchets. • Peu de synergie avec les entreprises présentes sur le pourtour, en faveur du recrutement d'habitants résidant dans le quartier.
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de création d'une pépinière d'entreprises au cœur du quartier, dans le cadre du GPV mais qui n'a pas vu le jour.

Ville de Tours : quartier prioritaire Les Fontaines

Superficie : 13 ha
Population : 2.880 hab
Revenu médian : 9.500 €



Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014)



- | | | |
|--|--|--|
|  Equipements administratifs et sociaux |  Crèche, halte-garderie |  Aire de jeux, bouledrome |
|  Médiathèque |  Ecole maternelle |  Centre de loisirs |
|  Espace public numérique |  Ecole primaire |  Centre commercial |
|  Foyer / résidence pour personnes âgées |  Collège |  Logements sociaux |
| |  Ecole supérieure de commerce | |
| |  Salle de sports | |
| |  Salle de combats | |
| |  Terrain de sports | |

RIVES DU CHER (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier compte peu d'équipements hormis le groupe scolaire et l'accueil de loisirs pour les 8-17 ans de l'association VERC (Vivre ensemble aux Rives du Cher) installée à l'ouest du quartier dans le bâtiment Charles Perrault (ancienne école). Le gymnase de l'école abrite des animations extrascolaires. Pas de locaux associatifs disponibles sur le quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination thématique réunissant partenaires institutionnels et associations sur les thèmes enfance, jeunesse, parentalité en vue de conduire un programme d'actions concerté adapté aux besoins locaux. Elle met en œuvre les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> soirée jeux, soirée cinéma plein air et fête de quartier, accompagnement du projet de la Cie Pih Poh, repas de quartier, actions culturelles et de prévention conduites au sein du collège. Réflexion sur la mise en place d'une base animations été Les partenaires déplorent une action publique faible avec un « sous calibrage d'offre socioculturelle et éducative » et un porteur de projet associatif fragile Une insuffisance signalée sur l'offre jeunesse
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'instance représentative des habitants sur le quartier prioritaire CLV Sud (périmètre plus large que le quartier prioritaire) 	<ul style="list-style-type: none">
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Une implication ancienne sur l'accueil des moins de trois ans, comme sur d'autres quartiers de Tours. 	<ul style="list-style-type: none">
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Groupe scolaire Gide Duhamel récemment réhabilité (proximité du tramway) Il accueille également les enfants du quartier des Deux-Lions Les adolescents du quartier fréquentent le Collège Ferry 	Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> 2 médiateurs réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> A l'échelle des quartiers de Tours : des réunions mensuelles (polices, fil bleu, bailleurs, éducateurs de rue) par grands secteurs (quatre en tout) avec des focales sur des secteurs plus ciblés Projet de la SEMIVIT d'installation de caméras dans les halls et de fermeture des caves en sous-sol pour lutter contre les incivilités. Les incivilités se déplacent régulièrement entre les patrimoines des deux bailleurs au gré des actions de prévention / sécurisation
Santé		
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'un bâtiment de Tour(s) Habitat Trois de ces locaux sont vacants (dont une épicerie et une charcuterie nécessitant d'importants travaux de remise aux normes). Un marchand forain (primeurs) présent le vendredi matin. 	<ul style="list-style-type: none"> L'attractivité commerciale est fragilisée par la vacance et les incivilités.

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 9,5 ha /Densité résidentielle : 109 log. / ha • Quartier situé entre l'ancienne digue (bd Winston Churchill) et la nouvelle digue du Cher • Quartier encadré à l'est par le nouveau pont du tramway et à l'est par le pont St Sauveur • Quartier composé exclusivement de tours et de barres. À la différence de Rochepinard, le secteur est dépourvu de dalle.
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Première tranche du projet d'aménagement des Rives du Cher canalisé (6500 logements construits sur les deux rives entre 1962 et 1976). • Îlot d'habitat collectif de 1000 logements collectifs dont 60% de logements sociaux construits en 1967.
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Le quartier est isolé des quartiers situés au nord en direction du centre-ville par une voie ferrée (aucun franchissement sur une distance de plus d'un kilomètre). • Le quartier est en revanche relié au quartier des Deux-Lions par un pont routier (St Sauveur), le pont du tramway (accessible aux piétons et vélos) et une passerelle piétons-vélos. Très bonne accessibilité au centre-ville de Tours en transports en commun grâce au tramway (12 mn).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc locatif social de Tour(s) Habitat est implanté au nord du quartier (600 log.) et celui de la SEMIVIT (430 log. non conventionnés) au sud, en bordure du Cher. • Le parc de Tour(s) Habitat comporte une proportion élevée de grands logements (72% de T4 et T5) et abrite une proportion importante de familles monoparentales (31%) et nombreuses (18%). • Le parc de Tour(s) Habitat a été réhabilité en 2000-2001 (électricité, sanitaires, menuiseries, sécurisation des halls). Des caméras ont été implantées dans les halls des trois tours en 2013. Des travaux de désamiantage des caves sont prévus en 2015. Les parties communes auraient besoin d'être réhabilitées. • Vente en cours d'un immeuble de Tour(s) Habitat R+5 (à l'exception des logements en rez-de-chaussée maintenus en locatif social) et gestion en copropriété. • Réflexion de Tour(s) Habitat pour l'implantation éventuelle d'une résidence intergénérationnelle au sud-est de l'îlot de la rue Houdon. • Opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat en cours au nord du quartier prioritaire.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du parc de logements et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur alimenté en EnR (gestion SCBC).
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • D'importants travaux de requalification des espaces extérieurs (espaces verts et aires de jeux, abords de la passerelle) ont été réalisés sur l'ensemble du quartier en 2004-2005. Le quartier a été l'un des premiers à bénéficier de l'enfouissement des containers de déchets ménagers.
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de démarche GUP sur le quartier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de locaux d'activités
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de service d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le quartier. • L'agence Pôle Emploi la plus proche est située sur le quartier des Deux -Lions (4 mn en tramway).
Offre d'insertion	
Création d'entreprise	

ROCHEPINARD (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier abrite plusieurs équipements de proximité regroupés au nord, au pied de la digue du bd Wagner (école Flaubert et centre de loisirs) et en rez-de-dalle (salle annexe du centre social Léo Lagrange, halte-garderie, dojo, salle de théâtre). L'école Flaubert héberge 4 associations d'habitants (dont l'AIRR). Le centre commercial abrite deux associations culturelles ("Les communautés de la Re-Naissance" et une salle de prière gérée par l'association "Libre Echange") qui drainent un public extérieur au quartier. Une salle de prière gérée par l'association Libre Echange 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une coordination éducative sur le quartier Rochepinard/Bouznac portée et animée par Léo Lagrange: organisation d'une soirée cinéma plein air, organisation de portes ouvertes pour présenter les activités proposées sur le quartier, en cours : diagnostic partagé, état des ressources du quartier, projet de répertoire des acteurs locaux, plan de quartier Les acteurs pointent de fortes difficultés de vivre ensemble et un conflit larvé entre une association locale communautaire et l'association gestionnaire du centre social Un consensus des acteurs sur la nécessité de travailler à la mise en œuvre d'un projet de social de territoire pour faire face aux difficultés repérées.
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'instance représentative des habitants sur le quartier prioritaire CLV Sud (périmètre plus large que le quartier prioritaire) 	
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Halte-garderie, 	
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Ecole Flaubert 	Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Pas de médiateurs alors que les problèmes d'incivilité s'intensifient depuis quelques années un déplacement des trafics liés aux travaux du tramway sur Rives du Cher réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> A l'échelle des quartiers de Tours : des réunions mensuelles (polices, fil bleu, bailleurs, éducateurs de rue) par grands secteurs (quatre en tout) avec des focales sur des secteurs plus ciblés
Santé		<ul style="list-style-type: none">
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> Un centre commercial en déclin, avec une faible accessibilité et visibilité depuis le boulevard Wagner. 	<ul style="list-style-type: none"> Un diagnostic FISAC ancien (2003).

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Superficie : 6 ha / Densité résidentielle : 106 log. / ha. Le quartier est construit entre l'ancienne digue de protection des crues du Cher (bd Wagner) et la nouvelle digue du Cher canalisé (située à l'aplomb de l'allée de Florence), à l'emplacement d'un ancien barrage électrique. Quartier conçu selon les principes de l'urbanisme moderne (implantation des bâtiments optimisant l'ensoleillement, séparation des fonctions et des circulations, densité du bâti, espaces libres étendus), en rupture par rapport au tissu urbain traditionnel au nord du bd Wagner (maisons de ville avec jardin et petits collectifs implantés à l'alignement du réseau public de voirie). À l'ouest et au sud, l'îlot borde les quartiers d'habitat collectif des Rives du Cher et des Fontaines. À l'est, s'étendent la zone commerciale des Atlantes et le parc d'exposition de Rochepinard séparés du quartier prioritaire par l'autoroute A10.
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Avant dernière tranche du projet d'aménagement des Rives du Cher canalisé (6500 logements construits sur les deux rives entre 1962 et 1976).

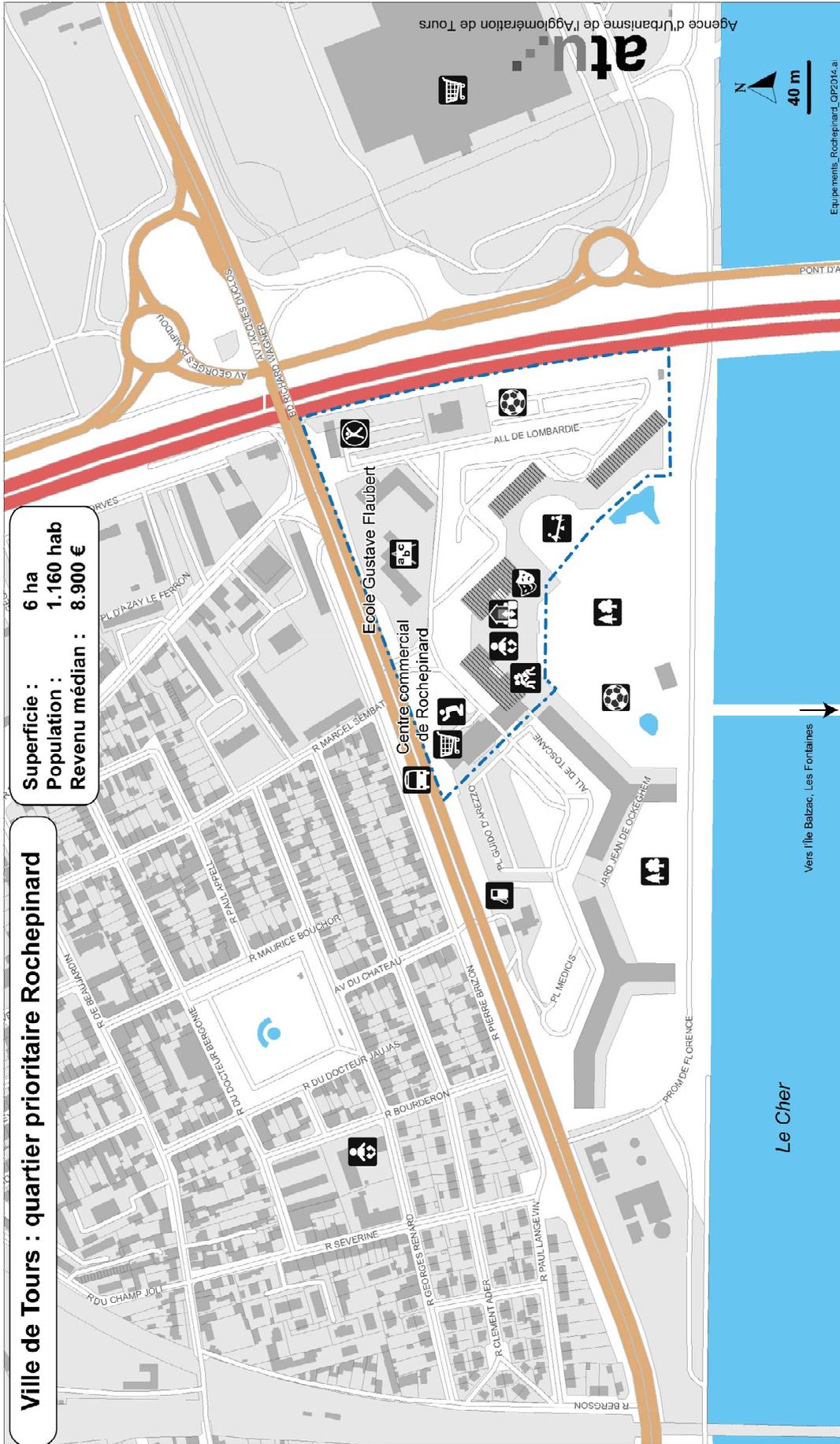
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Îlot d'habitat collectif de plus de 1000 logements privés et sociaux sur dalle construits par la SEMAVIT et l'OPHLM en l'espace de 3 ans seulement (1969-72). • Quartier situé à proximité immédiate du réseau primaire d'agglomération (bd Wagner est-ouest, rue E. Vaillant et avenue Pompidou nord-sud). • Accès au quartier limité à un seul point d'entrée depuis le bd Wagner par l'allée de Lombardie (le projet initial prévoyait deux autres accès : un à l'ouest de l'îlot reliant le côté nord du bd Wagner et la rive sud du Cher et un second à l'est vers la rue E. Vaillant). Le quartier comporte une sortie automobile étroite traversant la station-service. • Les circulations piétonnes sont aménagées au niveau des digues et de la dalle connectées entre elles par un réseau de passerelles (incluant le centre commercial). Les espaces piétons au niveau du sol naturel sont de ce fait réduits. Les franchissements de la digue au nord s'effectuent au niveau de la chaussée du bd Wagner (feux tricolores). Deux passerelles enjambant le Cher relient l'îlot de Rochepinard à l'île Balzac et au quartier des Fontaines. • L'offre de stationnement (aérien et sous-dalle) est largement suffisante sauf le vendredi (jour de fréquentation du lieu de culte musulman).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Logements sociaux collectifs propriété de Tour(s) Habitat, réhabilité en 2004 (menuiseries extérieures et électricité) • Accès aux halls d'immeuble à restructurer (niveau parking). Qualité architecturale des bâtiments hauts à valoriser (signal urbain). • Les acteurs pointent un phénomène assez récent de regroupements communautaires qui incitent à une vigilance sur le peuplement. • Présence d'une copropriété • Une perte d'attractivité locative et des souhaits de vente de copropriétaires (dires d'acteurs), en raison de la dégradation de l'ambiance sociale.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du parc social et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur alimenté en EnR. • L'extrémité ouest de l'îlot est occupée par les installations de la chaufferie SCBC.
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Le quartier dispose de vastes espaces publics (dalle réhabilitée en 2013 et jardin Bouzignac implanté au sud du quartier). La trame végétale du quartier est cependant peu perceptible depuis l'extérieur de l'îlot, les espaces verts étant situés 5 à 6 mètres en dessous du niveau supérieur des deux digues. • Les espaces publics du boulevard Wagner sont particulièrement austères. Les végétaux qui accompagnent les aires de stationnement sont vieillissants.
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de démarche GUP • L'intégralité des espaces extérieurs sont gérés par la ville de Tours. • Conflits sur le stationnement et l'accès au quartier autour du centre commercial fréquenté par les usagers d'une association culturelle. • Une coordination a été mise en place par la ville pour désamorcer les conflits entre usagers et résidents. • Présence de gardiens d'immeubles dans le parc social

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'emplois et d'activité importants à l'est du quartier (CC des Atlantes, ZI des Grands Mortiers, parc tertiaire des Granges Galand).
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de service d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le quartier.
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> •
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> •

Ville de Tours : quartier prioritaire Rochepernard

Superficie : 6 ha
 Population : 1.160 hab
 Revenu médian : 8.900 €



- Centre social
- Ecole primaire
- Crèche, halte-garderie
- Centre de loisirs
- Salle de théâtre
- Salle de prière
- Terrain de sports
- Aire de jeux, bouledrome
- Dojo
- Centre commercial
- Arrêt de bus
- Station service
- Jardin, square
- Logements sociaux

Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014)

Vers l'île Balzac, Les Fontaines

Sources : DGI, Cadastre ; atu, SIG ; Ville de Tours, Guide pratique géolocalisé

BORDS DE LOIRE (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • peu d'équipements de proximité dans le quartier, à l'exception de l'antenne sociale du centre social Courteline (abritant un EPN et le collectif cycliste) • deux structures ayant une vocation sociale spécialisée : la MDS sur le site Mame et le foyer-logement Gutenberg . • une association n'ayant pas d'actions de proximité en matière d'animation de la vie sociale : l'union des arméniens du centre • 	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants du quartier fréquentent deux pôles d'équipements principaux : d'une part celui du groupe scolaire Racault et du collège Lamartine au sud-ouest, en limite de la Riche ; d'autre part, celui du groupe scolaire George Sand et du centre social Courteline au sud-est, à proximité du quartier du vieux Tours. • Le lycée Bayet attire de nombreux jeunes extérieurs au quartier. Cette attractivité externe devrait croître avec l'ouverture du pôle des Arts sur le site Mame (voir ci-après). • À noter la présence sur les franges du quartier prioritaire de deux autres structures de formation professionnelle (AFPP et École de la 2e chance) et de plusieurs établissements d'hébergement (dont un EHPAD sur le site de l'ancienne clinique des Dames Blanches).
Participation des habitants		
Petite enfance		
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Terrain multisports 	Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer d'adolescentes Chantemoulin (maison éducative à caractère social) • réunion mensuelle de la coordination partenariale de sécurité dans le cadre du CLSPD à laquelle participent, outre les services de la ville, la préfecture, la police, les bailleurs, Keolis, le service d'éducation spécialisée, la justice. 	•
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Association GEM 37 (accueil d'adultes en souffrance psychique) • Présence du CSAPA 	•
Commerce		

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 13 ha. • Densité résidentielle : 70 log. / ha. • Au nord, quais de la Loire et site naturel du lit majeur de la Loire. • Au sud, tissu ancien des faubourgs de Tours et de La Riche en voie de renouvellement (anciens sites d'activité reconvertis en opération d'habitat).
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Ancien quartier ouvrier et militaire (Caserne Lassalle et champ de mars) reconverti dans les années 1950-1970 en un quartier mixte accueillant une imprimerie, un lycée professionnel et des logements sociaux. • La partie ouest, la moins dense, accueille d'anciennes cités de logements sociaux (cité Roze et cité-jardin des Bords de Loire construites en 1921 et 1928). • Quartier d'habitat social à forte valeur historique, compte-tenu de son occupation ancienne (ancien faubourg lié à la Loire) et de la présence des plus anciennes opérations de logement social de la ville.
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne desserte routière grâce à la présence de deux grands axes au nord (avenue Proudhon) et au sud (boulevard Preuilley). • Bonne desserte par le réseau de bus (lignes 3, 4 / arrêts Preuilley et Docteur Chaumier). • Accès aisé aux quartiers limitrophes du centre historique de Tours grâce à un réseau dense de rues et venelles. • Occupation importante des espaces dédiés au stationnement public (gratuit) et résidentiel à l'extrémité est du quartier (bd Preuilley) compte-tenu de la présence de grands équipements et de la proximité de la zone de stationnement réglementé du Vieux Tours.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de logements est constitué à 99% de logements sociaux collectifs, propriété de Tour(s) Habitat. • La majorité de ce parc est réhabilité (Gutenberg, Champ de Mars, Port Bretagne, Bords de

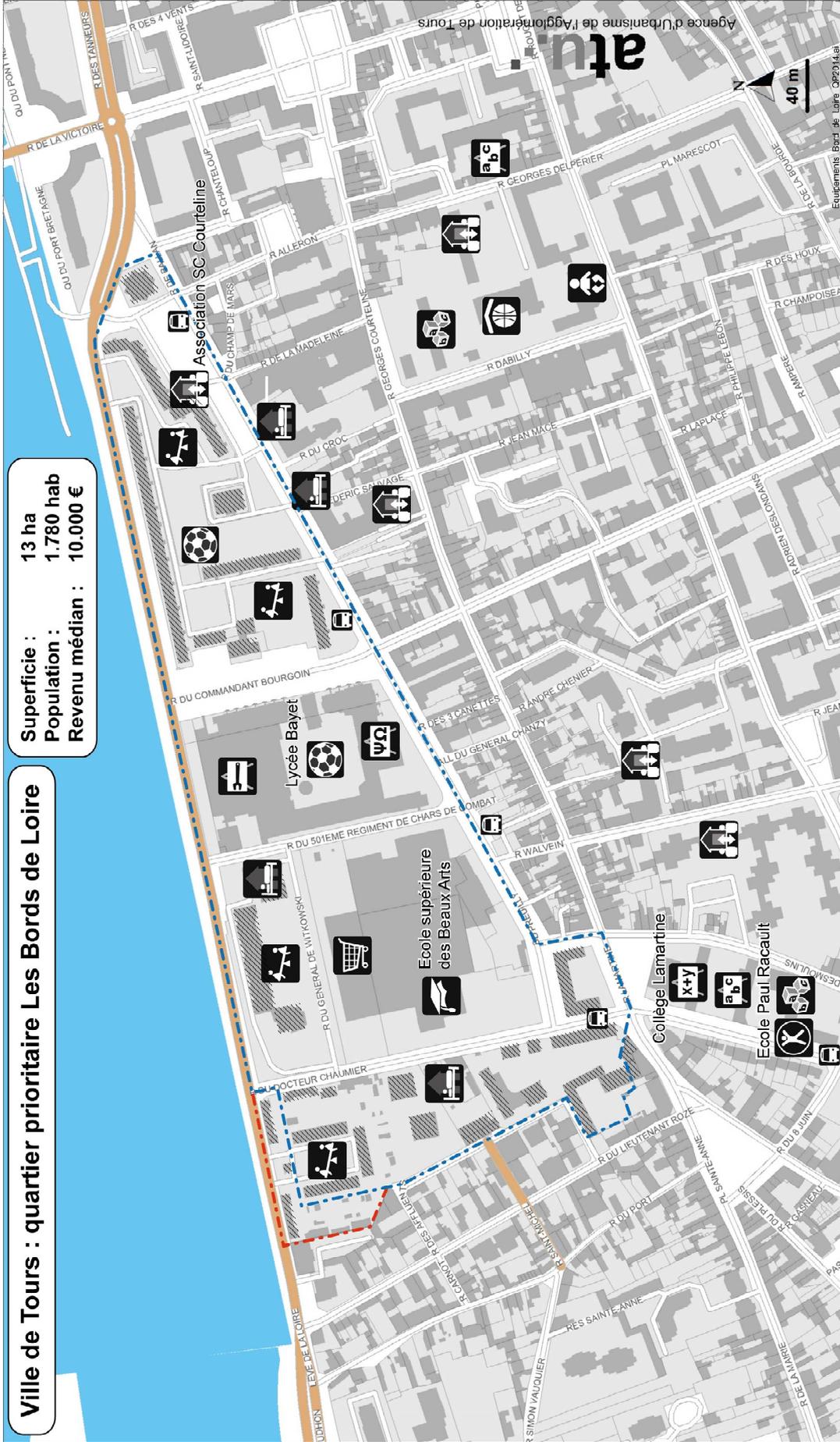
	Loire). La réhabilitation des résidences Desmoulins (accueillant des ménages démunis) et Docteur Chaumier est prévue vers 2015-2016. Le quartier bénéficie d'une bonne attractivité résidentielle
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier dépourvu de réseau de chaleur. Chauffage collectif et individuel gaz.
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier disposant d'une trame végétale dense qui atténue la densité élevée du parc social (alignement sur les deux principaux axes publics, jardins d'agrément collectifs et arbres à grand développement en coeur d'îlot, potagers autour de la cité des Bords de Loire). • Certains espaces libres en continuité des principaux axes pourraient contribuer davantage à l'animation et à la qualité urbaine du quartier (comme l'espace engazonné situé à l'angle du Bd Preuilly et de la rue du Cdt Bourgoin).
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de coordination de type GUP sur le quartier. Pas de dysfonctionnement particulier signalé. Présence de gardiens d'immeuble dans le parc social

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Un Carrefour Market, implanté au nord du site Mame (incluant une station-service), constitue le principal équipement commercial du quartier. • À noter la proximité du pôle de services de la place St Anne (commune de La Riche) au sud-ouest du quartier. Cet espace accueille un marché hebdomadaire
Accueil accompagnement	
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'insertion professionnelle organisées par le centre social Courteline : référent de parcours, point relais emploi formation (PREF), informatique au service de l'emploi...
Création d'entreprise	

Ville de Tours : quartier prioritaire Les Bords de Loire

Superficie : 13 ha
Population : 1.780 hab
Revenu médian : 10.000 €



- Equipements administratifs et sociaux
- Hôpital, clinique
- Foyer, résidence pour personnes âgées, EHPAD
- Crèche, halte-garderie

- Enseignement supérieur
- Lycée
- Collège
- Centre de formation des apprentis

- Ecole maternelle
- Ecole primaire
- Salle de sports
- Terrain de sports

- Aire de jeux, boudoir
- Centre commercial
- Logements sociaux
- Arrêt de bus

--- Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014)
--- Périmètre recalé sur les limites de propriété de la cité Bords de Loire (Tour(s) Habitat)

LA RABIERE (JOUÉ-LES-TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux équipements publics en périphérie du quartier (maison communautaire de l'environnement, médiathèque, collèges, lycées). • Plusieurs équipements sociaux au sein du quartier (centre social, Maison pour Tous, local CEL, RPA). • Association de prévention socio-éducative de la Rabière (APSER) • Une forte vitalité associative : association Résoudre, DOJO Rabière, Club de foot, en bordure de quartier, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte remise à niveau physique des équipements du quartier dans le cadre du GPV et du PRU • Un centre social associatif qui fédère les acteurs dans le cadre d'un projet social de territoire revisité (2013-2017)
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil de quartier sur la Rabière (dont le périmètre dépasse les frontières du quartier politique de la ville). • Un Fond de participation des habitants porté à ce jour par le Centre social 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réflexions en cours dans le cadre de la mise en place des conseils citoyens. • L'influence du Projet de Territoire qui tend vers une plus grande intervention des habitants.
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Crèche Delorme • Halte-garderie + PMI au Centre social • Crèche + Accueil de loisirs Blotterie à proximité du quartier 	
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe scolaire dans le quartier + deux autres à proximité, ainsi que deux collèges et un lycée professionnel • Education prioritaire : Collège La Rabière en REP+ avec écoles Langevin maternelle, Mignonne maternelle et élémentaire et Rotière élémentaire, Collège Arche du Lude REP avec Blotterie maternelle et élémentaire • Un PRE dont la coordinatrice est installée sur le quartier • Accueil de proximité jeunesse (+ 11 ans) : Chalet Rabière et local des frères lumières et local CEL financé par le PRU, en lien avec la Maison des jeunes et de la Culture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail en cours pour recenser l'offre en matière d'aides, d'accompagnement éducatif, pour les élèves de la Rabière et leurs familles. • Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • 8 agents de proximité de la ville remplissent des missions de médiation et de prévention de la délinquance : <ul style="list-style-type: none"> - 4 médiateurs de rue (dont 2 adultes-relais) - 2 médiateurs sportifs (2 adultes-relais) - 2 correspondantes de quartier (médiation logement), postes cofinancés par Val Touraine Habitat et la Ville. - Présence de l'APSER en éducation spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Une cellule de veille mensuelle • Il subsiste des regroupements de jeunes sur l'espace public (centre social, centre commercial, accès aux caves de certaines tours...)
Santé	<p>Une offre de services réduite dans le quartier (3 médecins généralistes, 2 spécialistes, 3 pharmacies et un laboratoire d'analyse médicale, Source : INSEE, 2010) mais importante en périphérie (centre-ville de Joué les Tours).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet santé dans le cadre du projet du Centre social de la Rabière (2013-2016) pour améliorer l'information sur l'accès aux soins, prendre en compte les problématiques d'addiction et/ou de santé mentale en utilisant les ressources du quartier, organiser des permanences avec des intervenants santé sur le quartier, etc.. • Un travail de recensement des actions et services du quartier
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • 2 centres commerciaux • Marché - Place Mandela (jeudi matin) • Un projet immobilier mixte en bordure du quartier - Ilot Gratias - associant logements, bureaux (dont MDS et quelques commerces en rez-de-chaussée le long du 	<ul style="list-style-type: none"> • Une requalification du centre commercial Rotière et une amélioration de son fonctionnement. • Fermeture à la circulation de la rue Fizeau pour prévenir les regroupements à l'arrière du centre commercial. • Un centre commercial Lavoisier, vieillissant et non

	tramway.	<p>traité par le PRU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte attractivité externe du marché hebdomadaire (2e de l'agglomération avec 144 forains en 2013). • Un dispositif « Alerte commerces » (Police, CCI Touraine) afin d'aider les commerçants à se prémunir contre les risques d'infraction.
--	----------	--

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 35 ha. • Densité résidentielle : 70 log. / ha. • Quartier d'habitat collectif en rupture avec son environnement urbain immédiat (de type faubourg au nord et de type pavillonnaire sur ses franges est et ouest). Désenclavement de la partie centrale du quartier par des démolitions partielles de 2003 à 2010 (ZUP 1 et ZUP 3). • Important renouvellement urbain au nord (Bd J. Jaurès) et le long du tramway (secteurs Gratias, Marie Curie / Pradier et Jean Bouin).
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Succédant au grand ensemble du Morier (achevé en 1964), quartier construit ex nihilo dans le cadre d'une ZUP, de 1958 à 1978, sur d'anciens terrains agricoles à proximité du centre-ville et de la zone industrielle de Joué les Tours (site Michelin). • La dernière tranche de la ZUP, à l'est du parc de la Rabière, a été convertie en ZAC à dominante d'habitat pavillonnaire (quartier de la Vallée Violette, 1975-1988).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Le tramway a permis d'ouvrir davantage le quartier sur l'agglomération (hypercentre et quartiers nord de Tours) et d'accroître la mobilité des habitants faiblement motorisés. Le tramway renforce également les relations avec les quartiers sud de Joué (nouveau pont du tramway ouvert aux modes doux). • La desserte des pôles d'emplois périphériques (à l'est et à l'ouest de l'agglomération) par le réseau de bus est insuffisante pour concurrencer l'usage de la voiture. • Si la marche à pied est le mode le plus utilisé (52% des déplacements), mais le vélo est très peu utilisé (2%). La voiture domine pour les déplacements domicile-travail (69% dont 49% à moins de 4 km, Source : SITCAT, EMD, 2008).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • 30% de logements privés collectifs en copropriété (760 log.) dont 57% de propriétaires occupants). • 70% de logements locatifs sociaux dont 42% (790 log.) en fragilité socio-locative en 2012 (indice ACI > 3pts). • Offre relativement diversifiée de logements récents au centre du quartier (PRU). • Important développement du parc de logements neufs dans le périmètre de 500 m autour de la ZUS de la Rabière depuis 2005 (850 réalisés ou programmés dont 45% de log. sociaux) • Une baisse très conséquente de la vacance mais des objectifs de mixité sociale qui restent difficiles à tenir, compte-tenu de l'image du quartier. • Une hausse sensible des impayés liée à la dégradation de la situation économique des locataires • Le secteur de la « Vieille Rabière », non traité dans le cadre du PRU et qui rencontre des problèmes de confort thermique.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du parc social et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur. • Projet de chaufferie EnR à l'étude.
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Nette amélioration de la qualité des espaces publics et résidentiels en ZUP 1 et 3 grâce au GPV, au PRU et au tramway (2003-2013). • Bien qu'entretenus et partiellement requalifiés, l'îlot central de la ZUP 2, le secteur de la Vieille Rabière et les abords du stade Jean Bouin paraissent vétustes en comparaison des secteurs traités dans le cadre du PRU. • Les opérations de construction du PRU répondent à des normes et certifications de qualité énergétique et environnementale (BBC / H&E). • Une amélioration des performances thermiques des bâtiments réhabilités (remplacement des menuiseries, isolation par l'extérieur de la RPA Coulomb et immeuble ZUP 3 / SEM).
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • Une convention GUP depuis 2010 qui fonctionne avec un bon partenariat, une équipe projet, des réunions bimensuelles thématiques, une veille territoriale et un Copil GUP à l'échelle de la ville permettant de mobiliser tous les acteurs de manière transversale. • Antenne locative de Val Touraine Habitat et Régie de quartier de Joué les Tours implantées dans le quartier. • Projet d'agora numérique porté par l'association Résoudre pour améliorer l'accueil des nouveaux habitants. • Les copropriétés sont intégrées à la démarche. • Plusieurs actions menées pour sensibiliser les habitants aux nouveaux usages après requalification (utilisation des PAVE notamment). • Une charte du mieux vivre ensemble mis en place par Val Touraine Habitat (en 2013).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emplois réduite à proximité immédiate du quartier. • Hors commerces, des entreprises de très petite taille implantées dans le quartier (commerçants itinérants, travailleurs indépendants).
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Agence Pôle Emploi à proximité du quartier (Mission locale en centre ville) • Le Point Relais Emploi Formation (PREF) du centre social de la Rabière (prestataire dans le cadre du PLIE) • Association « Résoudre » : ateliers multimédia à visée d'insertion professionnelle (Espace Public Numérique). • Le PREF et Résoudre sont tous deux signataires d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'emploi sur le quartier Rabière.
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) présente sur le quartier : la Régie des quartiers de Joué les Tours. • Trois structures d'insertion dans le centre de Joué les Tours : Déclic (entreprise d'insertion), Id'ees Interim (entreprise de travail temporaire d'insertion) et Tours Emploi (association intermédiaire). • Deux forums emploi ont été organisés à la Rabière ces dernières années (avril 2011 et septembre 2012). Une action partenariale intitulée « Parcours découverte des métiers » a pris le relais en 2013 et 2014. • Le CREPI Touraine anime une action « Passerelle Entreprises » visant à rapprocher les demandeurs d'emplois des quartiers CUCS du monde de l'entreprise (une vingtaine d'entreprises de Joué les Tours y participent). • Les clauses sociales dans le cadre des opérations du PRU et des travaux du tramway • La Ville de Joué les Tours développe la clause d'insertion dans ses marchés publics depuis juin 2012, dans le cadre d'un groupement de commande avec Tour(s)plus et Tours.
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Une pépinière d'entreprises à proximité du tramway, au sud du quartier, a été mise en service en 2013 (12 entreprises hébergées et 17 bureaux disponibles), mais qui attire des actifs résidant pour la plupart à l'extérieur du quartier.

RABATERIE (Saint-Pierre-des-Corps)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux équipements scolaires et sociaux de proximité. Pas de centre social mais plusieurs associations disposent de locaux ou assurent des permanences (Sac à Malice, Cispeo, Patronage Laïque, ID37, Compagnons bâtisseurs). Les locaux des associations Cispéo et Sac à Malices sont en périphérie mais accueillent un public issu du quartier. Un pôle sportif (Val Fleuri) draine un nombre important d'utilisateurs en provenance de l'extérieur du quartier et de la commune Un équipement multifonction : la maison de l'Aubrière. 	<ul style="list-style-type: none"> Une restructuration récente de l'école Henri Wallon, la maison de la solidarité, la résidence pour personnes âgées de la Diablerie et la halte-garderie du Grand Mail Des réflexions en cours sur les structures d'accueil de proximité pour dépasser une certaine fragilité et renforcer l'accessibilité des services.
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'instances de participation mais des dynamiques : les habitants participent à certaines instances; une démarche participative en cours sur l'aménagement des Tours de l'Aubrière, animée par un adulte relais, est appréciée. 	<ul style="list-style-type: none"> Souhait de la ville d'élargir la réflexion « Conseils Citoyens » à une dynamique sur la démocratie locale. Chaque commission thématique y réfléchira. La commission politique de la ville sera chargée de réfléchir au mode de mise en place du Conseil Citoyen.
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une halte-garderie sur le périmètre. Existence d'un Pôle Petite Enfance (crèche collective, crèche familiale et Relai d'Assistants Maternelles) sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Une couverture globale des besoins en mode d'accueil petite enfance correcte (65% pour la ville entière)
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Un PRE porté par la Caisse des écoles accompagne des publics de 3 à 16 ans, avec une coordinatrice réussite éducative salariée de la ville A la rentrée 2015, éducation prioritaire composée de J. Decour (REP+) avec Marceau Courier maternelle et élémentaire, Prévert maternelle, Wallon maternelle et élémentaire Stalingrad: REP avec écoles Stalingrad maternelle et Viala Stalingrad élémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du PRE : accompagnement individuel, des actions collectives (sport, chorale...), actions conduites avec l'Education nationale, notamment sur la prévention santé dans les collèges. un fort investissement sur les actions socioéducatives et d'éveil, notamment à travers le CUCS Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Un CLSPD à l'échelle communale depuis 1999. Des liens avec l'agglomération au travers de la GUP. Un Groupe de suivi sécurité, civilité, tranquillité publique (GSSCT), outil de mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du CLSPD. Une approche de prévention situationnelle dans le projet de réhabilitation du secteur des tours de l'Aubrière. 	<ul style="list-style-type: none"> Une approche de la sécurité à travers la présence humaine La Ville de Saint-Pierre-Des-Corps souligne une sous dotation des effectifs de police sur le territoire. Elle évoque également un débat avec les bailleurs pour maintenir ou développer la présence des gardiens. Certains partenaires évoquent un déficit d'action en direction des parents sur le sujet de la prévention de la délinquance.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> un Centre Municipal de Santé (CMS) 	<ul style="list-style-type: none"> Des actions santé dans le cadre du CUCS : par le CMS (lutte contre le diabète) ; par (ou dans) les établissements scolaires et/ou la coopérative des écoles en lien avec la réussite éducative (Actions de prévention des conduites à risques et des pratiques de consommations addictives dans les écoles de la ZEP Decour, Prévention santé des écoles de la ZEP Decour, Education à la santé alimentation "petits et grands gourmands", Plaisir des sens, nutrition et activité physique au Collège Stalingrad, Bien-être, conduites addictives et comportements à risques au Collège Stalingrad.
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> Un centre commercial en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> Requalifié à la fin des années 1990, le centre commercial est considéré comme l'espace le plus déqualifié et surtout le plus problématique du

	<ul style="list-style-type: none"> quartier. Sur une quinzaine de locaux, quatre commerces (boulangerie, pizzeria, pharmacie et salon de coiffure) et des services de santé (soins dentaires, cabinet médical et mutuelle) fonctionnent bien.
--	---

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

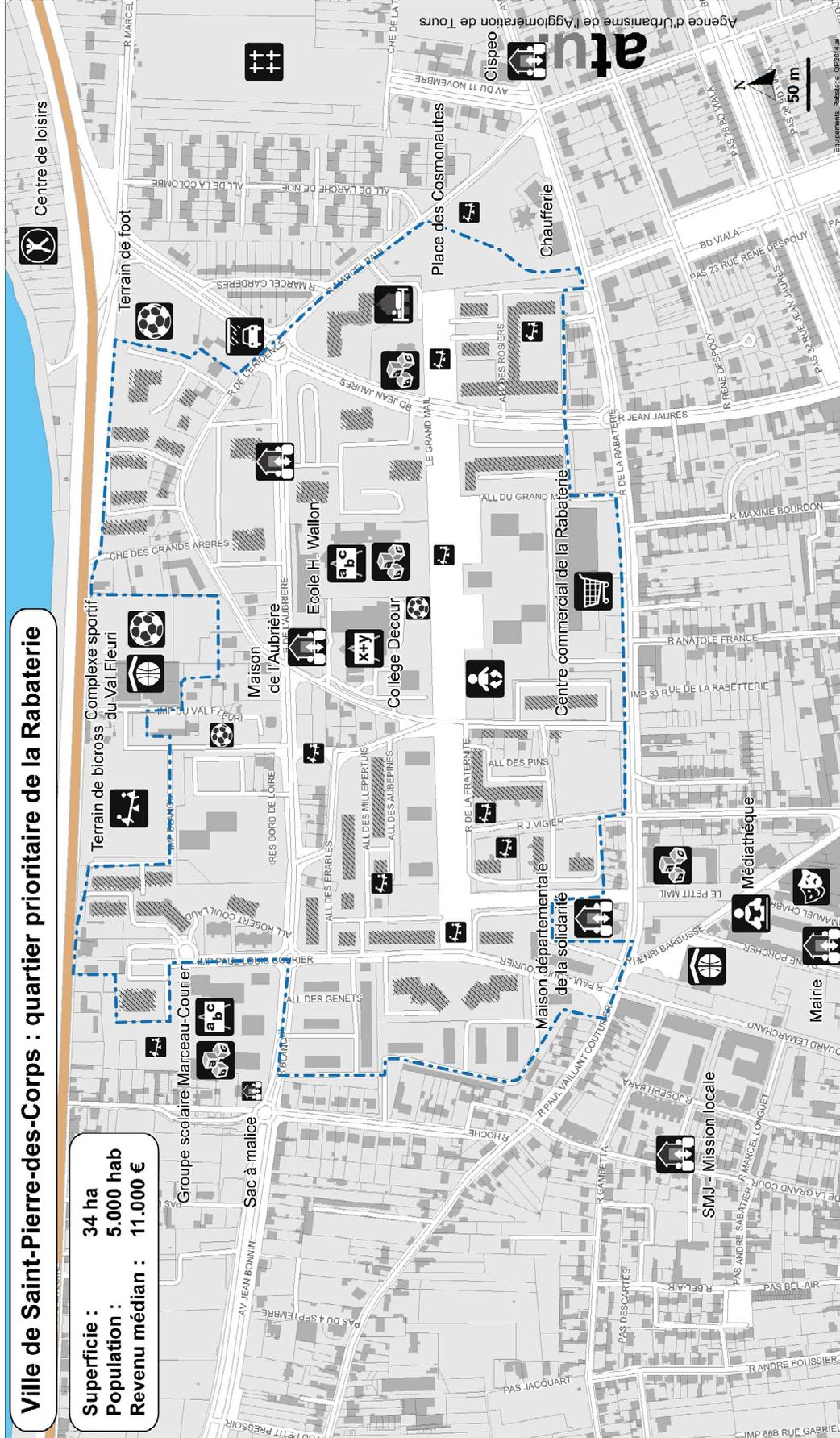
Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Quartier d'habitat collectif en rupture avec les îlots limitrophes qui bordent le centre-ville, constitués de maisons de ville sur rue (avec jardin en cœur d'îlot), datant du début du XXe siècle et de la reconstruction (années 1945-60). Les discontinuités sont travaillées sur le plan urbanistique notamment sur les hauteurs et densités au travers du POS et du règlement de ZAC. Importante opération de densification urbaine en limite du quartier, au sud-ouest (ZAC Grand Cour, à dominante d'habitat collectif, engagée au début des années 2000 et en voie d'achèvement).
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Quartier d'habitat collectif HLM et privé construit ex nihilo dans le cadre d'un projet porté par la commune, de 1965 à 1975, entre les rues de la Rabaterie et de l'Aubrière sur d'anciens terrains maraîchers faiblement urbanisés. Des opérations d'habitat moins denses et des équipements sportifs ont été implantées des années 1980 et 1990 en pied de digue, au nord de la ZUP (Mastabas, gymnase du Val Fleuri, Les Grands Arbres).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Quartier situé en continuité du centre-ville au sud. Liens renforcés par l'aménagement de cheminements transversaux à l'ouest (Chemin Vert). Grande perméabilité du quartier d'est en ouest, mais plus faible du nord au sud (un axe structurant, le bd J. Jaurès et requalification de la rue Paul-Louis Courier) et accès très contraint depuis la digue. Desserte insuffisante des TC en direction des principaux équipements et pôle d'emplois situés à la périphérie nord et sud de l'agglomération. Absence de cheminement sécurisé entre Loire à vélos et le quartier (traversée de la digue dangereuse et rampes existantes peu visibles ou inadaptées).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> 30% de logements privés collectifs (760 log.) dont 78% de propriétaires-occupants. 47% du parc locatif social (774 log.) en fragilité socio-locative en 2012 (indice ACI > 3 pts). Un tiers du parc social a été réhabilité récemment (PRU). Certains secteurs d'habitat social et privés sont en perte d'attractivité ou nécessitent des travaux d'amélioration (Copropropriétés des Aubépinés et de l'impasse Courier, logements intermédiaires du groupe d'habitat social les Mastabas).
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> 40% du parc collectif (1000 logements) seront isolés par l'extérieur d'ici 2 ans. Ensemble des logements collectifs et des équipements publics raccordés au réseau de chaleur. Implantation d'une chaufferie EnR prévue à l'est du quartier
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration significative de l'organisation urbaine et de l'image de la partie ouest du quartier (GPV + PRU). Renforcement de la trame verte du quartier par le biais de la requalification des espaces publics (Grand Mail, Chemin Vert) et de la résidentialisation. Minéralisation de certains cheminements piétons et aires de stationnement.
GUP	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la tranquillité en 2013 mais persistance des problèmes d'usage (les squats se déplaçant au gré des interventions urbaines) et de gestion. Suivi GUP assuré par une instance de coordination partenariale (GOL-GUP) associant ville, CA, État, bailleurs. Formation Cap-Civis proposée aux salariés de VTH. Agents municipaux (ALMS) assurant une mission de médiation et d'entretien sur les espaces publics. Un poste d'adulte-relais créé pour associer les habitants des tours de l'Aubrière au projet de restructuration des immeubles et des espaces extérieurs.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> Le tissu économique de la Rabaterie est limité à une dizaine de commerces et services à la personne regroupés au sein du centre commercial et au sud de la rue de la Rabaterie. Le quartier n'accueille pas de marché hebdomadaire mais est en lien direct avec le marché du centre-ville qui a lieu 2 jours par semaine
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> L'association CISPEO est antenne relais emploi dans le cadre de la convention Tour(s)Plus/ Pôle emploi
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> Implication sur les clauses d'insertion
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de local d'activité ni de pépinière d'entreprises sur le quartier ou à proximité

Ville de Saint-Pierre-des-Corps : quartier prioritaire de la Rabaterie

Superficie : 34 ha
Population : 5.000 hab
Revenu médian : 11.000 €



Quartier prioritaire (Décret 30/12/2014)

- | | | | | | |
|--|---------------------------------------|--|------------------------|--|--------------------------------|
| | Equipements administratifs et sociaux | | Crèche, halte-garderie | | Résidence pour personnes âgées |
| | Médiathèque | | Ecole maternelle | | Station de lavage |
| | Centre socio-culturel | | Ecole primaire | | Centre commercial |
| | Cimetière | | Collège | | Logements sociaux |
| | Centre de loisirs | | Salle de sports | | Aire de jeux, boulo/drome |

Sources : DGI, Cadastre - atu, SIG : Ville de Saint-Pierre-des-Corps, plan de ville

NIQUEUX-BRUERE (LA RICHE)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Deux pôles d'équipements fréquentés par l'ensemble des Larichois : <ul style="list-style-type: none"> - pôle de la mairie, du centre social Equinoxe, de la médiathèque et de la nouvelle maison de l'enfance (ouverture en 2015) ; - pôle des équipements scolaires et sportifs Fernand Buisson / Paul Bert. • Des associations implantées sur le quartier (CSF, CNL, Vestiaire, l'Amitié, jardin ; Effet d'quartier, les enfants de la Riche, lien partagé – jardin partagé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne armature d'équipements qui rayonnent sur toute la ville et des synergies entre équipements. • Le centre social municipal Equinoxe propose une offre de service assez complète autour de 4 axes principaux (Insertion professionnelle, Jeunesse, Accompagnement projet, Réussite éducative) et fédère acteurs et habitants
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de comité de quartier • Conseil d'usagers du Centre Social, dans lequel sont représentés en très grande majorité, les habitants de Niqueux-Bruère (2 réunions par an). • Fonds de participation des habitants : 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réflexions en cours dans le cadre de la mise en place du conseil citoyen, dans une logique de synergie avec le conseil d'usagers.
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Un bon niveau d'équipements de la Ville de la Riche <ul style="list-style-type: none"> - Crèche familiale (accueil familial) - Crèche collective (vingtaine d'enfants) - Multi-accueil : Un lieu d'éveil et de socialisation qui accueille 15 enfants de 2 mois à 4 ans - PMI 	<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté de la Ville de la Riche de proposer une offre en matière de mode de garde adaptée, en lien avec les caractéristiques de la population (29% de familles monoparentales...) • Ouverture d'un nouveau pôle enfance plus complet en 2015 : Cette nouvelle structure pourra accueillir 45 enfants (contre 35 actuellement 10 place d'accueil supplémentaire + relais assistante maternelle (RAM) nouveau sur ville.
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • 2 groupes scolaires à l'échelle de la ville • Le collège Lamartine (Tours) accueille les enfants du quartier prioritaire • Aucun établissement scolaire de la Riche n'est situé en géographie prioritaire EN • Classe passerelle lancée cette année : accompagnement de 12 enfants, pour faciliter l'entrée à l'école (ateliers parents-enfants/éveil au langage (notamment primo-arrivants) • Soutien linguistique aux parents (FLE) • Un dispositif PRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accent mis sur l'accompagnement éducatif et l'offre culturelle, par le travail avec les parents, pour faire face à une « pauvreté culturelle » de plus en plus préoccupante. • Le PRE a donné de bons résultats et constitue la seule instance pluridisciplinaire qui permet de faire lien entre EN et acteurs locaux de l'éducation. • Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Une police municipale au niveau Ville • Deux éducateurs de prévention du Conseil Général interviennent dans les quartiers prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Une coordination locale efficace PN/PM (actions communes, réunions régulières) dans un contexte où les actes de délinquance sont en baisse sur la ville (diagnostic territorial – Ville de la Riche : données 2012) • Des actions de prévention mises en place dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la citoyenneté au collège Lamartine
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments à l'échelle de la ville : une offre de soins complète et un taux de couverture en médecin généraliste correspondant à la moyenne nationale • Sur Niqueux-Bruère, 24% de la population est bénéficiaire de la CMU. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de sensibilisation entreprises par le centre social et le CCAS avec des partenaires santé (alimentation, sommeil, conduites addictives...)
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Trois pôles commerciaux fréquentés par les habitants du quartier : <ul style="list-style-type: none"> - magasin Lidl (très fréquenté par les habitants de Niqueux-Bruère) et petits commerces du 11 novembre ; - super U à 400 mètres au sud de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Le commerce, un enjeu fort pour la Ville (étude réalisée) • Un projet de requalification du centre commercial du 11 novembre (quartier Niqueux-Bruère) qui par sa proximité avec la centre-ville dispose d'une véritable zone de chalandise.

	mairie ; - services et marché forain de la place Ste Anne, à 650 mètres à l'est.	
--	---	--

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

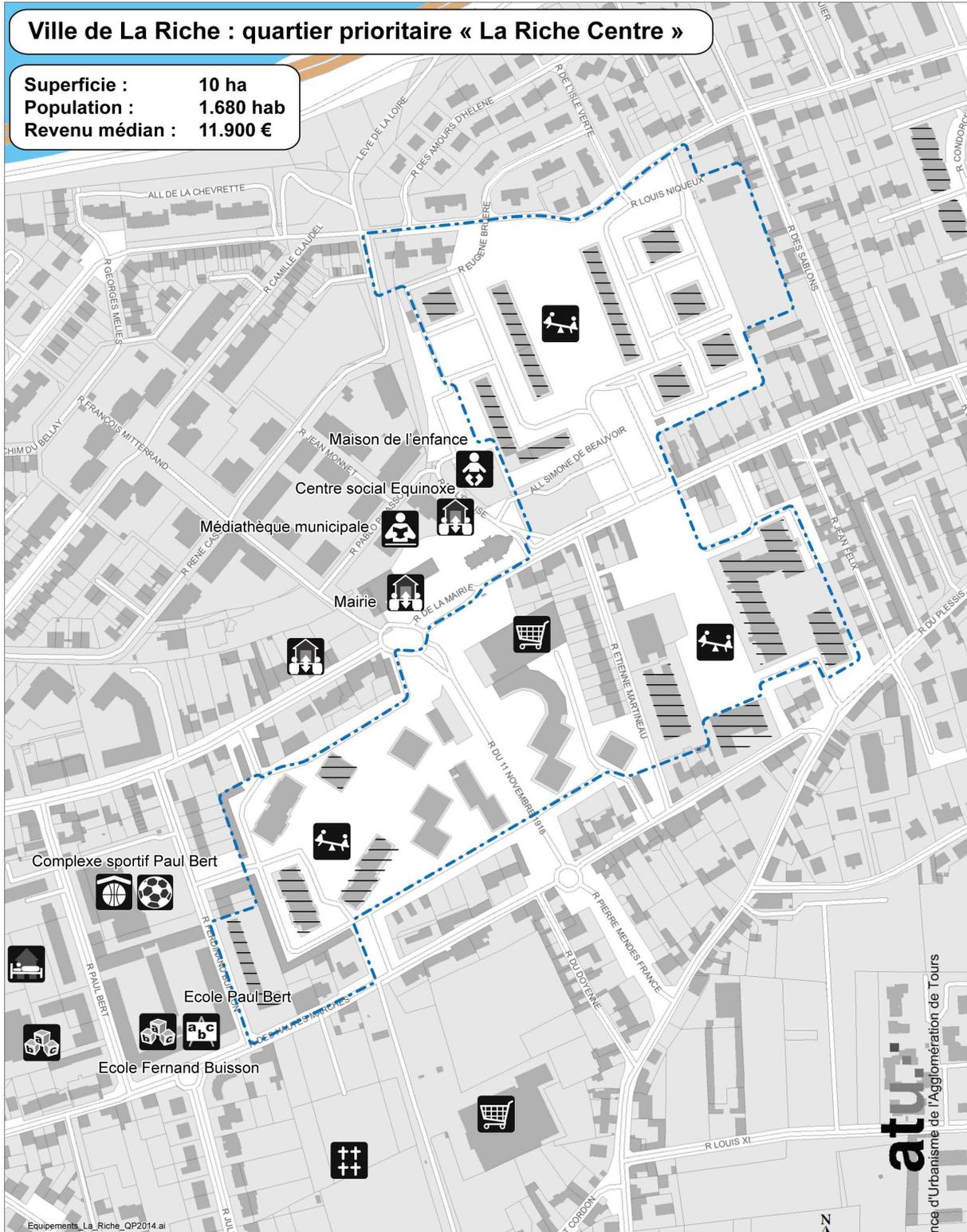
Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 10 ha / Densité résidentielle : 100 log. / ha. • Les îlots inclus dans le quartier prioritaire résultent d'opération d'habitat collectif social et privé autour de la mairie et à l'intérieur de l'ancienne digue de protection des crues de la Loire dans les années 1970. • Le quartier prioritaire n'est absolument pas coupé du reste de la ville
Histoire du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • La partie nord-est correspond au quartier d'habitat social Niqueux-Bruère (ex ZUS) propriété de Val Touraine Habitat. • La partie sud-est accueille des immeubles d'habitat collectif de Touraine Logement autour du square Marcel Pagnol. • La partie sud-ouest regroupe locaux commerciaux, immeubles d'habitat social et en copropriété. • Manque d'unité architecturale et paysagère. Inversion de la répartition habituelle des densités bâties (faible à proximité de l'espace public, élevée en cœur d'îlot). • L'environnement du quartier prioritaire est composé à l'est et au sud d'habitat ancien individuel et à l'ouest et au nord d'habitat mixte récent (ZAC du Prieuré).
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande proximité quartier/centre-ville et des équipements et commerces communs. Mais si la mobilité des habitants de Niqueux-Bruère vers le reste de la ville est forte, l'inverse n'est pas vrai (faible fréquentation du quartier Niqueux-Bruère par des personnes extérieures). • Quartier desservi par les deux principales voies qui irriguent le centre-ville de la Riche (rue de la mairie et rue du 11 novembre). • Bonne desserte par le réseau de bus en direction du centre de Tours (ligne 3). Desserte insuffisante vers La Riche Soleil, la piscine et les communes du nord et sud de l'agglomération. • Nombreux cheminements en cœur d'îlot. Continuités à renforcer entre les différents secteurs. • Accès contraint vers le site naturel de la Loire au nord, isolé du centre-ville par une voie rapide (avenue Proudhon).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de logements est constitué à 75% de logements sociaux collectifs datant des années 1970. • Les ménages les plus précaires résident sur le secteur Niqueux-Bruère. Les professionnels observent une dégradation du climat social sur le secteur Pagnol, où il y a de vrais besoins d'interventions (isolation, aménagement des espaces...) selon la Ville de la Riche. • Une grande partie des ménages de Niqueux-Bruère vivent dans le quartier depuis moins de 5 ans • Les ménages à bas revenu y sont particulièrement importants (34%)
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier dépourvu de réseau de chaleur.
Qualité urbaine et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement minéral des espaces publics situés en bordure de la rue de la Mairie au droit des secteurs Niqueux-Bruère et Marcel Pagnol. • Faible appropriation par les habitants de l'emprise de l'ancienne maison de l'enfance (espace enherbé en attente de projet). • Forte fréquentation du jardin Estarreja (traversé par le chemin piétonnier reliant les écoles et les autres quartiers à l'est du centre-ville). • Absence d'espace de transition entre Niqueux-Bruère et la ZAC du Prieuré.
GUP	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des espaces libres du quartier prioritaire appartiennent à la ville de La Riche et sont entretenus par les services municipaux (à l'exception des espaces accompagnant les résidences de Touraine Logement ainsi qu'une vaste parcelle à l'est de Niqueux-Bruère, propriété de Val Touraine Habitat). La ville souhaite clarifier les modalités de gestion des espaces extérieurs. • Présence d'un correspondant de quartier sur Niqueux-Bruère (poste cofinancé par Val Touraine Habitat et Ville) : médiation, entretien espaces extérieurs, petit dépannage, animation (jardin partagé...) et de gardiens d'immeuble sur le parc de Touraine Logement • Pas de convention GUP (hors PRU) mais une démarche de fait avec Val Touraine Habitat. A développer avec Touraine Logement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'emplois et d'activité peu développés sur la commune (moins de 3000 emplois salariés pour plus de 10.000 habitants). • Pôle d'activité au sud et à l'ouest de la commune difficile d'accès (isolés du reste de la ville par une voie ferrée et le boulevard périphérique).
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence Pôle emploi la plus proche est à Saint-Cyr-sur-Loire et les jeunes vont à mission locale de Giraudeau /Sanitas • Relais antenne emploi au sein du Centre social Equinoxe avec un agent de la ville mobilisé (1000 demandeurs reçus / 300 en accompagnement). Des gens plus âgées, surtout des femmes qui veulent revenir à l'emploi et qui sont peu qualifiées. • Projet de recrutement d'un poste de chargée de projet, plutôt centré sur l'emploi.
Offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'insertion : déclic, tri 37 • La Ville souhaite engager une dynamique sur les clauses d'insertion (mieux utiliser les opportunités de l'agglomération ; clausurer les marchés de la Ville).
Création d'entreprise	

Ville de La Riche : quartier prioritaire « La Riche Centre »

Superficie : 10 ha
Population : 1.680 hab
Revenu médian : 11.900 €



- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------|---|
| Logements sociaux | Crèche, halte-garderie | Salle de sports | Quartier prioritaire (Décret du 30/12/2014) |
| Equipements administratifs et sociaux | Ecole maternelle | Terrain de sports | |
| Médiathèque | Ecole primaire | Aire de jeux, boudrome | |
| Cimetière | Résidence pour personnes âgées | Centre commercial | |

Sources : DGI, Cadastre ; atu, SIG ; Ville de La Riche, Plan de la ville 2007

atu
 Agglomération de Tours

Les quartiers de veille

BERGEONNERIE (TOURS)

COHESION SOCIALE

	Equipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier abrite plusieurs équipements de proximité dans la partie non CUCS : bibliothèque, école. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une coordination locale sur le quartier
Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'instance représentative des habitants sur le quartier Le quartier est rattaché au CLV Sud. 	
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Halte-garderie. 	
Education et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Une école élémentaire et une école maternelle. Lieu passerelle à l'école maternelle: projet soutenu par l'E.N. et le service petite enfance / éducation de la ville (une ATSEM et d'une éducatrice jeunes enfants à temps partiel). Proximité d'équipements d'enseignement secondaire et supérieur (Campus). 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation du siège social des PEP allée Alcuin (secteur CUCS) avec l'ouverture d'une ludothèque ouverte aux enfants et aux familles. Accueil et animation jeunesse (11-17 ans) sur les périodes de vacances. Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Pas de présence de médiateurs et/ou d'éducateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> A l'échelle des quartiers de Tours : des réunions mensuelles (polices, fil bleu, bailleurs, éducateurs de rue) par grands secteurs (quatre en tout) avec des focales sur des secteurs plus ciblés.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Quartier situé à faible distance du CHRU Trousseau (2 km avec desserte TCSP). 	
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> Un petit centre commercial enclavé et vétuste (4 commerces + 2 associations). 	

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

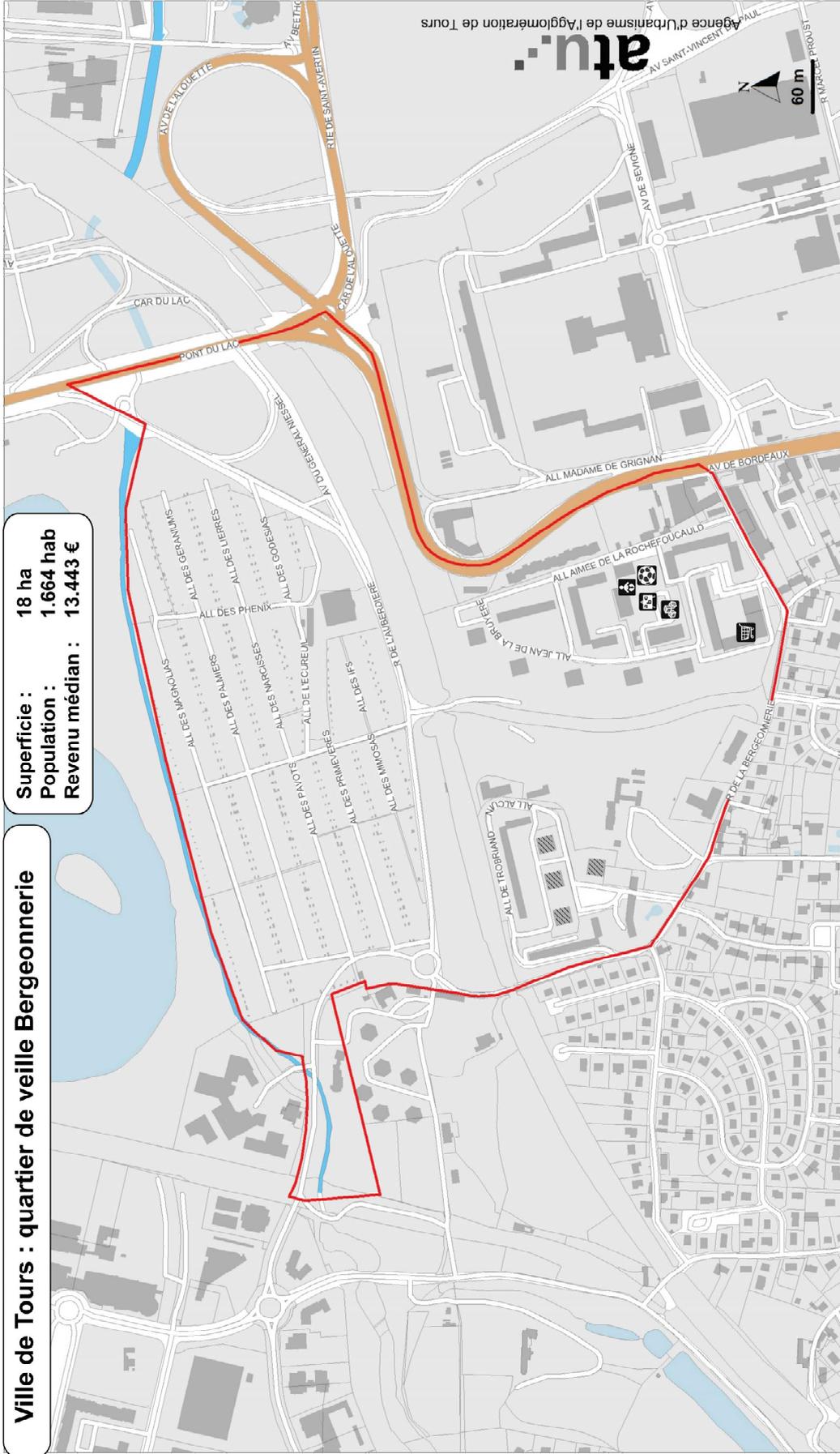
Contexte urbain	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'embellissement paysager conduit par la Ville avec les habitants en 2011. Plan de circulation et aménagement urbain revu entre 2010 et 2011. Création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports dans le vallon. Création d'un espace jeux à proximité de l'école pris en charge par le CVL.
Histoire du quartier	<p>Les parties ouest (Tour(s) Habitat) et est du quartier (SEMIVIT) ont été construites en 1965 et 1966.</p>
Désenclavement / mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Quartier aménagé en marge des voies inter-quartiers et isolé au nord par une voie ferrée. Quartier desservi par le bus (ligne 15 La Riche Soleil / Joué Centre) et proche de la ligne Tempo 2 (bus en site propre reliant CHRU / Tours centre / Tours Nord). Liaison douce reliant le quartier aux Deux-Lions (passage sous les voies ferrées).
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Majorité du parc locatif du quartier propriété de la SEMIVIT et récemment réhabilité (isolation par l'extérieur). Présence de logements sociaux de Tour(s) Habitat à l'ouest.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Chauffage collectif (quartier non relié au réseau urbain de chaleur de la vallée du Cher).
Qualité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Impact positif de la requalification récente des espaces de circulation et du parc de logements de la SEMIVIT. Espaces de circulation vétustes sur le secteur ouest (Tour(s) Habitat).
GUP	<ul style="list-style-type: none"> Quartier non suivi au titre de la GUP.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<ul style="list-style-type: none"> Pôle d'emplois et d'activité importants à proximité : pôle tertiaire des Deux Lions, CHRU, campus universitaire de Grandmont, zone d'activité économique et commerciale de Chambray.
Accueil accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Pas de service d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le quartier antenne emploi municipale aux Fontaines.
Offre d'insertion	
Création d'entreprise	

Ville de Tours : quartier de vieille Bergeonnerie

Superficie : 18 ha
Population : 1.664 hab
Revenu médian : 13.443 €



Ecole maternelle
 Ecole primaire
 Crèche, halte-garderie
 Terrain multisports
 Logements sociaux
 Quartier de veille (ancien quartier du CUCS - données statistiques INSEE, 2009)

Sources : DGI, Cadastre ; atu, SIG - Ville de Tours, Guide pratique géolocalisé

Le Morier (Joué-lès-Tours)

COHESION SOCIALE

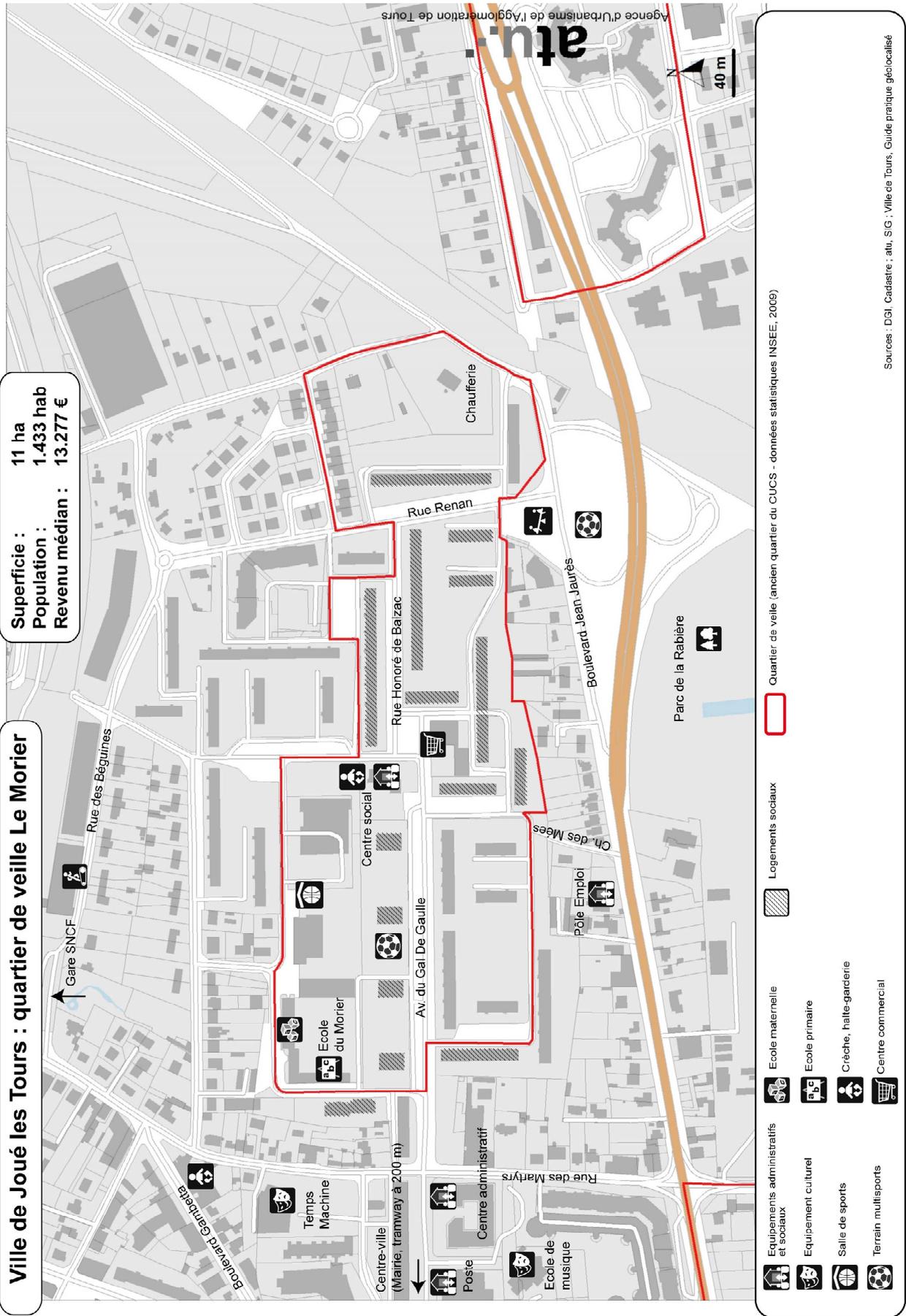
	Équipements et acteurs	Constats
Vie sociale	Centre social (incluant bibliothèque géré par ATCS) et accueil jeunes (ville) réunis dans le même bâtiment face au centre commercial.	Bonne dynamique et fort attachement des habitants au quartier. Projet de territoire porté par ATCS. Forte mobilisation des personnes âgées sur des animations intergénérationnelles (festival « street art »).
Participation des habitants		Conseil de quartier (20 pers.) et comité d'animation du Morier (fête de quartier, sorties, rédaction du journal de quartier avec le CS).
Petite enfance	Multi-accueil par ATCS depuis 2 ans (22 pl. utilisées à 70% dont 14 en crèche). Accueil de loisirs par ATCS ouvert aux petits dans une salle de l'école élémentaire.	Personnel mise à disposition par la CAF non remplacé par la ville (maison de la petite enfance).
Education et jeunesse	Ecole du Morier recrute au-delà du quartier (maternelle en particulier). Collèges de rattachement : Baulieu et Rabière.	CLAS porté par le CS avec l'école (partenariat CAF, ville, Etat, CG). Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	Présence des éducateurs de rue de l'APSER. 2 citoyens volontaires dont un résidant dans le quartier.	Cellule de veille « tranquillité publique » sur la ville entière réunissant ville, polices, bailleurs, Fil Bleu (une fois par mois).
Santé	Campagne de vaccination au CS (par MDS). Médecins indépendants sur le quartier et à proximité.	Cafés thématiques sur la santé (dont addictions) animés par ATCS.
Commerce	Petit centre commercial en copropriété (4 commerces dont pharmacie, tabac-presse, boulangerie et réparation vélos) à l'attractivité réduite (deux cellules vacantes). Une cellule occupée par une école coranique depuis 2 ans. Reprise de l'ancien magasin discount (près de la gare) par une franchise de fitness privée.	

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	Quartier de type grand ensemble, bien situé à proximité du centre-ville.
Histoire du quartier	Quartier construits dans les années 1960 pour accueillir les ouvriers jocondiens. Quartier visité par le premier ministre George Pompidou en 1964.
Désenclavement / mobilité	Proximité de la gare SNCF et du tramway (200 m). Echangeur vers le boulevard de Chinon et passage dénivelé vers le quartier de la Vallée Violette. Piste cyclable vers le quartier des Deux-Lions.
Logement	Parc d'habitat collectif mixte. Un seul bailleur social, pas de vacance, rotation faible. Ravalement des façades et requalification des espaces extérieurs de Val Touraine Habitat programmée en 2015-2016. Manque d'informations sur la situation des copropriétés.
Énergie	Quartier raccordé au réseau de chaleur urbain (gestionnaire Dalkia). Pas de réclamation des locataires concernant les charges. Alimentation du réseau en énergie renouvelable à l'étude.
Qualité urbaine et environnementale	Bon état d'entretien général du quartier, voies publiques et aire de jeux en bon état mais aménagement des pieds d'immeuble vétuste (parc social et copropriétés). Val touraine Habitat favorable à l'implantation de points d'apports volontaires des déchets enterrés (locaux existants difficiles d'accès).
GUP	Volonté de la ville d'étendre la démarche GUP au-delà du quartier de la Rabière.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	Tissu économique réduit aux services et équipements de proximité. Important office notarial à l'entrée ouest du quartier.
Accueil accompagnement	Projet de transfert du pôle insertion du conseil général présent à l'est du quartier sur l'îlot Gratias (Centre-ville).
Offre d'insertion	Rencontres « Passerelle vers l'emploi » au centre social du Morier.
Création d'entreprise	



Vallée Violette (Joué-lès-Tours)

COHESION SOCIALE

	Équipements et acteurs	Constats
Vie sociale	<p>Centre social (tous publics) : activités collectives, ateliers culturels et sportifs, manifestations (1 par mois), soirées interculturelles, repas des aînés très demandé par les habitants du secteur pavillonnaire (100 à 120 demandes pour 25 places).</p> <p>MJC : mise à disposition de locaux pour activités associatives et espace public numérique, accueil des jeunes en soirée.</p> <p>Local secteur jeunes (ville) : accueil des jeunes en journée et pendant les vacances.</p>	<p>Vieillesse, précarité et isolement en hausse des habitants (familles monoparentales du parc social, personnes âgées du secteur pavillonnaire) signalés par le centre social et les AS du CG.</p> <p>Nombreux chômeurs bénéficiaires du RSA.</p> <p>Diagnostic et projet pluriannuel du quartier piloté par le centre social envisagé.</p> <p>Projet d'observation partenarial</p>
Participation des habitants	<p>Conseil de quartier Vallée Violette / Alouette sud (40 membres ; habitants du parc social sous-représentés) ; activités ponctuelles : sapin de Noël, galette des rois.</p>	<p>Création d'une association de locataires de Touraine Logement suite à une régulation de charges défavorables (gestion du réseau par Dalkia).</p> <p>Charte de bon voisinage élaborée par les locataires avec Touraine Logement et le centre social en 2014.</p>
Petite enfance	<p>Centre de loisirs du quartier ouvert aux petits jusqu'à 6 ans.</p> <p>Après 6 ans, accueil assuré par le centre social.</p>	
Éducation et jeunesse	<p>Ecole maternelle et élémentaires et collège publics sur le quartier.</p>	<p>Besoin d'accompagnement à la parentalité (familles monoparentales).</p> <p>Nouveaux ménages avec enfants s'installant sur le quartier sont peu nombreux (cf. fermeture d'une classe maternelle en 2015).</p> <p>Existence d'animations jeunesse</p>
Médiation et Prévention	<p>Maraude régulière des éducateurs de de l'APSER sur le quartier et contact avec les structures.</p> <p>Recrutement d'un adulte-relais depuis 2012 cofinancé par Touraine Logement et la ville (intervient sur les espaces publics et privés, favorise le lien social, sollicité par les habitants pour les accompagner dans leurs démarches).</p> <p>1 responsable de secteur et 3 gardiens d'immeuble de Touraine Logement sur le quartier.</p>	<p>Cellule de veille « tranquillité publique » sur la ville entière réunissant ville, polices, bailleurs, Fil Bleu (une fois par mois).</p>
Santé	<p>Une maison médicale installée en 2013 sur le quartier (Kiné, dentiste, pharmacie).</p> <p>1 médecin généraliste installé juste en face.</p>	<p>Identifiés sur de nombreux quartiers, constat particulier effectué d'une présence de nombreux bénéficiaires de la CMUC, de problèmes d'alcoolisme chez les femmes et troubles mentaux chez les personnes isolées.</p> <p>Problèmes dentaires et de vue chez les enfants.</p>
Commerce	<p>Offre diversifiée et attractive (dont une locomotive alimentaire : Proxi) et en services (banque, poste, auto-école, coiffeur).</p>	<p>Le bar est considéré comme l'un des rares lieux de sociabilité pour les hommes du quartier mais serait en difficulté financière (loyer élevé).</p>

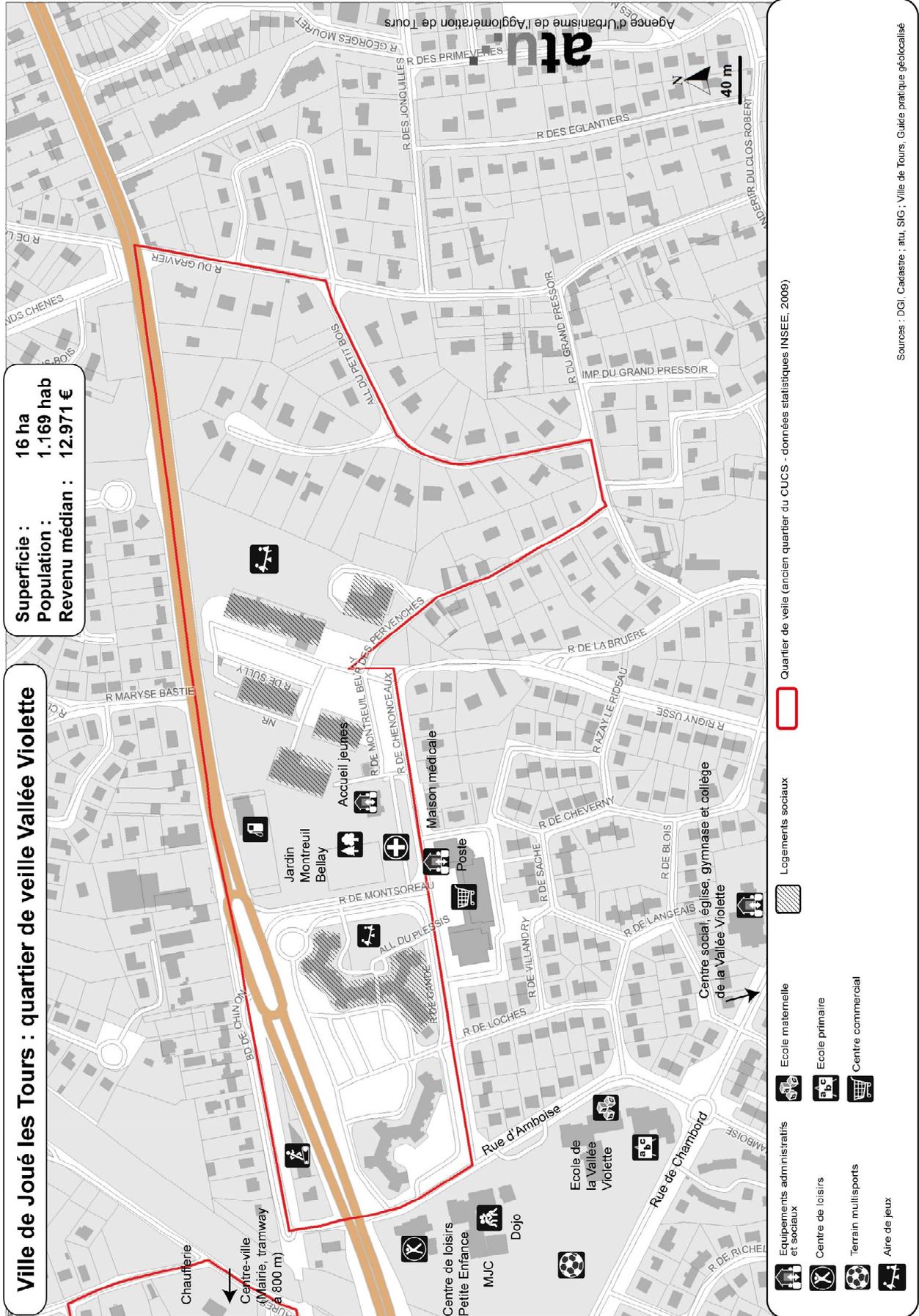
	<p>Centre commercial desservi par le réseau de bus.</p> <p>Un marché le samedi matin.</p> <p>Un local vacant (ancienne pharmacie).</p> <p>Une station-service à l'entrée du quartier.</p>
--	---

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	Quartier d'habitat mixte, bien situé à environ 1 km du centre-ville. Quartier à l'organisation urbaine très ségréguée : collectifs privés et HLM le long du bd de Chinon et habitat pavillonnaire sur le reste du quartier en direction du sud.
Histoire du quartier	Quartier construit au milieu des années 1970 à la place de la tranche est de la ZUP de la Rabière prévue initialement. Conception en rupture avec le plan-masse et l'architecture des ZUP, même si la séparation des fonctions demeurent (pas d'activité sur le quartier).
Désenclavement / mobilité	Coupure physique à l'ouest avec le quartier de la Rabière (voie ferrée). Passage dénivelé vers le quartier du Morier sous le boulevard de Chinon. Piste cyclable vers le quartier des Deux-Lions.
Logement	Très bonne attractivité résidentielle du parc social de Touraine Logement. Pas de vacance. Immeubles plus récents que dans la plupart des autres quartiers en politique de la ville. Par social réhabilité en 2007-2008. Résolution des regroupements et squats grâce au recrutement de l'adulte-relais.
Énergie	Quartier raccordé au réseau de chaleur urbain (gestionnaire Dalkia). Charges très élevées (eau chaude en particulier) équivalente au loyer. Hausse en 2012 à l'origine d'un mouvement de protestation des locataires de Touraine Logement en 2013 (mais régularisation de charges en faveur des locataires en 2014).
Qualité urbaine et environnementale	Bon état d'entretien général du quartier, voies publiques, aire de jeux, parvis du centre commercial récemment réaménagés. Val Touraine Habitat favorable à l'implantation de points d'apports volontaires des déchets enterrés (locaux existants difficiles d'accès).
GUP	Volonté de la ville d'étendre la démarche GUP au-delà du quartier de la Rabière.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	Tissu économique réduit aux services et équipements de proximité.
Accueil accompagnement	Pas de permanence des services de l'emploi sur le quartier (des tentatives ont eu lieu au centre social mais non renouvelées faute de public).
Offre d'insertion	
Création d'entreprise	



Sources : DGI, Cadastre ; atu, SIG ; Ville de Tours, Guide pratique géolocalisé

La GALBOISIÈRE (Saint-Pierre-des-Corps)

COHESION SOCIALE

	Équipements et acteurs	Constats
Vie sociale	Un équipement de proximité : la maison Durand (accueil jeunes, animations en soirée et pendant les vacances).	Réflexion en cours sur le rôle et l'organisation de la maison Durand en avec la maison de l'Aubrière (cf. appel à projets « maison des services publics, avril 2015). Bonne ambiance entre les habitants qui dialoguent pour la résolution des conflits entre voisins.
Participation des habitants	Pas d'instance spécifique en dehors des adhérents aux associations de locataires du parc social.	Ateliers avec les habitants du quartier par projet animés par la ville à la maison Durand.
Petite enfance	Pas d'équipement petite enfance à proximité immédiate.	
Education et jeunesse	Ecole maternelle et élémentaire Viala. Collège Stalingrad. Centre de loisirs Viala / Stalingrad avec espace public numérique.	Collège maintenu en REP en 2015. Suppression du soutien financier du CUCS aux actions du REP depuis 2015. Existence d'animations jeunesse
Médiation et Prévention	Délinquance et incivilités générées par la fréquentation de la gare. Occupations régulières du hall de la tour et plus sporadiques dans la barre de l'avenue Stalingrad.	Cf. CLSPD.
Santé	Pas de structure sur le quartier. Centre médico-social de la ville.	
Commerce	Quelques commerces autour de la gare (brasserie, tabac-presse, hôtel). Proximité des commerces du centre-ville (place M. Thorez).	

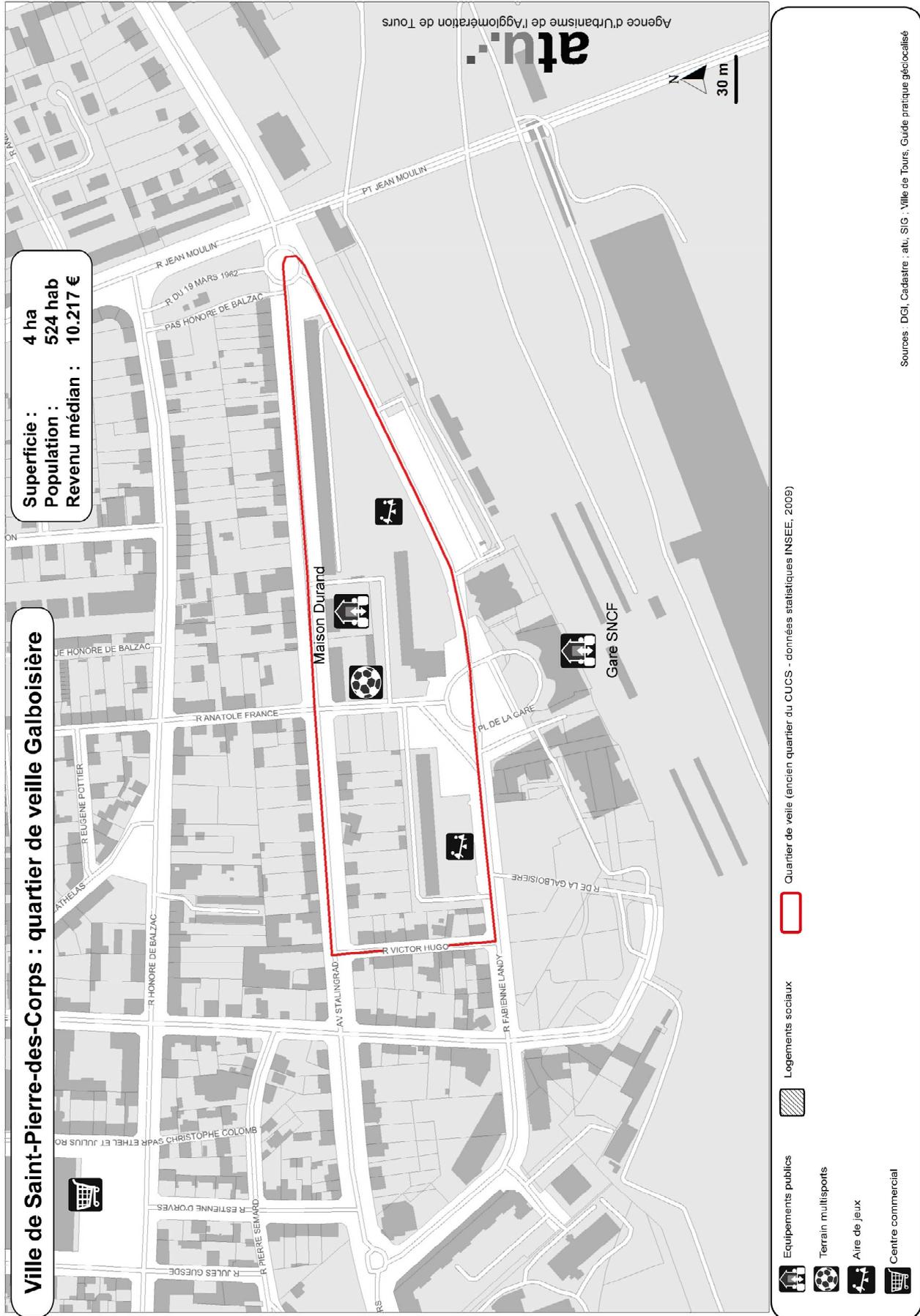
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	Forte évolution de l'environnement urbain du quartier depuis l'implantation de la gare TGV (création de parkings et implantation de bureaux au sein d'une ZAC tertiaire).
Histoire du quartier	L'un des vieux ensembles d'habitat social de la ville et de l'agglomération.
Désenclavement / mobilité	Amélioration de la desserte du pôle commercial des Atlantes par le réseau bus. Forte pression sur le stationnement public. Etude à venir sur le développement des liaisons douces.

Logement	Taux d'impayés préoccupant. Requalification récente des halls et des accès aux caves. Enjeu d'accompagnement social des personnes âgées et d'adaptation des logements qu'elles occupent (pas d'ascenseur en dehors de la tour).
Énergie	Chaufferie collective (réfection programmée).
Qualité urbaine et environnementale	abords d'immeuble, aires de jeux et aires de stationnement résidentiel (sécurisées). Enfouissement des points d'apports des déchets ménagers. Fort enjeu de restructuration du parvis de la tour, voire également de la barre Stalingrad (la plus longue de l'agglomération : 160 m).
GUP	Pas de démarche spécifique à l'échelle du quartier (traité dans le cadre du CSLPD). Absence de gardien d'immeuble. Passage régulier des ALMS de la ville.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	Services et activités tertiaires en périphérie du quartier.
Accueil accompagnement	Animations à l'échelle de la ville avec la DIRECCTE (forum et bus de l'emploi). Participation de jeunes du quartier aux actions de remobilisation professionnelle du CEJ Montjoie (Tours nord).
Offre d'insertion	
Création d'entreprise	



PETIT PLESSIS (La Riche)

COHESION SOCIALE

	Équipements et acteurs	Dynamiques partenariales et d'action
Vie sociale	Le quartier abrite une école maternelle et les locaux d'une ancienne crèche. Une partie des locaux de l'ancienne crèche sont mis à disposition par la ville de deux associations culturelles (Orchestre de Brenne et Théâtre de L'Ante).	Les habitants sont très attachés à leur quartier.
Participation des habitants	Il n'existe pas d'association d'habitants sur le quartier.	Les associations siégeant au sein du conseil-citoyens de la Riche ont vocation à intervenir sur le quartier du Petit Plessis.
Petite enfance	Les services de l'ancienne crèche du quartier ont été regroupés au sein de la nouvelle maison de l'enfance, située dans le centre-ville et en service depuis mars 2015.	
Éducation et jeunesse	L'école maternelle recrute sur les quartiers ouest de la commune. Un accueil périscolaire est assuré par le Secours Populaire.	Tendance à la baisse des effectifs de l'école. Effectifs très variables pour l'accueil scolaire d'une année à l'autre. Beaucoup d'enfants de l'accueil périscolaire souhaitent s'inscrire à l'atelier « le jardin linguistique » (réussite éducative).
Médiation et Prévention	Les éducateurs de rue du CG 37 sont intervenus sur le quartier dans le cadre du CUCS. Ce n'est plus le cas actuellement.	Animations de rue ponctuelles dans le cadre de la réussite éducative.
Santé	Offre de santé est concentrée sur le centre-ville de la Riche.	Il n'y a pas de signalement d'enfants par la PMI sur le quartier.
Commerce	Implantation d'un centre commercial à proximité du quartier au début des années 2000 (hypermarché Géant et galerie marchande regroupant actuellement 30 boutiques).	La galerie marchande compte une quinzaine de cellules vacantes. Une nouvelle enseigne de restauration s'est récemment implantée à l'est du centre commercial.

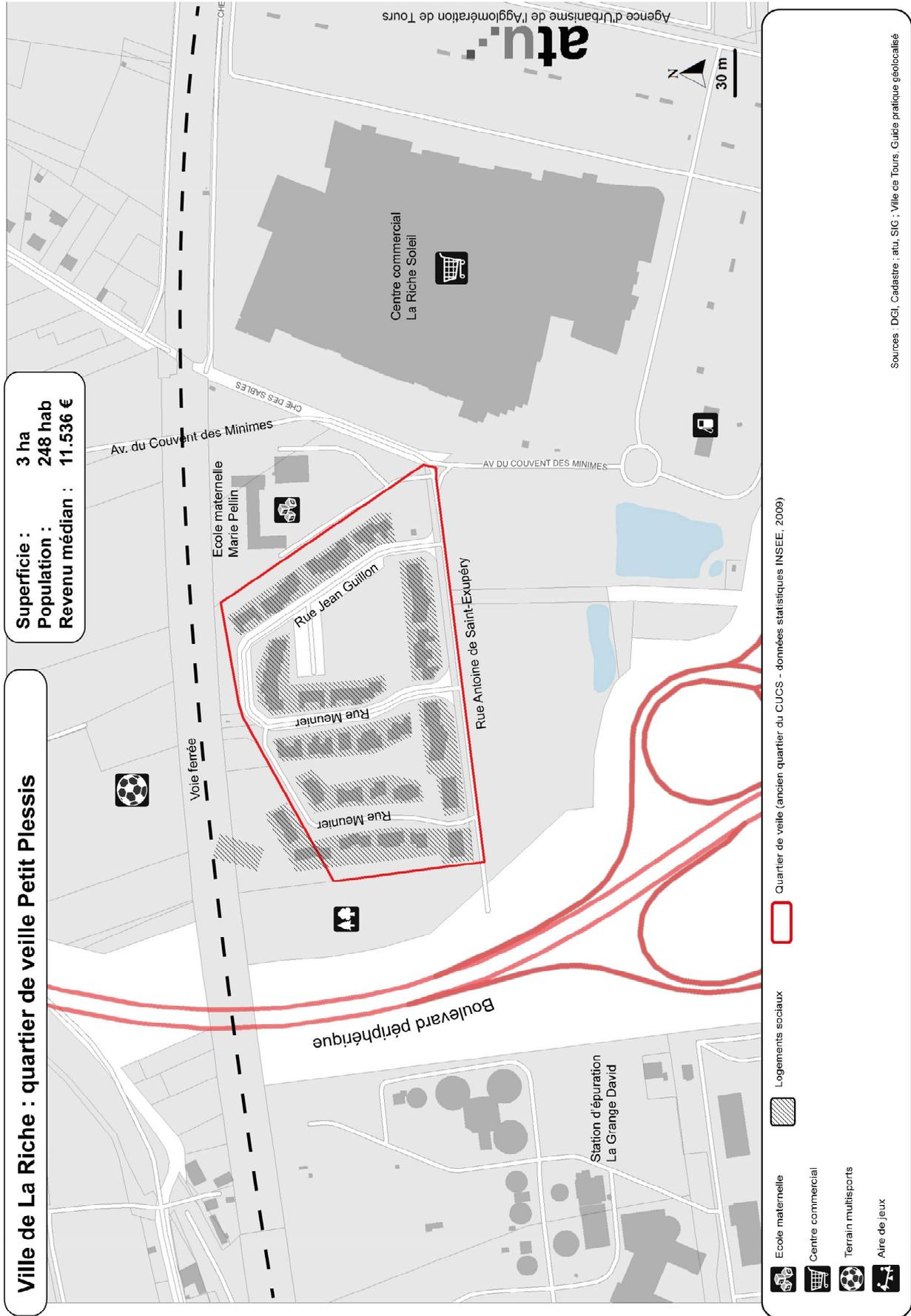
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Contexte urbain	Ancienne zone maraîchère partiellement urbanisée avant la mise en service de la Rode ouest et isolée du reste de la ville et de l'agglomération au nord par une voie ferrée et au sud par le Cher.
Histoire du quartier	Ancien quartier d'habitat collectif construit dans les années 1950-60, la cité des Sables a été reconstruite sous forme de logements individuels à partir de 1995-96.
Désenclavement / mobilité	Quartier disposant d'une bonne accessibilité routière depuis la rocade. Amélioration de l'accès au centre-ville depuis la restructuration de l'avenue du Couvent des Minimes. Accès contraint au quartier Maryse Bastié (Tours) en l'absence de franchissement de la voie ferrée. Quartier desservi par la ligne 15 du réseau de bus urbain mais dont la faible fréquence et les ruptures de charges en direction du centre-ville sont jugées pénalisantes par les représentants de la ville. Absence d'accès pour les modes doux vers la Rive sud du Cher (Gloriette et centre-ville de Joué-lès-Tours).
Logement	Quartier d'habitat individuel très attractif malgré son relatif isolement. Population vieillissante. Parc de logements locatifs sociaux propriété de Val Touraine Habitat (68 logements) et ICF Habitat Atlantique (20 logements mis en service en 2012 et accueillant des salariés de la SNCF). Nombre important de demandes de logement social en attente en raison d'une très faible rotation des occupants. À signaler la présence de gens du voyage sur les espaces libres au nord et à l'ouest du quartier.
Énergie	Chauffage individuel. 9 logements ICF équipés de panneaux solaires et photovoltaïques (Label BEPOS).

Qualité urbaine et environnementale	<p>Bon état d'entretien général du quartier, voies publiques. Certains espaces verts en cœur d'îlot sont vieillissants.</p> <p>Val Touraine Habitat a prévu d'engager en 2016 la requalification des espaces extérieurs des logements du groupe Petit Plessis.</p> <p>Un terrain vacant en entrée du quartier, appartenant au centre commercial, mériterait de recevoir un aménagement temporaire donnant une image extérieure du quartier plus qualitative.</p>
GUP	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Activités / emplois	<p>Offre d'emplois potentielle à proximité au sein du centre commercial La Riche-Soleil et des zones d'activités limitrophes.</p> <p>Zone industrielle de La Riche à l'ouest non desservie par le réseau de bus.</p>
Accueil accompagnement Offre d'insertion	<p>Pas de permanence des services de l'emploi sur le quartier.</p>
Création d'entreprise	



En matière de cohésion sociale

Sur l'Éducation

L'état des lieux révèle des **inégalités scolaires entre les quartiers et l'agglomération** avec une baisse prolongée des effectifs et d'une proportion croissante d'élèves issus de familles défavorisées dans les collèges des quartiers de la politique de la ville¹. On constate par ailleurs des phénomènes d'évitement scolaires marqués au collège, qui se renforcent et se traduisent par des baisses d'effectifs dans les collèges les moins attractifs. Elles disent observer, au sein même des quartiers prioritaires, un système scolaire à deux vitesses. Dans le même temps, il apparaît **une amélioration globale des indicateurs de réussite scolaire** et les chiffres du décrochage en Indre-et-Loire sont encourageants: on observe une baisse sensible des décrocheurs de 10,8% en 2011 à 5,8% en mars 2014 (le taux académique étant de 6,7%).

La géographie prioritaire et les dispositifs coordonnés par l'Éducation nationale ont très récemment évolué. Aujourd'hui, **10 établissements sont en REP**, dont deux collèges (Arche du Lude à Joué-lès-Tours et Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps), 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires et primaires. **11 établissements sont en REP +**, dont deux collèges (La Rabière à Joué-lès-Tours et Jacques Decour à Saint-Pierre-des-Corps), 4 écoles élémentaires et 5 écoles maternelles. Le collège Pasteur (Tours) était le seul établissement à avoir été labellisé "ambition réussite" en Indre-et-Loire, mais il a fermé récemment, faute d'effectifs. Il existe également à Tours un internat de plein exercice de Réussite éducative (Collège La Bruyère), et un projet de « filière d'excellence » avec l'Université Rabelais et l'ESCEM, matérialisé notamment dans le dispositif « Les cordées de la réussite ».

La scolarisation des moins de trois ans qui fait l'objet d'un effort ancien sur le territoire a été relancée encore plus fortement ces dernières années.

En matière de **lutte contre le décrochage scolaire**, l'action coordonnée (sur tout le département) de tous les partenaires dans le cadre des **Plates-formes de Suivi et d'Appui au Décrochage (PSAD)** mises en place en mars 2011 et des réseaux Formation QUALification Emploi (**FOQUALE**) (depuis la rentrée 2013) a permis d'obtenir des **résultats qualifiés d'encourageants par l'Éducation nationale**. Des référents « décrochage » ont été nommés à la rentrée 2014 dans tous les lycées professionnels du département.

Il existe aujourd'hui un **programme de réussite éducative** dans chacune des quatre villes impliquées dans la politique de la ville. **Les PRE donnent satisfaction aux collectivités, qui les jugent utiles, efficaces pour les parcours et complémentaires** des dispositifs conduits par l'Éducation nationale et les autres partenaires. Les PRE sont **de mieux en mieux compris et identifiés par les acteurs locaux et les familles**. Néanmoins, les partenaires Etat soulignent le fait que les actions collectives sont encore trop prédominantes par rapport à l'accompagnement individualisé.

Le territoire de l'agglomération propose une **offre riche et plutôt intégrée en matière d'aides, d'accompagnement éducatif, d'accueil des mineurs** (jeunes enfants, enfants, adolescents) **et de loisirs**. Certains quartiers peuvent néanmoins être moins dotés que d'autres. Une partie des dynamiques éducatives portent également sur la **parentalité**. Les acteurs mentionnent un manque de lisibilité de l'offre éducative **pour les partenaires, mais aussi et surtout pour les usagers (enfants, familles)**. Ils ont commencé à travailler, à recenser et catégoriser l'offre. Ces efforts doivent être poursuivis dans le cadre du Contrat de Ville.

Bien que des partenariats souvent solides et efficaces et existent entre les établissements scolaires et les villes, en matière d'action éducative, il apparaît que la **réflexion partenariale Éducation nationale/ Collectivités s'est peu construite à l'échelle de l'agglomération** à ce stade ; cela limite notamment la possibilité d'entreprendre des travaux de réflexion sur les **parcours scolaires** à l'échelle de l'agglomération.

La thématique **Éducation reste plus globalement le domaine des villes et n'est pas à ce jour investie au niveau agglomération.**

¹ « Portraits de quartiers », ATU 2011.

Sur le lien social et l'offre de service à la population dans les quartiers

Les dernières années ont été celles d'**efforts importants sur les infrastructures**

- Sanitas : restructuration d'équipements de proximité - école Diderot, services et associations en rez-de-chaussée de la place A. de Bretagne, Pépinière d'entreprise;
- La Rabaterie : construction du gymnase du Val Fleuri, reconstruction de l'école Henri Wallon;
- La Rabière : réhabilitation du pôle d'équipements publics du centre social, Pépinière d'entreprise ;
- Europe : construction de la médiathèque F. Mitterrand ; pôle de services publics du beffroi ;
- Fontaine : Renforcement des services publics au cœur du quartier (salle de sports, antenne locative, etc...).

Ces investissements ont permis d'aboutir à un **bon niveau d'équipements et de services** à la population, dans les quartiers Politique de la Ville.

Les **centres sociaux sont au cœur de la vie sociale des quartiers**, et sont confortés en tant qu'animateurs de la vie sociale par la CAF et les villes notamment. Ils n'existent néanmoins pas partout (pas de centre social à Saint-Pierre-des-Corps en tant que tel).

Les politiques de droit commun de la CAF (Schéma directeur de service aux familles) ou du Conseil départemental (Pacte territorial d'insertion) structurent et accompagnent, aux côtés des politiques municipales et de l'Etat, les dynamiques de lien social sur les territoires : parentalité, accès aux droits, jeunesse, mais aussi culture, sports, loisirs, citoyenneté....

Plus spécifiquement, le **niveau d'offre de services en matière d'accueil petite enfance et d'offre de service enfance/jeunesse** se situe dans une bonne moyenne².

Sont néanmoins pointées les **disparités** territoriales entre villes d'une part et entre quartiers d'une même ville d'autre part, sur l'offre d'équipement mais aussi sur les dynamiques animées dans les quartiers. Les **quartiers en sont en effet à des stades différents de structuration de ce qui est ou pourrait s'apparenter à un projet de territoire** en capacité de fédérer les acteurs. Les actions thématiques soutenues dans le cadre de la politique de la ville ne sont pas toujours suffisamment articulées et ne font pas nécessairement projet sur le territoire.

Il existe, par ailleurs, des **enjeux d'adaptation de l'offre de services pour mieux répondre aux besoins des quartiers** : adaptation des modes de garde en lien avec les parcours d'insertion des femmes, renforcement des dynamiques sur la parentalité, adaptation de l'offre socio-éducative en articulation avec l'aménagement des rythmes scolaires.

D'autre part, la construction d'un véritable projet de cohésion sociale implique de construire des dynamiques qui **dépassent l'entrée « thématique »** (culture, sport, loisir, technique...) pour **travailler, à partir de vecteurs thématiques sur des enjeux plus transversaux essentiels pour la cohésion sociale** : laïcité, citoyenneté, liens intergénérationnels, accès au droit, égalité hommes femmes, prévention des discriminations... Le constat est que la structuration de la politique de la ville (appel à projet thématique et annuel) a limité l'émergence de dynamiques partenariales territoriales sur des enjeux transversaux.

Enfin, il est souligné que les équipements existants ne favorisent pas partout les mobilités inter-quartiers ou quartier - centre-ville et les acteurs identifient des besoins de **diversifier les publics fréquentant les équipements**.

Sur la santé

L'offre de soin est connue et en grande partie accessible, mais les données sur les problématiques santé des habitants des quartiers sont anciennes. Un sujet « **santé mentale** » apparaît comme prégnant.

Chacune des villes impliquées dans le contrat de ville a conduit des dynamiques sur les enjeux de santé : atelier santé ville et initiatives hors CUCS à Tours, initiatives en lien avec l'Education Nationale à Saint Pierre des Corps, dynamique portée par le Centre social à Joué-lès-Tours.

Des politiques « santé » de droit commun sont mobilisables et mobilisées dans les quartiers, avec l'implication du Conseil départemental (Maison départementale des solidarités - **MDS**, Centre de

² Données CAF

Planification et d'Education Familiale- **CPEF**, Pacte Territorial pour l'insertion - **PTI**) et de l'ARS et des dispositifs qu'elle finance.

Plusieurs dispositifs partenariaux intègrent par ailleurs des préoccupations santé : Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisée - **PDALPD**, Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance - **CLSPD** qui intègrent notamment la prévention des addictions.

Les acteurs peuvent mobiliser sur le territoire le plan départemental de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives - **MILDECA**- (appel à projet, plan départemental de prévention...) et une **opératrice départementale de prévention des conduites addictives**

Il n'existe néanmoins pas de structuration partenariale ni de coordination sur la santé et les soins à l'échelle de l'agglomération. La connaissance mutuelle des actions des partenaires sur ce champ existe peu. **L'ARS appelle de ses vœux une dynamique partenariale à une échelle d'agglomération.**

Sur la participation des habitants

La participation des habitants était un objectif du CUCS.

Des **instances de participation** et des fonds de participation des habitants existaient **dans toutes les villes** en amont de la réflexion récente sur les Conseils citoyens.

A Tours, les instances de participation sont anciennes, se sont questionnées en continu, et ont évolué : des Conseils consultatifs de quartier sont réunis tous les deux à trois mois il existe une coordination des associations dans chaque quartier ; il existe enfin quatre Conseils de la vie locale (Nord/ Sud/ Est/ Ouest). Il est possible de mobiliser le Fonds d'Initiative Citoyenne, qui s'inscrit dans le cadre des crédits Politique de la Ville et soutient les projets des associations qui souhaitent dynamiser la vie de leur quartier.

A Joué-lès-Tours, il existe 7 comités de quartiers et un fond de participation des habitants. Une association (Résoudre) joue un rôle important dans la dynamisation de la participation citoyenne, et un Fond de participation des habitants est mobilisable.

A la Riche, la participation s'organise essentiellement autour du Conseil d'usager du centre social Equinoxe. Un fond de participation des habitants est mobilisable par des associations implantées sur le quartier prioritaire.

Dans toutes les villes, des échanges ont eu lieu dans le cadre du PRU avec les habitants.

Une réflexion sur les Conseils citoyens a été conduite par les villes dès mi 2014.

Sur la sécurité et la prévention de la délinquance

Une **dynamique de réflexion partenariale par ville est conduite en lien avec la Préfecture** de département sur les enjeux de sécurité / prévention de la délinquance. Le diagnostic du Contrat de ville n'a donc particulièrement investi cette thématique.

Il existe aujourd'hui des contrats locaux de sécurité dans toutes les villes, qui prévoient des instances de concertation (cellules de veille, groupes opérationnels), dans le cadre d'une **approche partenariale locale à échelle ville** ou quartier. Le positionnement de l'agglomération sur ce volet reste à construire sur les thématiques qui dépassent l'échelle des villes (les transports notamment).

Chaque ville dispose d'une police municipale. Le PRU a fait avancer le recours aux apports de la prévention situationnelle. Des dispositifs de médiation existent dans toutes les villes, avec une couverture parfois très conséquente (ex de Joué-Lès-Tours). Les bailleurs sont investis notamment au travers des postes de correspondants de quartiers. Il existe néanmoins de fortes disparités selon les sites dans les moyens mis en œuvre, notamment en matière de **médiation**, avec des quartiers moins couverts alors que les problèmes de vivre ensemble s'y accentuent. Les modalités « disparates » des dispositifs de médiation posent la question de leur pérennité et de leur coordination.

En matière de cadre de vie et rénovation urbaine

Sur l'habitat

Le **parc de logement locatif social est très fortement concentré (à 87%) sur les 4 communes** qui accueillent des quartiers prioritaires, dont 59% pour la seule ville de Tours. Néanmoins, une certaine mixité de types d'habitat et de statuts d'occupation y est présente (par exemple à La Rabière et à la Rabaterie qui comptent de nombreuses copropriétés).

Il s'agit **d'un parc social typé, datant des années 1960 et 1970**, marqué par un urbanisme de type « grand ensemble ». La typologie est assez diversifiée selon les villes et les quartiers mais n'est pas fortement dominée par les très grands logements.

Le parc social est d'assez bonne qualité de par ses qualités intrinsèques (des bâtiments souvent construits en pierre locale, des espaces paysagers) mais surtout **il dispose d'une vraie valeur d'usage liée à une situation urbaine souvent centrale et proche des services et des équipements**.

Un **Projet local de Rénovation Urbaine d'ampleur** (convention signée avec l'ANRU en 2004) **a concerné 5 quartiers** et a permis la réhabilitation de 3 210 logements, la résidentialisation de 4 795 logements et une forte diversification de l'habitat essentiellement aux abords des sites (3 000 logements neufs en lisière des périmètres du PRU).

Néanmoins, des efforts restent encore à conduire en matière d'amélioration de l'habitat, notamment sur **les quartiers prioritaires qui n'ont pas été concernés par le PRU**. Sont principalement concernés les quartiers Maryse Bastié, Rives du Cher, Rochepinard, Galboisière et Niqueux-Bruyère - secteur Charles VII). Par ailleurs, **des enjeux plus généraux d'adaptation du parc social** sont identifiés en matière de rénovation énergétique et d'adaptation aux évolutions sociodémographiques (vieillesse, desserrement des ménages, réduction de la taille des ménages).

Les **copropriétés constituent également une problématique importante** : si il n'y pas de situations de copropriétés dégradées, des fragilités sont identifiées, notamment au regard de la précarité énergétique. Une veille et un accompagnement apparaissent nécessaires, pour éviter un « effet de contraste » avec le parc social voisin rénové.

Le **parc de logement des quartiers prioritaires est fortement spécialisé**. Ainsi, les opérations dont le degré de fragilité³ est le plus fort, sont concentrées dans les communes du Contrat de Ville⁴. La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 50% de prestations sociales est près de deux fois plus élevée dans les quartiers de la politique que dans le reste de l'unité urbaine.

Face à cette ségrégation de fait, Tour(s) Plus et ses partenaires conduisent **une véritable stratégie de peuplement à travers 3 objectifs principaux** (faciliter l'accès au parc des populations les plus défavorisées, faciliter les mobilités résidentielles, garantir la mixité sociale au sein des quartiers d'habitat social), en s'appuyant sur plusieurs outils et dispositifs :

- Le fichier partagé de la demande de logement social d'Indre et Loire
- Les mesures d'accompagnement des parcours résidentiel (offre d'accession sociale, solvabilisation des ménages modestes : Prêt Imm0%, programmes de vente de logements locatifs sociaux...)
- L'Accord Collectif Intercommunal (ACI) **qui organise la répartition de l'accueil des ménages démunis à l'échelle communautaire**, en tenant compte du degré de fragilité des programmes.
- Le soutien aux bailleurs qui procèdent à une vacance volontaire sur un parc en difficulté ; l'exonération du supplément de loyer de solidarité dans les quartiers de la Politique de la Ville, etc.

Néanmoins, **le peuplement des quartiers prioritaires a peu évolué** en raison de la concentration du parc social accessible aux ménages les plus modestes et de l'impact limité du PRU (peu de démolitions).

Des **problématiques récurrentes continuent à être identifiées sur le terrain** : spécialisation qui se renforce dans certains secteurs ; phénomènes de regroupements communautaires ; difficultés du vivre ensemble ; difficultés relevées sur la mise en œuvre et les délais des mutations internes dans le parc social et d'offre de parcours résidentiels au sein du parc social.

³ Classement du parc selon son degré de fragilité sociale (Accord Collectif Intercommunal)

⁴ Tours : 60% entre fragile et fragilité apparente, St Pierre des Corps : 64%, Joué : 47%

Sur les déplacements et la mobilité

Les quartiers prioritaires **sont globalement bien insérés au sein des communes et à l'échelle de l'agglomération** et certains, comme le Sanitas notamment, y occupent même une position centrale. 3 quartiers du PRU (Sanitas et la Rabière, Europe) sont aujourd'hui desservis par le tramway, avec des effets positifs constatés sur leur attractivité locative.

Des **efforts restent à poursuivre pour les quartiers qui restent enclavés** comme Rochepinard et les Fontaines à Tours ou dont certaines dessertes en bus ont besoin d'être renforcées (Niqueux Bruère, Rabaterie...). Et également en matière de transport interquartiers.

Par ailleurs, **des problématiques de stationnement perdurent** voire se renforcent dans les quartiers centraux, comme au Sanitas.

La politique de déplacement déclinée dans le cadre du PDU **est très fortement orientée vers la mobilité durable et solidaire** (construire la ville des courtes distances ; prioriser les modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle ; garantir la mobilité pour tous, notamment en direction des populations les plus fragiles...).

Pour les quartiers prioritaires, l'enjeu essentiel est **celui de l'accompagnement des parcours de mobilité dans les quartiers**, afin de sensibiliser et d'accompagner les habitants vers les pratiques alternatives à la voiture.

Des actions **ont déjà été mises en œuvre dans ce cadre** : accompagnement de l'arrivée du tramway ; plate-forme de mobilité (Conseil départemental) ; appropriation des nouvelles modalités de stationnement dans le cadre de la rénovation urbaine ; installation d'un abri vélo à proximité de la station de tramway à Europe et Place St Paul, etc.

Sur les commerces

La plupart des quartiers prioritaires disposent de la présence de commerces de proximité, soit isolés soit sous forme de petits centres commerciaux. Mais **la situation de ces commerces est très contrastée**, avec des entités qui fonctionnent assez bien (La Rotonde au Sanitas, Europe...) et des espaces commerciaux en forte difficulté en raison, notamment, de leur enclavement, manque de visibilité et d'un bâti inadapté (centres commerciaux de Saint-Paul au Sanitas, de la Rabaterie, des Fontaines...).

Les problématiques de sécurité sont assez transversales et les centres commerciaux (notamment la Rabière, Fontaines et Saint-Paul) pâtissent de regroupements à leurs abords et éventuellement de trafics, dégradations récurrentes... Des enquêtes révèlent le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants qui impacte directement le développement des commerces.

Plusieurs centres commerciaux ont été rénovés dans le cadre du PRU (notamment à Europe et la Rabière) et se trouvent aujourd'hui renforcés dans leur attractivité.

L'Agence d'Urbanisme identifie 5 à 6 centres commerciaux nécessitant une intervention sur le périmètre du Contrat de Ville et **un pré-diagnostic sur plusieurs sites a été réalisé par l'EPARECA** (Saint-Paul au Sanitas, La Rotonde, le Centre commercial du Grand Mail à la Rabaterie).

Par ailleurs, **la Ville de La Riche**, très engagée sur le soutien au commerce (étude réalisée sur le commerce local) souhaite **déposer un dossier FISAC** pour un projet de requalification du centre commercial du 11 novembre (inclus dans le périmètre du quartier prioritaire).

Au-delà des enjeux de requalification et dans une agglomération dont le taux d'équipement commercial figure parmi les plus élevés de France, **la question des effets de concurrence** (grandes surfaces peu éloignées, proximité pour certains quartiers de commerces de centre-ville) sont à prendre en compte pour évaluer la viabilité de certains des centres commerciaux des quartiers prioritaires.

Sur la gestion urbaine de proximité

Depuis 2010, une **démarche de gestion urbaine de proximité a été mise en place pour accompagner le Programme de rénovation urbaine**. Portée par Tour(s)plus, elle bénéficie d'une animation transversale visant à la construction d'une culture commune (formations inter-acteurs, ateliers thématiques, construction d'outils communs - tableau de bord, relevé des dysfonctionnements, plateforme numérique d'échanges...). Par ailleurs, **chaque ville met en œuvre son organisation spécifique** sur le plan opérationnel.

La démarche GUP comporte **une forte dimension partenariale**, avec la mobilisation de l'ensemble des bailleurs du PRU, dont certains cofinancent des postes de correspondants de quartier, ainsi que celle des délégués du préfet qui jouent un rôle d'interface avec l'Etat, dans l'impulsion et le suivi des actions développées.

Les quartiers prioritaires sont globalement bien entretenus, avec une coopération de bonne qualité entre les villes et les bailleurs sur la gestion des espaces extérieurs qui ont été (pour les sites PRU) fortement requalifiés et résidentialisés. Dans ce domaine, les actions portées par la démarche GUP **visent à faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants** et de sensibiliser aux démarches environnementales (éco-gestes ...).

La gestion urbaine de proximité est **particulièrement mobilisée sur les enjeux de tranquillité publique et du vivre ensemble**, à travers notamment le renforcement de la présence humaine dans les quartiers. Plusieurs actions et dispositifs ont été mis en œuvre dans ce domaine : actions d'animation en lien avec l'appropriation du cadre de vie (ex « la ville en valise »), dispositif Cap Civis (formation-action pour soutenir les personnels de proximité des bailleurs dans les situations difficiles rencontrées au quotidien) etc.

La **médiation sur l'espace public** constitue une forte priorité pour les partenaires qui souhaitent le renforcer dans le cadre de ce Contrat de Ville, en s'appuyant sur les acteurs implantés sur les territoires tels les agents locaux de médiation de Saint Pierre des corps et Joué les tours, et plus largement de l'ensemble des partenaires de la cohésion sociale (Centres sociaux, associations...). Des actions spécifiques comme la création d'un poste d'adulte-relais sur les tours de l'Aubrière (Saint-Pierres-des-Corps) pour accompagner un chantier de rénovation particulièrement complexe et faire le lien avec les habitants ; les « médiateurs espaces publics » portés par Régie plus, l'été au Sanitas... sont également parties prenantes de ces dynamiques.

En matière d'emploi et de développement économique

La population des quartiers est en majorité peu qualifiée, avec moins d'actifs qu'à l'échelle de l'unité urbaine. Il y a peu d'établissements, peu de création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers, et une difficulté à maintenir les activités. Fin novembre 2012, les 5 quartiers ZUS comptaient 2 993 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits à Pôle emploi, soit 7% des DEFM ABC d'Indre et Loire.

A lui seul, le Sanitas concentre 42% des demandeurs d'emploi des quartiers ZUS, ce qui influence le profil global constaté. La demande d'emploi de catégorie ABC est moins féminisée, moins jeune et moins sénior sur les quartiers ZUS que dans l'agglomération fin novembre 2012. L'emploi est une des premières priorités d'intervention pour les habitants des quartiers : C'est le cas pour 82% des interrogés en 2012 dans le cadre de l'enquête d'opinion conduite annuellement auprès des habitants des quartiers (en légère diminution par rapport à 2009).

L'emploi est une question commune, partagée, animée au niveau agglomération : tous les partenaires participent et sont investis dans une Commission emploi du CUCS, co-animée par Tour(s)Plus et la DIRECCTE; des dynamiques nombreuses y ont été conduites, notamment sur les clauses de promotion de l'emploi, la formation de savoirs de base et de formation linguistique (en Français Langue Etrangère notamment), l'accueil de proximité dans les quartiers. Les villes **s'impliquent sur les actions déclinées par les partenaires sur leur territoire : forums emploi, accompagnement, clauses d'insertion...**

Il demeure néanmoins **un besoin d'inscrire l'action dans une stratégie emploi / développement économique qui** dépasse la seule programmation d'actions politique de la ville et articule davantage politique de la ville et droit commun, ainsi que développement économique et emploi.

Les dynamiques positives sont nombreuses (offre d'insertion, accueil de proximité, clauses d'insertion). D'autres seraient à renforcer (lien développement économique emploi, création d'activité).

Sur l'accueil de proximité dans les quartiers : un partenariat a été structuré entre Pôle Emploi et des relais emploi de proximité dans le cadre de la politique de la ville, la mission locale propose depuis des années un accueil dans les quartiers dans ses antennes de proximité, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) missionne des structures présentes dans les quartiers pour l'accompagnement par des référents de parcours ; ces structures accueillent également les référents du Conseil départemental.

Sur l'accès à la formation et l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires : une dynamique partenariale a été conduite sur les enjeux d'illettrisme et de Français Langue Etrangère (diagnostic, financement par le CUCS de l'offre complémentaire à l'offre existante dans le droit commun) ; les acteurs de l'emploi mobilisent la palette des outils de droit commun pour les habitants des quartiers (aides du Conseil départemental pour l'accès à la formation des jeunes ; programme de formation de la Région, Programme de formation de Pôle Emploi – qui est aujourd'hui concerté avec celui de la Région, offres OPCA – exemple d'une POEC commerce avec l'OPCA du Commerce récente sur le territoire) ... mais il apparaît utile aux acteurs de **mieux mobiliser et de mieux valoriser à l'avenir le droit commun de la formation professionnelle au service de la politique de la ville.**

Sur l'offre d'insertion et de rapprochement entre les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et les employeurs, l'offre est riche et animée en partenariat. De nombreuses actions de « **rapprochement** » avec les entreprises et de **découverte des métiers** existent. Les partenaires mentionnent aujourd'hui un besoin de questionner, au-delà de l'offre, les conditions d'accessibilité des publics ciblés à cette offre. La dynamique est par ailleurs forte autour des **clauses d'insertion**. Les bilans sont positifs : un partenariat large et de qualité ; un travail sur les parcours d'insertion ; un dépassement rapide des objectifs ; un choix d'élargir la clause aux travaux du tramway et aux autres marchés de Tour(s)Plus, puis aux marchés liant les communes et les bailleurs sociaux.

La **création d'entreprise** et d'activité est sans doute le point faible de la période qui s'est écoulée. Les opérateurs historiques de la création d'entreprise présents sur le territoire n'ont pas développé de dynamiques réelles sur les quartiers : Les deux pépinières d'entreprises créées et implantées dans les quartiers (au Sanitas à Tours et à la Rabière à Joué-lès-Tours) sont peu mobilisées par les habitants des quartiers, faute d'accompagnement spécifique. La problématique du maintien de l'activité post création est réelle et mériterait d'être travaillée... Les Villes souhaitent s'engager sur les enjeux d'accompagnement à la création d'entreprise / maintien d'activité.

Quelques dynamiques ont été lancées, faisant le lien entre les acteurs en charge du développement économique et les acteurs de la politique de la ville ces dernières années (Epareca, démarche GPECT) mais globalement, il reste à construire et à renforcer une articulation cohésion sociale et développement économique.

Sur les **freins à l'emploi**, des actions pertinentes ont été conduites sur la mobilité, la garde d'enfants, les aides au parcours... mais le plan de prévention des discriminations a rencontré des limites (difficile animation dans un fonctionnement trop cloisonné et faiblement porté).

En transversal

Sur la prévention et la lutte contre les discriminations

Les données sur l'emploi d'une part, le logement d'autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement.

Un plan de prévention des discriminations a été signé en 2008 et cofinancé par l'ACSE et Tour(s)plus. Porté initialement par la Mission locale, il est, dans sa nouvelle version de 2010, porté par la communauté d'agglomération, qui confie son volet emploi à la Mission locale. Sur le volet emploi, la Mission locale souligne la difficulté de l'animation de ce plan dans lequel les partenaires s'engagent sans pour autant investir l'action. Les conseillers ont été sensibilisés et formés, les jeunes informés et invités à s'exprimer, mais très peu d'actions ont pu être conduites en direction des entreprises. Sur le volet logement, il y a eu des séances de sensibilisation et un travail sur les pratiques avec les acteurs publics. Les bailleurs privés ont également été sensibilisés, mais il a été difficile d'engager une dynamique d'actions.

Une action a été conduite sur le territoire dans le cadre de la semaine des préjugés pilotée par la Région, avec l'école de la deuxième chance.

On constate aujourd'hui que les **dynamiques « prévention des discriminations » s'épuisent, alors même que les sujets perdurent** : les acteurs impliqués se sentent isolés ; les questions de discriminations sont abordées par la population dans d'autres cadres (avec les élus, avec les opérateurs...) ou pas abordées du tout, au risque de la fragilisation ou de la radicalisation.

Sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour l'Indre et Loire, malgré le peu de données disponibles, plusieurs **constats** sont faits et capitalisés par la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité : un nombre plus important de femmes que d'hommes dans les quartiers prioritaires (faible coût des loyers), une paupérisation des femmes particulièrement prégnante qui, mis en lien avec la monoparentalité, entraîne un nombre important d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté avec une incidence en milieu scolaire ; un retrait préoccupant des femmes du marché de l'emploi (1 femme sur 2 contre 3 hommes sur 10) ; une chute du taux d'activité des femmes de 5 points depuis 2009 alors même qu'il reste stable pour les femmes vivant dans les autres quartiers de l'agglomération ; un recul de la part des CDI davantage prégnant chez les jeunes femmes ; le temps partiel plus répandu pour les femmes en ZUS ; des emplois à horaires décalés plus répandus pour les femmes (avec un pic pour les - de 30 ans) ; une surreprésentation des familles monoparentales (95 % de femmes sont seules à la tête d'une famille) ; une surreprésentation des femmes dans la population à bas revenu.

La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité anime des **actions de sensibilisation**, accompagne des groupes d'acteurs, participe à des projets pour impulser en continu la prise en compte, dans une approche intégrée ou spécifique, des enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes.

Un **Protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes** (2011- 2015) associe les partenaires du territoire, notamment ceux de la politique de la ville.

La déléguée aux droits des femmes anime **un réseau pour l'égalité professionnelle** « Réseau Egalité 37 (réseau d'échanges réciproques de savoirs entre entreprises), en lien avec l'ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), l'APEC et le MEDEF. Ce groupe se réunit trois fois par an.

La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité mentionne le **besoin** de renforcer l'action sur plusieurs axes :

- sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs
- mieux cibler les problématiques spécifiques des femmes des quartiers et évaluer l'impact sur des actions sur le public féminin (notamment, statistiques sexuées systématiques sur l'ensemble des données pour quantifier et qualifier) ;
- mobiliser les politiques sectorielles de droit commun sur l'égalité femmes-hommes ;
- s'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'informations et d'accompagnement sur les droits des femmes (droits sociaux et droit pénal notamment avec le réseau des acteurs du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes).

Sur la jeunesse

Toutes les villes impliquées dans le contrat de ville s'impliquent sur des projets pour la jeunesse portés par les services jeunesse, par le programme de réussite éducative et /ou en lien avec les établissements scolaires. Tours a structuré un projet jeunesse 2013- 2015 avec des actions qui ciblent les publics 11-18 ans et plus particulièrement les jeunes, en marge de l'offre d'animation socio éducative, les jeunes dont les familles sont précaires et les jeunes repérés en danger par les partenaires sociaux. Les villes de l'agglomération, comme bien d'autres, s'impliquent et auront à continuer à s'impliquer pour promouvoir auprès des jeunes l'ouverture culturelle, la citoyenneté, la mobilité, l'égalité fille/ garçon... en lien avec les dynamiques de cohésions sociale dans les quartiers.

Sur le numérique

Plusieurs dynamiques ont été lancées pour favoriser l'utilisation des outils numériques dans les quartiers, notamment l'implantation d'espaces numériques collaboratifs (agora), mais aussi des partenariats avec les écoles, les associations, les commerçants, ou encore des formations d'habitants. Il reste, néanmoins, des difficultés d'accès au numérique, peut-être moins matérielles que liées aux usages, ou encore parfois au manque de maîtrise de la langue ou des compétences de base associées. Les actions d'accompagnement à l'autonomisation dans l'utilisation des outils doivent se poursuivre.

En matière de gouvernance

Sur les instances et les acteurs

A l'échelle de l'agglomération, dans la période préalable au nouveau contrat de ville, il existait quatre instances « politique de la ville » : le comité de pilotage, le comité technique, la Commission emploi et les groupes opérationnels locaux. Les instances du PRU étaient articulées avec celles de la politique de la ville (comité de pilotage commun). Il existait par ailleurs un pilotage opérationnel du projet (ordonnancement, pilotage, coordination), confié au Directeur du Développement Urbain de la Communauté d'agglomération et à son équipe projet, **qui bénéficie de l'appui de l'agence d'urbanisme en tant que de besoin.**

A l'échelle des villes, les structurations sont distinctes et ont en partie été renouvelées dans la période récente. Toutes ont des élus impliqués (élus politique de la ville et/ou de quartier) et des chefs de projets de politique de la ville (avec équipe à Tours).

A l'échelle des services de l'Etat dans le département, une équipe interministérielle a été créée en mars 2014 pour accompagner l'élaboration du nouveau contrat de ville, pilotée par le Secrétaire Général de la Préfecture. Chaque administration déconcentrée est invitée à s'impliquer au titre de sa compétence. La DDT, l'UT DIRECCTE et la DDCS sont particulièrement présentes à ce titre. Des délégués du Préfet font les liens villes - Etat dans sa dimension interministérielle.

Sur l'articulation des échelles et des thématiques

En **matière d'échelles territoriales d'animation**, le territoire a montré une capacité importante à mailler les partenaires à l'échelle de l'agglomération sur la rénovation urbaine, la gestion urbaine de proximité, le logement, les mobilités et l'emploi ... Les domaines autres restent portés par les villes sans toujours de partage d'information sur l'action.

Un lien urbain social s'est structuré (comité de pilotage partagé Politique de la Ville PRU ; développement des clauses sociales dans les marchés de rénovation urbaine ; GUP...) même s'il reste des difficultés au sein des collectivités, à faire les « liens » entre services (cohésion sociale, habitat/urbanisme ; voire cohésion sociale - politique de la ville / services thématiques : éducation, développement économique...).

Le territoire a aussi montré une réelle **capacité à mailler les dispositifs**, à faire un lien entre les différents documents et dispositifs cadres (CUCS, PRU, GUP...), à mobiliser le droit commun ... mais le cadre nouveau de la politique de la ville implique de précisions et des reconfigurations qui se sont dessinées en partie dans la période récente.

3 – LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de l'agglomération tourangelle repose sur les orientations définies dans les documents de planification et d'orientation en vigueur à l'échelle de l'aire urbaine et de l'agglomération. A ce titre, l'agglomération de Tours se donne pour ambition de faire des quartiers de la politique de la ville des démonstrateurs d'un modèle de développement urbain et social contribuant à renforcer l'attractivité territoriale des communes et garantir la cohésion urbaine et sociale de l'agglomération. Le modèle urbain visé repose sur le principe selon lequel la qualité d'une métropole solidaire, respectueuse de ses habitants et de la richesse de son cadre de vie et de ses ressources naturelles, contribue au rayonnement et à la compétitivité du territoire.

Les orientations prises dans le cadre du contrat de ville s'intègrent de manière cohérente à ces différents documents prospectifs et stratégiques, comme le prévoit l'article 6 de la loi du 21 février 2014 (voir orientations stratégiques du contrat de ville ci-après). La révision de plusieurs d'entre eux (PLH, POS / PLU, PCET, PPRI...) constituera une opportunité pour préciser davantage la place des quartiers de la politique de la ville dans le projet de territoire et les réponses à apporter à l'échelle de l'agglomération aux inégalités vécues par leurs habitants.

Le SCOT, cadre de référence du projet de territoire à l'horizon 2030

Élaboré à l'échelle d'un bassin de vie dépassant les limites de la communauté d'agglomération (40 communes et 4 EPCI réunissant 60% des habitants et 70% des emplois du département) et adopté par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle en septembre 2013, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle forme le cadre de référence pour les quinze prochaines années des différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, de mixité des fonctions urbaines et rurales, de mixité sociale dans l'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de communications numériques.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux et des documents d'urbanisme communaux : programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme.

Le SCoT affiche l'ambition d'accueillir 30.000 habitants supplémentaires d'ici 2030 pour maintenir la population active. Il privilégie le développement urbain dans ou à proximité des espaces déjà urbanisés - dont font partie les quartiers de la politique de la ville - qui accueillent équipements, emplois et services. Formalisé par le projet d'aménagement et de développement durables, le projet de territoire porté par le SCOT se décline en 5 axes.

La nature valeur capitale :

La nécessité de donner une valeur au socle agro-naturel de l'agglomération, vecteur d'attractivité, fait consensus. La dimension ligérienne et la qualité paysagère sont mis en avant par le SCOT comme le socle de l'identité du territoire.

Faire la ville autrement :

La nécessité de réorienter le développement urbain afin de mieux l'organiser et de lutter contre l'étalement urbain est une avancée notable. L'identification de secteurs de développement préférentiels, anticipée par les PLH des EPCI, en constitue la principale traduction. Le SCOT définit pour ces secteurs des densités minimales différenciées et adaptées aux sites concernés.

Atténuer la vulnérabilité du territoire :

La meilleure prise en compte de la vulnérabilité de l'agglomération appelle des règles d'urbanisme tenant compte des risques auxquels les parties urbanisées les plus denses de l'agglomération sont soumises (abritant 130000 habitants et 50000 emplois). Le SCOT préfigure le dispositif que devrait instaurer le nouveau plan de prévention des risques d'inondation.

Changer les pratiques de mobilité :

La promotion d'un urbanisme plus favorable aux mobilités alternatives à la voiture fait consensus, que ce soit pour la marche, le vélo ou les transports collectifs notamment en tirant meilleur parti de l'étoile ferroviaire. Les secteurs de développement préférentiels sont ceux où ces modes de transports sont déjà présents ou susceptibles d'être développés compte-tenu de la concentration d'activités et d'habitants.

Engager une stratégie commune de développement de l'activité et de l'emploi :

Le SCOT prolonge les actions déjà mises en place et pointe le besoin de faire porter l'effort sur le recyclage des zones d'activités vieillissantes plutôt que de se consacrer exclusivement à la création de nouvelles zones sans cesse plus éloignées. Sur la question du commerce, le Document d'Aménagement

Commercial vise un développement qualitatif qui privilégie le commerce de proximité en ville, la modernisation de l'offre existante et ne prévoit pas de création de nouveaux pôles commerciaux en dehors des tissus urbains.

Des politiques communautaires pour préparer le territoire aux mutations démographiques et écologiques et garantir la cohésion urbaine et sociale

Renforcer l'attractivité résidentielle et la solidarité sociale et territoriale

Le PLH 2011-2016 de l'agglomération de Tours a pour principaux objectifs de renforcer l'attractivité résidentielle des communes (construction de 9.500 logements, réhabilitation de 3.700 logements existants), garantir la cohésion sociale et urbaine de l'agglomération (construction de 2.100 logements locatifs sociaux et 2.100 logements en accession sociale), soutenir l'économie locale et l'emploi non délocalisable (600 M€ d'investissement visés et 5.000 emplois du BTP concernés) et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Préfigurant le projet de développement du SCOT, le scénario retenu dans ce 2^{ème} PLH conduit à orienter le développement de manière privilégiée vers les territoires bien desservis et en continuité de l'empreinte urbaine existante, dans un souci de développement durable. Le parti pris vise à densifier le noyau urbain (Tours et les 6 communes urbaines limitrophes), consolider la polarisation de la ceinture urbaine autour de deux pôles-relais et renforcer les bourgs connectés. Ainsi, 91% du développement futur est concentré sur l'unité urbaine dont la moitié sur le noyau urbain, en priorité dans les corridors du tramway et du réseau de bus à haut niveau de service dont font partie la majorité des quartiers de la politique de la ville.

Dans ce cadre, l'agglomération favorise l'accès au logement et la mobilité résidentielle de tous ses habitants en accordant une attention particulière aux plus vulnérables (jeunes, ménages démunis, personnes âgées). Elle organise le rééquilibrage de l'offre locative sociale et le développement d'une offre à bas loyers en dehors des quartiers de la politique de la ville et notamment dans les 8 communes soumises à l'obligation de production de logement social, et coordonne les politiques d'attribution pour préserver la mixité sociale dans le parc social et en particulier dans les quartiers de la politique de la ville. La stratégie du PLH se décline en 4 orientations :

Orientation 1 : Affirmer un système urbain durable et attractif

- Articuler la planification urbaine et l'urbanisme opérationnel
- Promouvoir le projet urbain et le renouvellement urbain
- Aider à la mobilisation foncière

Orientation 2 : Consolider la cohésion urbaine et sociale

- Fluidifier les parcours résidentiels
- Faciliter les passerelles vers le parc privé
- Prendre en compte la dépendance
- Adapter et diversifier l'offre pour les personnes en mobilité
- Diversifier l'offre en hébergement

Orientation 3 : Habiter en intelligence avec son milieu

- Faciliter la production de logements neufs de qualité
- Améliorer les performances énergétiques du bâti existant
- Inciter au développement de formes urbaines adaptées

Orientation 4 : Conforter les modes d'intervention de Tour(s)plus

- Coordonner l'urbanisme sur le territoire de l'agglomération
- Assurer l'efficacité de l'action publique

Le 3^{ème} PLH dont l'élaboration est programmée en juin 2015, devrait permettre de formaliser la poursuite de ces engagements communautaires sur la période 2017-2022.

Favoriser les modes de déplacements durables

Approuvé en décembre 2013, le plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle définit, pour une période de 10 ans, les orientations des politiques de mobilité à l'échelle du périmètre de transports urbains (25 communes).

La réduction des nuisances sur l'environnement, sur la santé et la sécurité ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et urbaine en sont les principaux objectifs. Pour les atteindre, ce 2^{ème} PDU définit des principes et un plan d'actions structurés autour de 5 axes.

Axe 1 : Donner la priorité aux modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle

- Faire des modes actifs une solution au quotidien
- Développer l'attractivité des transports en commun
- Faciliter l'intermodalité

Axe 2 : Garantir la mobilité pour tous

- Accompagner la mobilité dans les quartiers prioritaires
- Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Axe 3 : Construire la ville des courtes distances

- Organiser l'urbanisation du territoire autour des transports collectifs
- Promouvoir un urbanisme qui favorise les alternatives à la voiture
- Rééquilibrer le partage de la voirie

Axe 4 : Mieux organiser la mobilité motorisée

- Faire du stationnement un outil de régulation des mobilités
- Apaiser les circulations et limiter les impacts du trafic automobile
- Organiser l'approvisionnement de l'agglomération
- Inciter à l'usage raisonné de l'automobile

Axe 5 : Partager une culture de la mobilité

- Renforcer la coordination des acteurs de la mobilité
- Développer des outils de sensibilisation et de communication

Répondant aux attentes de la loi du 21 février 2014 en matière de transports, l'axe 2 traite plus spécifiquement des enjeux et des actions à engager pour favoriser la mobilité dans les quartiers prioritaires. Le PDU prévoit, ainsi, de poursuivre l'amélioration de la performance des lignes structurantes de transport collectif urbain. Plusieurs corridors passant par les quartiers prioritaires (Fontaines, la Rabaterie, Maryse Bastié, La Riche Centre, Bords de Loire, Bergeonnerie) sont à l'étude pour la création d'une deuxième ligne de transport en commun en site propre.

Adapter le territoire au changement climatique

Dès 2008, Tour(s)plus s'est engagé dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), démarche devenue obligatoire pour les collectivités de plus de 50.000 habitants depuis 2012. La démarche a consisté, dans un premier temps, à repérer dans le périmètre de l'agglomération, les sources d'émission de gaz à effet de serre puis à trouver des solutions avec les citoyens et les acteurs locaux pour réduire la "facture carbone" et adapter le territoire aux évolutions climatiques.

L'analyse du bilan carbone et les résultats du travail d'ateliers participatifs ont abouti à l'élaboration en 2010 d'un plan d'actions concrètes mises en œuvre pour diminuer le CO2 sur le territoire de la communauté d'agglomération, en cohérence avec l'objectif « facteur 4 » issu des engagements de la France dans le cadre du protocole de Kyoto.

Pour atteindre cet objectif, les 56 actions du PCET sont réparties en 6 axes :

- Aménager et gérer durablement le territoire
- Accompagner la mutation du bâti et construire l'avenir
- Promouvoir la mobilité bas carbone
- Soutenir l'autonomie énergétique du territoire
- Développer des modes de vie durables
- Pour un plan climat partagé

Un bilan à mi-parcours réalisé en 2012 souligne que nombre d'actions ont été intégrées aux politiques communautaires en matière d'habitat et de renouvellement urbain, de déplacements, de protection de l'environnement, de valorisation des déchets et d'approvisionnement énergétique.

La révision du PCET prévue en 2016 sera l'occasion de poursuivre le travail de promotion de l'urbanisme durable et des nouvelles pratiques en matière de mobilité et de consommation « dé-carbonées », notamment dans les quartiers de la politique de la ville particulièrement concernés par les enjeux écologiques (risques d'inondation et nuisances, impact du réchauffement climatique dans les espaces urbains denses) et la précarité énergétique (dans l'habitat et les transports).

Vers une meilleure intégration des enjeux stratégiques territoriaux

Succédant aux plans d'occupation des sols (POS), le plan local d'urbanisme (PLU) est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement de chaque commune et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet de développement urbain..

Les quatre communes accueillant des quartiers en politique de la ville engagent une procédure de révision générale de leur document d'urbanisme en 2015 dans le but de prendre en compte les orientations des politiques intercommunales et régionales et d'intégrer les évolutions réglementaires récentes issues notamment des lois Grenelle et ALUR. Le temps de la révision de ces documents d'urbanisme communaux pourra être mis à profit par les villes pour décliner leur projet urbain à l'échelle des quartiers de la politique de la ville et en particulier, ceux éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

4 – LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

SYNTHESE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS EN TRANSVERSAL ET PAR PILIER

AXES TRANSVERSAUX	
AXE T.1. Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations	<p>Améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire</p> <p>Sensibiliser, mobiliser et former les partenaires sur le territoire</p> <p>Communiquer auprès du grand public pour agir plus largement sur les représentations et les stéréotypes.</p>
AXE T.2. Jeunesse	<p>Renforcer l'accès à l'information</p> <p>Développer l'autonomie face au numérique</p> <p>Accroître les mobilités sociales, géographique, européenne</p> <p>Favoriser la mise en place des services civiques sur les quartiers</p> <p>Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participantes mises en place</p> <p>Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives.</p>
AXE T.3. Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers	<p>Connaitre et qualifier la situation sur le territoire à partir des actions développées</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs et développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité</p> <p>Décliner en faveur des quartiers les politiques de droit commun et les mesures du plan d'action interministériel</p>
PILIER 1. COHESION SOCIALE	
AXE 1.1. Renforcer la qualité du lien social dans les quartiers prioritaires et dans l'articulation quartier/ hors quartier	<p>Enjeu 1.1.1. Adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services au regard des besoins de chaque quartier prioritaire (qualité/ quantité)</p> <p>Enjeu 1.1.2. Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers</p> <p>Enjeu 1.1.3. Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité</p> <p>Enjeu 1.1.4. Mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance</p>
AXE 1.2. Favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun	<p>Enjeu 1.2.1. Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans</p> <p>Enjeu 1.2.2. Eviter le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école</p> <p>Enjeu 1.2.3. Développer l'accès et adapter l'offre éducative (qualité/volume) en continu, pour les enfants et les adolescents</p> <p>Enjeu 1.2.4. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles</p>
AXE 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires	<p>1.3.1. Renforcer la mobilisation de l'offre de santé existante (prévention et soins)</p> <p>1.3.2. Coordonner l'action santé sur le territoire et avec les enjeux de</p>

	<p>cohésion sociale</p> <p>1.3.3. Mieux connaître les besoins et les pratiques en matière de santé dans les quartiers prioritaires</p>
PILIER 2. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Axe 2.1 - Définir une stratégie de renouvellement urbain et de promotion de la ville durable	<p>Enjeu 2.1.1. Renouveler la ville et diversifier ses fonctions A partir d'une stratégie d'intervention à décliner aux échelles de l'agglomération, des villes et des quartiers prioritaires</p> <p>Enjeu 2.1.2. Mettre en place des politiques efficaces de gestion des quartiers prioritaires en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants</p>
Axe 2.2 - Approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires	<p>Enjeu 2.2.1. Conforter et adapter les politiques d'attribution pour favoriser la mixité sociale</p> <p>Enjeu 2.2.2. Intégrer les copropriétés privées dans les réflexions relatives à la mixité sociale et au vivre ensemble dans les quartiers</p> <p>Enjeu 2.2.3. Favoriser la mobilité des locataires du parc social et leurs parcours résidentiels positifs</p> <p>Enjeu 2.2.4. Mieux connaître le peuplement des quartiers prioritaires et ses évolutions</p>
PILIER 3. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
AXE 3.1. Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs	<p>Enjeu 3.1.1. Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste</p> <p>Enjeu 3.1.2. Renforcer l'accès des habitants à l'offre de service insertion/ emploi/ formation</p> <p>Enjeu3.1.3. Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Enjeu 3.1.4. Faciliter la montée en qualification et en compétences des habitants des quartiers prioritaires</p>
AXE 3.2. Mobiliser l'économie locale au profit des habitants des quartiers prioritaires	<p>Enjeu 3.2.1. Articuler les compétences des habitants des quartiers prioritaires, avec les dynamiques économiques du territoire</p> <p>Enjeu 3.2.2. Développer l'activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires</p>
PILIER 4. PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE	

Les axes transversaux

Lutte contre les discriminations

Deux types de discriminations sont particulièrement à l'œuvre sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville : discrimination liée à l'origine et au territoire, question importante mentionnée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le cadre de l'intercommunalité est particulièrement intéressant pour aborder ces problématiques.

L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination quelle que soit la thématique abordée.

L'agglomération de Tour(s)plus développe depuis 2008 un plan territorial de prévention des discriminations, particulièrement sur deux thématiques que sont le logement et l'emploi. Cette démarche sera poursuivie et renouvelée, en articulation avec les enjeux du contrat de ville.

D'ores et déjà, de grandes orientations peuvent être définies :

- **Améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire** : l'objectivation des discriminations sur le territoire sera renforcée, à partir du croisement des informations disponibles et de la définition de nouveaux indicateurs, ainsi que de la mobilisation des habitants, via le conseil citoyen.
- **Sensibiliser, mobiliser et former les partenaires sur le territoire** afin de faire évoluer les pratiques professionnelles et les représentations : la mise en place de formation pour les acteurs locaux sera privilégiée, de manière à s'assurer d'une compréhension partagée des différentes dimensions de la discrimination.
- **Communiquer auprès du grand public** pour agir plus largement sur les représentations et les stéréotypes.

Jeunesse

Les partenaires ont retenu la définition d'une intervention prioritaire pour un public jeune allant de 11 à 25 ans et l'intérêt d'aborder la thématique jeunesse selon la notion de parcours. Ainsi la complémentarité des partenaires spécifiques de cette thématique pourrait être consolidée (accueil pré-ados, éducateurs spécialisés, mission locale...) Une vigilance toute particulière devra être portée aux jeunes restant à l'écart des dynamiques existantes.

Les enjeux prioritaires suivants ont été identifiés, au regard du cadre de référence national :

- **Renforcer l'accès à l'information** :

L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société.

Ainsi, il sera nécessaire d'étudier comment améliorer l'offre d'information des jeunes des quartiers, notamment en favorisant la connaissance des structures ressources et le développement d'actions spécifiques permettant de les identifier.

- **Développer l'autonomie face au numérique**

L'accès au numérique est également un vecteur important d'information. Il sera important d'observer et d'accompagner les usages des jeunes, de développer leur créativité et leur ouverture dans la pratique de cet outil, dans un objectif de développement du sens critique et de la liberté d'appréhension des contenus et des formes.

Par ailleurs, ce vecteur technologique qu'est le numérique peut également être support de qualification et de débouchés professionnels. Une réflexion sur le développement de formation dans ce domaine sera entamée en ce sens.

- **Accroître les mobilités sociales, géographique, européenne** :

Il s'agit d'un enjeu important dans la lutte contre les inégalités sociales. Avant d'identifier des actions spécifiques, il sera porté attention aux pratiques existantes sur les quartiers (usages de jeunes, actions en place, acteurs moteur...). Des actions innovantes pourront découler de cet état des lieux. Une attention particulière sera portée aux actions qui favoriseront de nouveaux modes d'engagement des jeunes.

- **Favoriser la mise en place des services civiques sur les quartiers**

Cet outil permet aux jeunes mobilisés de découvrir un milieu et de créer un réseau, dans ou hors quartier prioritaire, de vrais atouts pour un futur épanoui. Un objectif de 25% de jeunes issus des quartiers, impliqués dans le service civique est à atteindre. Il sera nécessaire pour cela de développer l'information sur ce dispositif et de renforcer le soutien aux structures pouvant en bénéficier. Par ailleurs, les jeunes mobilisés dans le cadre du service civique pourront être des relais à l'émergence et à la mobilisation des habitants.

- **Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participantes mises en place**

Les jeunes seront intégrés dans les réflexions du conseil citoyen. Leur participation aux conseils des jeunes ou des enfants pourra également être prise en compte. A ce titre, une attention particulière sera portée au développement de projet hors les murs afin d'aller chercher les jeunes éloignés et le soutien aux initiatives des jeunes sera renforcé.

- **Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives.**

Le dispositif Ville Vie Vacances peut être un outil à utiliser prioritairement. Il s'adresse exclusivement aux enfants et jeunes en difficultés des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et vacances. Les actions devront répondre à une logique éducative, culturelle et sportive en lien étroit avec les actions développées dans le pilier cohésion sociale. Seront privilégiées les activités organisées hors quartier, pour favoriser l'ouverture au monde extérieur.

Schémas, dispositifs et plans mobilisables (non exhaustif)

- Le plan territorial jeunesse
- Déclinaison locale du plan « priorité jeunesse »
- CPER 2015-2020 dans son volet territorial, en lien avec la formation professionnelle et l'emploi
- Le service public régional d'orientation

Egalité femmes/hommes

Aux inégalités entre les territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, chances, opportunités, possibilités de développer ses compétences et talents et de les exercer. Au même titre que la lutte contre les discriminations, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être portée par l'ensemble des acteurs (décideurs, porteurs de projets, prestataires, acteurs de terrain...).

Trois orientations peuvent être identifiées :

- **Connaitre et qualifier la situation sur le territoire à partir des actions développées :**
Produire des statistiques sexuées sur l'ensemble des actions, analyses et bilan en incluant des mesures d'impact sur l'égalité. Les conventions de subvention aux associations devront comprendre des indicateurs spécifiques mettant en exergue les actions destinées aux femmes et/ou présentant des contenus visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- **Sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs et développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité.** En lien avec les associations et les partenaires, sous la responsabilité de la Déléguée aux Droits des Femmes, les actions de sensibilisation viseront à travailler les stéréotypes et faire évoluer les pratiques professionnelles de chacun.
- **Décliner en faveur des quartiers les politiques de droit commun et les mesures du plan d'action interministériel**
Prendre en compte les territoires de la politique de la ville dans le cadre des expérimentations et des feuilles de routes interministérielles à travers notamment les actions à l'égalité dans le sport, la vie associative, les services publics ou encore la prévention et l'action sur les violences faites aux femmes, ou encore à travers les actions favorisant la présence de la femme comme actrice de l'espace public.

Ressources (non exhaustif)

- Loi n° 2014-874 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires du 22 mai 2013 entre le ministère des droits des femmes et le ministère délégué à la ville
- Circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Pilier 1. Cohésion sociale

AXE 1.1. Renforcer la qualité du lien social dans les quartiers prioritaires et dans l'articulation quartier/ hors quartier

Principaux constats

- Un bon niveau d'équipements et de services à la population dans les quartiers, avec quelques enjeux d'adaptation et des disparités territoriales entre villes d'une part et entre quartiers d'une même ville d'autre part
- Des niveaux différents de projets de territoire en capacité de fédérer les acteurs (des actions thématiques soutenues dans le cadre de la politique de la ville, qui ne sont pas toujours articulées et ne font pas nécessairement projet sur le territoire)
- Des équipements qui ne favorisent pas partout les mobilités inter-quartiers ou quartier - centre ville et des besoins de diversifier les publics fréquentant les équipements.
- Trois villes sur les quatre avaient des instances de participation des habitants avant 2014.
- Une dynamique de réflexion partenariale par ville sur les enjeux de sécurité / prévention de la délinquance

Enjeux

Enjeu 1.1.1. Adapter en continu les dispositifs, équipements et l'offre de services au regard des besoins de chaque quartier prioritaire (qualité/ quantité)

- **Construire des projets de quartiers, fédérateur des dynamiques locales au service des objectifs de la politique de la ville.**
Plutôt que de soutenir des actions uniquement en raison des thématiques qu'elles portent, le contrat de ville 2015-2020 soutiendra l'élaboration participative, à l'échelle des quartiers, de projets, adaptés à la réalité de chacun d'entre eux. Ces projets devront permettre, en s'appuyant sur des supports divers (sport, culture, loisirs...), de répondre aux objectifs de cohésion sociale, de promotion des valeurs de la République et du lien social, mais aussi d'articulation des objectifs emploi/ développement économiques/ cohésion sociale et évolutions urbaine soutenus par le Contrat de ville. La structuration de l'animation territoriale du contrat de ville (cf. infra) permettra de mieux accompagner l'émergence et l'animation de ces projets de quartiers.
- **Développer les coordinations acteurs sociaux/ acteurs culturels, sportifs, techniques, urbains, pour diversifier l'offre.** L'animation et l'ingénierie de projet de quartiers articulant les thématiques et les objectifs conduiront à recenser et à animer la coordination des acteurs et de l'offre d'actions (cf. mode de coordination dans le chapitre relatif à la gouvernance).
- **Développer l'accès à l'outil et à la culture numérique dans les quartiers.** Cela peut être travaillé en lien avec les enjeux d'emploi ou de citoyenneté notamment. De plus et afin de rapprocher les services des populations les plus fragiles, il pourra être mis en place un Espace Public Numérique dans chaque quartier (ou tout projet permettant l'accès des populations des quartiers à un EPN) pouvant s'appuyer éventuellement sur des Maisons de services au public.

Enjeu 1.1.2. Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers

- **Continuer à développer la mixité fonctionnelle des équipements.** Les équipements des quartiers gagneront à élargir leurs fonctions pour attirer des publics divers, y compris hors habitants des quartiers.
- **Conduire des actions aux publics cibles mixtes pour favoriser les croisements de population.** Toutes les mixités sont ici ciblées : âges, sexe, origine, résidents des quartiers ou pas... Dans la même perspective, une partie des actions soutenues pourront s'adresser à des publics mixtes résidents des quartiers/ résidents hors quartiers. Ces actions pourront être conduites dans les quartiers, ou hors quartiers.

Enjeu 1.1.3. Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité

- **Valoriser et développer les pratiques d'implication des habitants** dans les projets. Tous les projets déclinés sur les territoires sont conçus à destination des habitants. L'implication des

habitants depuis l'idée, jusqu'à l'évaluation des projets, en passant par l'élaboration et la mise œuvre sera recherchée.

- **Soutenir les initiatives des habitants.** L'écoute, la valorisation, et /ou l'accompagnement de ces initiatives seront proposées sur chaque territoire. Le fonds de participation des habitants pourra être mobilisé.
- **Mettre en place les Conseils citoyens.** En déclinaison de la loi, des Conseils citoyens seront mis en place. Ils seront appelés à donner leur avis sur tous les projets mais seront aussi sollicités comme forces de proposition.

Enjeu 1.1.4. Mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance

- Maintenir ou développer la présence humaine dans les quartiers prioritaires.
- Mobiliser en faveur des quartiers les contrats et dispositifs de droit commun de médiation, sécurité et prévention de la délinquance.

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- La CAF
- Le Conseil Départemental
- La Préfecture
- La DDCS
- Les communes (services politique de la ville, sport, culture...)

Les acteurs

- Les centres sociaux
- Les opérateurs associatifs
- Les clubs sportifs
- La Maison de justice et du droit
- Les CIDFF
- Les divers médiateurs : médiateurs de rue, éducateurs spécialisés (Conseil Départemental), adultes relais (Etat), correspondants de quartiers (Bailleurs)
- La police nationale
- La police municipale

Les plans et schémas

- Le Schéma départemental des services aux familles d'Indre-et-Loire (CAF)
- Plan départemental de prévention de la délinquance (Préfecture)
- Plan départemental des solidarités et les Projets sociaux de territoire (Conseil Départemental)
- Les Projets sociaux de territoire de certains Centres sociaux et les conventions des centres sociaux (CAF)
- Les Contrats locaux de sécurité (Ville/ Préfecture/Justice) et stratégies territoriales de sécurité
- Les dispositifs de la Prévention spécialisée du Conseil départemental.

AXE 1.2. Favoriser le développement scolaire et éducatif pour la réussite de chacun

Principaux constats

- La thématique « Education » apparaît exclusivement au niveau communal.
- Des inégalités scolaires quartier/ agglomération et des phénomènes d'évitement scolaire, y compris au sein des quartiers prioritaires
- Une géographie prioritaire et des dispositifs coordonnés par l'Education nationale en évolution
- Un partenariat vivant avec les établissements scolaires au niveau des villes
- Un programme de réussite éducative dans chacune des quatre villes impliquées dans la politique de la ville... globalement satisfaisant et mieux connu et articulé aujourd'hui dans les partenariats territoriaux
- Une offre riche en matière d'aides, d'accompagnement éducatif, d'accueil des mineurs (enfants, adolescents) et de loisirs mais un manque de lisibilité sur l'offre éducative pour les partenaires, mais aussi pour les enfants et les familles... qui limite l'inscription dans des « parcours ».
- Peu de dynamiques partenariales et d'actions sur les enjeux de parcours scolaires

Enjeux

Enjeu 1.2.1. Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans

- **Analyser les besoins, structurer les critères d'accès et développer les actions passerelles.** La clarification des critères d'accès doit permettre d'éviter de mettre ensemble uniquement des enfants en difficulté. Le développement des actions passerelles sera complémentaire à l'existence de classes passerelles.

Enjeu 1.2.2. Eviter le décrochage scolaire des enfants des quartiers prioritaires et renforcer l'appétence pour l'école

- **Faire connaître les dispositifs de droit commun sur le décrochage scolaire à tous les acteurs** de quartier afin de mieux les mobiliser. Les **articuler avec les actions éducatives** hors temps scolaire. Le recensement et l'appropriation des objectifs et contenus des dispositifs de droit commun par les acteurs en lien avec les enfants est un préalable.
- Développer des actions qui « **donnent envie d'école** ». Ce travail sur l'appétence pour l'école se structurera dans le cadre des actions éducatives, et notamment les dispositifs de Réussite éducative, en lien avec les établissements scolaires.

Enjeu 1.2.3. Développer l'accès et adapter l'offre éducative (qualité/volume) en continu, pour les enfants et les adolescents

- **Coordonner les approches et animer l'offre éducative territoriale**, sur la base de valeurs partagées (l'enjeu sera notamment de mieux dialoguer autour des approches éducatives diverses). Il s'agira de conduire des projets éducatifs globaux (du diagnostic à l'action et à son évaluation), en partenariat, plutôt qu'une série d'actions.

Enjeu 1.2.4. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles

- **Partager les connaissances sur les dispositifs existants et les besoins des familles** pour co-construire des priorités d'intervention. Il s'agira notamment de contribuer à une meilleure déclinaison sur les quartiers des dynamiques et dispositifs de droit commun sur la parentalité pour réassurer les parents, reconnaître la diversité des formes familiales, prévenir les situations potentielles de protection de l'enfance, situations potentielles de protection de l'enfance ...)
- **Mieux soutenir les familles monoparentales.**

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- Education nationale
- Communes
- CAF
- Conseil Départemental
- DDCS

Les acteurs

- Les établissements scolaires
- REAAP : réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents et Lieu d'accueil Parent
- Programme de Réussite éducative
- Centres sociaux
- Opérateurs associatifs (sportifs, culturels, santé, scientifiques et techniques...)

Les plans et schémas

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - État, CAF, communes, Conseil Départemental
- Programme de Réussite Educative - Villes - Etat
- Les actions éducatives en lien avec les parents : IEN, CAF, ANLCI, AEF

AXE 1.3. Favoriser la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires

Principaux constats

- Une offre de soin connue et en grande partie accessible, mais des données sur les problématiques santé des habitants des quartiers anciens. Un sujet « santé mentale » qui semble rester prégnant
- Des dynamiques par ville (atelier santé ville et initiatives hors CUCS à Tours, des initiatives en lien avec l'Education Nationale et un centre municipal de santé à Saint Pierre des Corps, une dynamique portée par le Centre social à Joué-lès-Tours).
- Des politiques « santé » de droit commun mobilisables dans les quartiers, avec l'implication du Conseil Départemental (Maison départementale des solidarités - MSA, Centre de Planification et d'Education Familiale- CPEF, Pacte Territorial pour l'insertion - PTI) et de l'ARS via les dispositifs qu'elle finance,
- Des dispositifs partenariaux qui intègrent des préoccupations santé : Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisée – PDALPD, Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD (Tours) notamment.
- Un plan départemental de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives – MILDECA- et une opératrice départementale des conduites addictives mobilisable sur le territoire
- Mais il n'existe pas de structuration partenariale ni de coordination sur la santé et les soins à l'échelle de l'agglomération. La connaissance mutuelle des actions des partenaires sur ce champ reste faible.

Enjeux

1.3.1. Renforcer la mobilisation de l'offre de santé existante (prévention et soins)

- **Faire connaître l'offre aux habitants et aux opérateurs de proximité.** Les opérateurs de proximité pourront notamment être mobilisés pour se faire le relais d'information sur l'offre de santé existante. L'accompagnement d'habitants en difficulté à des rendez-vous médicaux sera également organisé.

1.3.2. Coordonner l'action santé sur le territoire et avec les enjeux de cohésion sociale

- **Structurer une action coordonnée à l'échelle des quartiers politique de la ville** en matière de santé, notamment de santé mentale..... L'agglomération pourra animer le partage de réflexion entre villes à l'échelle intercommunale dans le cadre de la politique de la ville.

1.3.3. Mieux connaître les besoins et les pratiques en matière de santé dans les quartiers prioritaires

- **Réaliser un diagnostic à l'échelle des quartiers.** Ce diagnostic pourra porter sur l'état de santé des habitants, l'offre de « droit commun » et sa distinction avec l'offre spécifique quartier, les avis, ressentis des habitants, les nouveaux quartiers, sur lesquels les données sont inexistantes et permettra notamment de tendre vers l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours et le renforcement des initiatives de prévention. Les liens avec les autres thématiques du pilier « cohésion sociale » seront pris en compte (parentalité, éducation, cohésion sociale...)

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Conseil Départemental
- Communes
- Education nationale
- DDCS
- Chargée de mission aux droits de femmes et à l'égalité

Les acteurs

- Maisons de la solidarité – MDS (Conseil Départemental)

- Centre de Planification et d'Education Familiale – CPEF (Conseil Départemental)
- Promoteurs et la FRAPS
- Opérateurs associatifs
- Centres hospitaliers
- Professionnels de santé
- Opératrice de prévention des conduites addictives (Conseil Départemental, Etat et Tour(s)plus)
- Atelier Santé ville (Tours)
- Centre Municipal de Santé (Saint Pierre des Corps)
- Centres sociaux

Les plans et schémas

- Projet régional et territorial de Santé de l'ARS
- Pacte territorial pour l'Insertion (Conseil Départemental)
- Contrats locaux de sécurité – CLSPD (Villes/ Préfecture/Justice)
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Plan départemental de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives – MILDECA.
- Projets des centres sociaux

Pilier 2. Cadre de vie et renouvellement urbain

Axe 2.1 - Définir une stratégie de renouvellement urbain et de promotion de la ville durable

Principaux constats

- Des quartiers de la politique de la ville bénéficiant d'une localisation géographique favorable à proximité des centres-villes du cœur métropolitain et desservis par le réseau urbain de transport collectif structurant (8 quartiers prioritaires sur 10 implantés à moins de 4 km du centre-ville de Tours, les deux quartiers prioritaires excentrés étant desservis par le tramway depuis 2013).
- Des coupures physiques (infrastructures routières et ferroviaires, grands équipements) et des quartiers monofonctionnels qui limitent les possibilités d'échange avec les espaces urbains et naturels environnants.
- Une polarisation du parc de logements sociaux dans les quatre communes et les 15 quartiers de la politique de la ville (respectivement 85% et 51% du parc social) et une très faible diversité des types de logements (quasi-absence de logements individuels) et des statuts d'occupation (78% de logements locatifs sociaux).
- Un parc social de bonne qualité constructive et des travaux d'amélioration importants depuis une décennie (dont PRU) mais des enjeux d'adaptation importants compte tenu des évolutions socio-démographiques en cours et de l'obsolescence de certains immeubles.
- Un parc de logements non conventionnés ou en copropriété important dans plusieurs quartiers présentant un risque de décrochage au regard de son ancienneté et du vieillissement prononcé des occupants.
- Des projets d'implantation ou de restructuration d'équipements publics rayonnant à l'extérieur des quartiers qui ont permis d'accroître la qualité des services publics offerts aux habitants tout en encourageant la fréquentation des quartiers prioritaires par des usagers résidant à l'extérieur.
- Des pôles commerciaux de proximité nombreux dans les quartiers et à proximité mais en perte d'attractivité.
- Des opérations de restructuration urbaine et de renouvellement de l'habitat qui valorisent fortement l'image des secteurs voire des quartiers traités mais qui demeurent peu nombreuses à l'échelle de l'agglomération (moins de 2% du parc social renouvelé).
- Un environnement urbain en mutation autour des principaux quartiers du programme de rénovation urbaine avec une offre abondante de logements neufs à prix réduit (cf. TVA à taux réduit pour les constructions neuves).
- Un usage prépondérant de l'automobile pour les déplacements domicile-travail dont une part importante sur de courtes distances (inférieures à 4 km) malgré des taux de motorisation faibles.
- Des quartiers confrontés à des nuisances (bruit des infrastructures routières et ferroviaire, pollution de l'air) et à des risques d'inondation (6 quartiers concernés) élevés au regard de leur densité démographique.
- Une amélioration de la qualité environnementale des quartiers et de leur gestion grâce au développement de démarches de gestion urbaine de proximité principalement dans les quartiers bénéficiant du programme de rénovation urbaine.

Enjeux à l'échelle de l'agglomération

Enjeu 2.1.1. Renouveler la ville et diversifier ses fonctions à partir d'une stratégie d'intervention à décliner aux échelles de l'agglomération, des villes et des quartiers prioritaires

- **Poursuivre la dynamique de requalification, d'adaptation et de diversification de l'habitat public et développer l'intervention sur le parc privé.** Les besoins d'amélioration du parc social demeure important compte-tenu des nouvelles exigences en matière de performance énergétique et du fort contraste généré par le PRU entre les secteurs rénovés et ceux non traités. Les besoins concernent le bâti mais aussi les espaces extérieurs (amélioration de la qualité environnementale, accessibilité des espaces pour les personnes à mobilité réduite, clarification du statut foncier des espaces, cf. opérations de résidentialisation à définir notamment dans le cadre du NPNRU).

- Les opérations de restructuration interne du parc social seront encouragées afin d'adapter les surfaces et la distribution des logements (tout en améliorant l'accessibilité et le confort intérieur) et favoriser la mobilité résidentielle des ménages. Ces opérations peuvent contribuer à modifier positivement l'image des quartiers sans nécessairement les banaliser, par un travail tenant compte de l'identité architecturale de la construction et son insertion dans le tissu urbain.

La vente du parc HLM et la construction de logements neufs sur les espaces mutables dans les quartiers ou à proximité (cf. périmètre de TVA réduite) pourraient également être mobilisés pour renforcer la mixité sociale dans les quartiers et sur leurs franges.

- **Encourager la mixité fonctionnelle**

La mixité fonctionnelle est un facteur d'animation et d'interaction entre les habitants. En renforçant l'offre de services collectifs, d'activités et d'emplois dans les quartiers, elle contribue en partie à réduire la dépendance à l'égard de l'automobile, frein important pour la mobilité des habitants des quartiers peu motorisés et aux revenus modestes. La mixité fonctionnelle est également vectrice d'attractivité lorsque les fonctions introduites permettent de satisfaire un besoin à l'échelle de la ville, de l'agglomération voire au-delà (c'est notamment le cas des équipements sportifs, culturels ou touristiques et des activités économiques de pointe). Ces besoins pourront être précisés dans le cadre des réflexions à venir sur les équipements communautaires (sport, culturel, recherche, tourisme, nature) et de l'évolution des documents d'urbanisme communaux.

Le **soutien aux commerces de proximité** constitue un enjeu important du contrat de ville compte-tenu du nombre important de pôles commerciaux présents dans les quartiers, de la vétusté et de la perte d'attractivité observée pour nombre d'entre eux (cf. diagnostic ci-avant). Les réflexions à venir, avec le soutien attendu de l'EPARECA pour la requalification de centres commerciaux présents dans les quartiers éligibles au NPNRU, et la définition d'une nouvelle politique communautaire en faveur de l'artisanat et du commerce, à partir de 2016, ouvrent de nouvelles perspectives d'intervention.

- **Promouvoir une mobilité accessible à tous**

L'amélioration de la mobilité dans les quartiers prioritaires conditionne largement l'intégration sociale des personnes défavorisées qui y résident. La localisation géographique péri-centrale de la majorité des quartiers en politique de la ville de l'agglomération tourangelle ne suffit pas à lever tous les freins à la mobilité d'ordre spatial, économique ou socio-cognitif. Les réponses doivent être adaptées au contexte urbain propre à chaque quartier (réseaux et flux) et aux besoins spécifiques de leurs habitants (âge, structure familiale, ressources, formation).

Les **objectifs nationaux en faveur de la mobilité des habitants des quartiers** de la politique de la ville (rappelés par l'instruction du CGET du 6 mars 2015) sont d'ores et déjà pris en compte dans le PDU adopté en décembre 2013 :

- la poursuite du désenclavement par les axes forts du réseau urbain Fil Bleu (transports en commun en site propre) ; celle-ci contribuera à la mise en valeur des espaces publics, équipements, commerces et îlots d'habitat desservis, en lien avec les opérations de requalification urbaine (dont NPNRU) ; une réflexion en cours sur la tarification devrait améliorer l'accès à l'offre de transport public en prenant mieux en compte la structure familiale et le revenu des usagers ;
- le soutien des pratiques actives par le renforcement du réseau de cheminements doux à l'intérieur des quartiers et à l'extérieur (impliquant la résorption de coupures physiques), vers les principaux équipements, les sites d'emploi, les espaces naturels et touristiques ; la promotion du vélo, implique de proposer des actions complémentaires au développement du réseau doux en matière d'intermodalité, de signalétique, d'information (portail Internet, bornes interactives), de stationnement sécurisé, de formation (vélo-école) ou de prêt (de courte durée ou de longue durée avec un cautionnement solidaire) en partenariat avec les structures d'accompagnement social ;
- le développement des outils d'aide à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires réunis depuis 2014 au sein de la plate-forme de mobilité créé par le Conseil départemental, avec un élargissement éventuel des publics concernés au-delà des personnes en insertion ;

- le soutien des usages partagés de l'automobile (Co-voiturons-en-Touraine ou Citiz-Tours) et de l'usage combiné de plusieurs modes de transport (jvmlin) qui permettent de réduire la part des dépenses liées au transport dans le budget des ménages modestes tout en réduisant leur empreinte écologique ; l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (chaînes de déplacements accessibles depuis les espaces publics vers les principaux équipements publics jusqu'aux îlots résidentiels, information adaptée sur les parcours accessibles, amélioration de la connaissance de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires et évaluation de l'impact du tramway).
- **Faire des quartiers prioritaires des « démonstrateurs » de la ville durable**
Les interventions réalisées au titre du programme de rénovation urbaine ou des programmes de travaux des collectivités et des bailleurs sociaux ont permis de faire évoluer les quartiers prioritaires pour mieux répondre aux finalités du développement durable. **De nouveaux aménagements et modes de gestion ont ainsi pu être expérimentés** (renouvellement urbain, développement des transports collectifs et des mobilités douces, renforcement de la présence d'espaces verts publics ou partagés, amélioration de la performance énergétique de l'habitat et des équipements, verdissement et optimisation des réseaux urbains (modernisation de l'éclairage public, alimentation des réseaux de chaleur des quartiers en énergie renouvelable, collecte sélective des déchets et enfouissement des points d'apport volontaires, etc.), modification de la conception et des modes d'entretien des espaces extérieurs (réduction de l'arrosage et suppression de l'emploi de produits phytosanitaires dans les espaces verts).

L'amélioration de **la performance environnementale** et la contribution de la ville existante à la transition écologique (adaptation au changement climatique, préservation des écosystèmes) constitue deux objectifs centraux des documents locaux de planification ou de programmation (SCOT, PDU, PLH, PLU Grenelle, plan climat-énergie territorial, etc.). Vu sous l'angle du développement durable, les quartiers de la politique de la ville présentent des atouts (localisation et densité) mais aussi des contraintes (phénomène d'îlots de chaleur, risques d'inondation, nuisances liés à la proximité d'infrastructures ferroviaires et routières) qui en font des espaces privilégiés d'expérimentation pour « refaire la ville sur elle-même » et promouvoir des espaces urbains durables, c'est-à-dire, mixtes, conviviaux, innovants et participant à la lutte contre le changement climatique et les déséquilibres écologiques. Ceci suppose de traiter de façon globale l'ensemble des thématiques sectorielles qui composent le développement urbain durable : climat et énergie, mobilité, bruit, qualité du cadre de vie et de l'habitat, mixités sociale et fonctionnelle, accessibilité, vulnérabilités, participation, déchets, eau et nature en ville, innovation et nouvelles technologies, etc.

Le protocole de préfiguration du NPNRU constitue un cadre de réflexion à mobiliser à court terme pour préciser la stratégie locale en matière de ville durable et la décliner à l'échelle des quartiers de la politique de la ville. A plus large échelle, ces réflexions devront être articulées avec les plans locaux d'urbanisme des villes et les documents de planification ou de programmation intercommunaux en vigueur ou en cours d'élaboration.

Enjeu 2.1.2. Mettre en place des politiques efficaces de gestion des quartiers prioritaires en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants

La **GUP participe à la vie sociale dans son ensemble** et contribue à améliorer l'image d'un quartier et de ses habitants.

Le bilan partenarial de la mise en œuvre souple et progressive d'une gestion urbaine de proximité intercommunale (convention GUP 2011-2014) souligne la nécessité de pérenniser la démarche sur les quartiers en rénovation urbaine pour maintenir la qualité de gestion et d'usage, en l'étendant à d'autres sites sensibles et en l'adaptant aux spécificités et aux évolutions propres à chaque quartier (dysfonctionnements / dégradations relevés, acteurs présents). Deux orientations font aujourd'hui consensus pour guider l'élaboration d'une nouvelle convention de GUP intercommunale :

- **Se donner les moyens d'une gestion adaptée aux quartiers**, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués (collectivités, bailleurs sociaux, associations) au moyen notamment de « diagnostics en marchant » ou de « marches exploratoires » qui permettent d'objectiver et de partager le diagnostic sur la qualité et les usages du quartier dans leurs nombreuses dimensions

(équipements et services, habitat, mobilité quotidienne, propreté et déchets, sécurité et prévention, lien social et médiation, sensibilisation aux enjeux du développement durable, etc.) et proposer des pistes de résolution et d'amélioration dans le cadre d'un projet commun associant les habitants.

Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le « mieux vivre ensemble »

Parce qu'ils sont les premiers experts de leur territoire, les habitants sont des acteurs incontournables d'une démarche de gestion urbaine de proximité efficace et légitime. Leur association est nécessaire pour connaître leurs pratiques et leurs attentes et en faire des acteurs pour résoudre les conflits d'usage ou les tensions et les sensibiliser au respect de leur cadre de vie. Les partenaires du contrat de ville considèrent que deux types d'action doivent être soutenus voire renforcés en priorité dans la future démarche de GUP intercommunale : les actions de sensibilisation et de participation des habitants (en lien avec la mise en place des conseils citoyens) et les moyens de médiation dans les espaces publics et collectifs.

Ces orientations sont précisées et déclinées prochainement à l'échelle des villes concernées et des différents territoires de la politique de la ville pour tenir compte des actions qui seront programmées dans le cadre du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain et des projets de quartiers.

Enjeux à l'échelle des quartiers

Enjeux pour les quartiers prioritaires inscrits au NPNRU

Depuis le début des années 2000, le Grand Projet de Ville (GPV) puis le projet de rénovation urbaine (PRU) de l'agglomération de Tours, soutenus par les politiques sectorielles locales (projet de tramway, restructuration d'équipements publics et réhabilitation / résidentialisation du parc social), se sont traduits par une amélioration sensible de l'ouverture sur la ville, de l'image et de la qualité du cadre de vie des quartiers. Le projet de rénovation urbaine a également eu des impacts positifs sur l'organisation institutionnelle (clarification des compétences, coordination des interventions, mutualisation des moyens), la gestion des quartiers (démarche intercommunale de gestion urbaine de proximité) ou encore le soutien à l'activité économique (deux pépinières d'entreprises créées), l'accompagnement des habitants vers l'emploi (clause d'insertion) et leur association à l'élaboration des projets.

La stratégie d'intervention urbaine mise en œuvre depuis plus d'une décennie arrive maintenant à son terme (la réhabilitation lourde des tours de l'Aubrière actuellement en phase de travaux constituant la dernière opération contractualisée avec l'ANRU). Afin de tirer le bilan des interventions dans les cinq quartiers concernés par le PRU et identifier les perspectives d'évolution pour les années à venir, la communauté d'agglomération a engagé en 2013 une démarche de plan stratégique local (PSL) avec l'appui technique de l'agence d'urbanisme et en partenariat avec les différents maîtres d'ouvrage impliqués. Le bilan réalisé dans le cadre du PSL a permis d'identifier les quartiers ayant retrouvé un fonctionnement urbain et un niveau d'attractivité satisfaisants (Europe-Chateaubriand) et ceux où demeurent des dysfonctionnements urbains importants (Sanitas, Rabaterie) ou des îlots à traiter (Rabière et Fontaines). La réflexion sur la situation urbaine et patrimoniale des quartiers a été élargie aux cinq autres quartiers prioritaires et aux cinq quartiers de veille dans le cadre du diagnostic du contrat de ville. Parmi les cinq quartiers prioritaires n'ayant pas bénéficié du programme de rénovation urbaine, quatre présentent des enjeux urbains (Maryse Bastié, Rochepinard, Bords de Loire et La Riche). Parmi les quartiers de veille, les enjeux concernent principalement des problèmes de vétusté du bâti et / ou des espaces extérieurs (Bergeonnerie, Galboisière, Morier, Petit Plessis).

Enjeux et orientations pour le quartier du Sanitas-Rotonde (Tours)

Concentrées sur la partie nord du quartier desservie par le tramway, les opérations du GPV et du PRU ont permis d'ouvrir le quartier sur la ville et l'agglomération et d'améliorer le cadre de vie et l'image de la partie la plus ancienne du quartier. Cette situation génère toutefois un important contraste avec les secteurs non traités au sud et à l'est et les espaces mutables limitrophes en attente de projet (ancien site universitaire du Hallebardier, ancien collège Pasteur).

Les réflexions menées dans le cadre du PSL et qui trouveront leur prolongement dans le protocole de préfiguration ont conduit les partenaires à définir les orientations suivantes pour le quartier :

● **Engager une véritable politique de diversification résidentielle sur le quartier**

En mobilisant tous les outils du renouvellement urbain (démolition-reconstruction, accession à TVA réduit sur les secteurs mutables pré-identifiés, restructuration d'une partie du parc social existant pour contribuer à la diversité des ménages, poursuite de la vente d'une partie du parc HLM) et en cohérence avec les orientations qui pourront être inscrites dans la convention de mixité sociale pour enrayer la paupérisation du quartier.

● **Conforter l'activité commerciale sur le quartier et plus généralement la présence des services et équipements de proximité**

En procédant à la revalorisation des trois centres commerciaux de proximité, en diversifiant et en modernisant l'offre d'équipements de proximité (maison de la réussite, maison de la parentalité ...) ou au rayonnement plus large (équipements sportifs : salles de boxe et d'escrime, réflexion sur la halle de la Rotonde).

En favorisant, autour de la pépinière, l'implantation d'activités nouvelles contribuant à faire évoluer l'image et l'attractivité du quartier

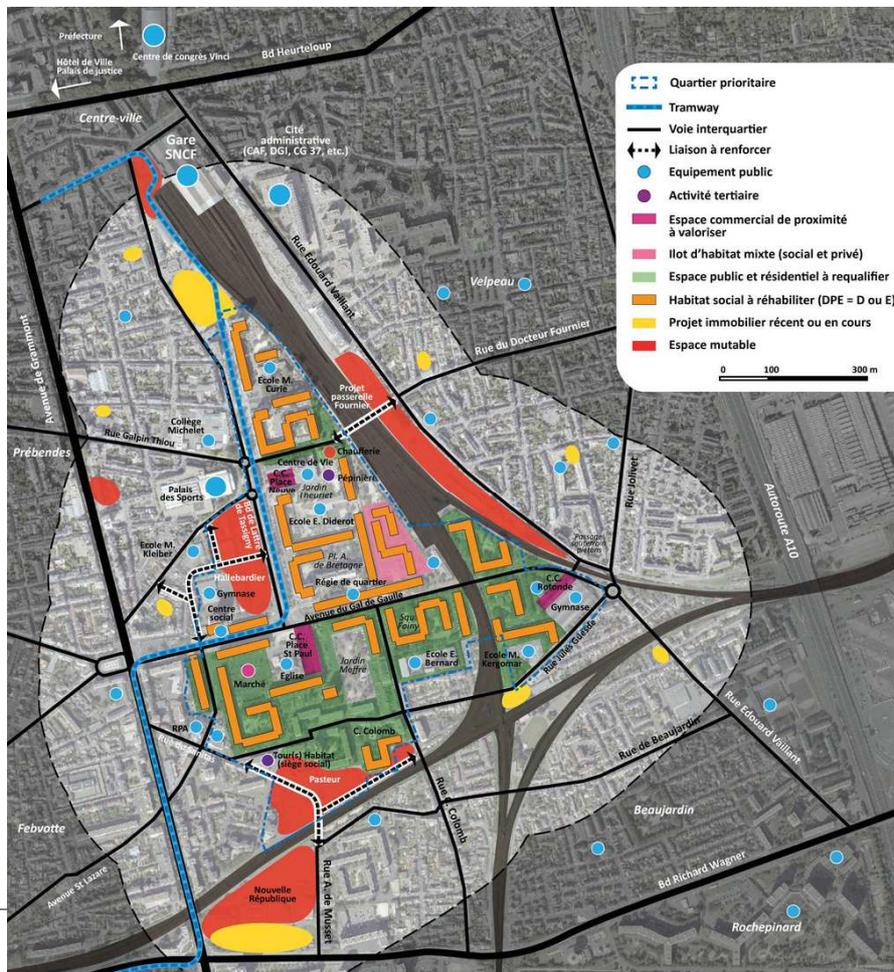
En étudiant la faisabilité du projet de centre d'affaires dans les locaux de l'ancienne chaufferie du Sanitas (signal urbain et porte d'entrée est du quartier depuis la future passerelle), lauréat de l'appel à projet ANRU / CDC.

● **Contribuer au désenclavement du quartier et accroître la perméabilité de la trame urbaine**

En requalifiant ou en restructurant les espaces publics non traités dans le cadre de l'aménagement du tramway, en développant les mobilités douces et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (grâce notamment à la reconstruction d'une nouvelle passerelle au-dessus du faisceau ferroviaire entre la rue Marie Rougé et la rue Édouard Vaillant) ; en poursuivant la réflexion à l'échelle de la ville sur les hypothèses de désenclavement au sud et à l'ouest ; en renforçant la présence de la nature au sein des espaces collectifs et publics dans la continuité des investissements déjà réalisés (cf. plan d'embellissement de la ville).

● **Conforter les actions visant à l'adaptation du patrimoine bâti et l'amélioration des performances énergétiques du quartier**

En poursuivant les opérations de rénovation du parc social (isolation par l'extérieur, restructuration interne, poursuite de la mise en place d'ascenseurs) et de certains équipements publics (gymnase du Hallebardier et école Claude Bernard).



Enjeux et orientations pour le quartier de la Rabaterie (Saint-Pierre-des-Corps)

Depuis 2004, le PRU a permis d'achever les interventions urbaines engagées sur la partie ouest du quartier dans le cadre du GPV et de poursuivre la requalification du quartier sur sa partie centrale. Les partenaires insistent sur la qualité des opérations, la clarification de l'organisation urbaine et l'important changement d'image de la partie ouest du quartier (dans l'attente de l'achèvement des interventions sur la partie centrale), où les transformations sont les plus concentrées et les plus visibles tant en termes d'espaces publics (création de rues nouvelles et cheminements ; requalification d'espaces verts et d'aires de jeux) que d'habitat (démolition de logements sociaux et construction de logements privés, réhabilitation / résidentialisation du parc social). Les acteurs de terrain constatent que les habitants sont globalement satisfaits (comme le confirment les sondages d'opinion réalisés de 2003 à 2012) mais soulignent aussi que les problèmes se déplacent au fur et à mesure des interventions urbaines. Certains secteurs non traités dans le cadre du PRU présentent un déficit d'image et des risques de décrochage (centre commercial, extrémité sud-est de l'allée des Rosiers, espaces mutables au nord du quartier en pied de digue). La vocation de ces espaces et leur intégration dans le projet urbain de la ville (cf. révision générale du POS en cours) doivent être envisagées en lien avec la desserte du quartier par un axe lourd de transport en commun inscrit dans le PDU 2013/2023, mais dont le tracé n'est pas encore arrêté.

En l'état actuel des réflexions partenariales qui seront approfondies dans le cadre du protocole de préfiguration, les pistes d'intervention suivantes ont été retenues à l'intérieur du périmètre du quartier prioritaire :

- **Renforcer l'attractivité du centre commercial en lien avec les abords de la copropriété du Grand Mail**

Par une stratégie d'intervention à court terme (animation, médiation et accompagnement des enseignes) et à moyen / long terme, en cohérence avec les orientations du PLU communal (projet de restructuration pouvant accueillir d'autres fonctions urbaines : habitat, activités, équipement, etc.).

- **Améliorer la desserte du quartier par les transports collectifs, promouvoir les modes actifs et l'usage partagé de l'automobile et achever la mise en valeur des espaces publics et résidentiels du quartier**

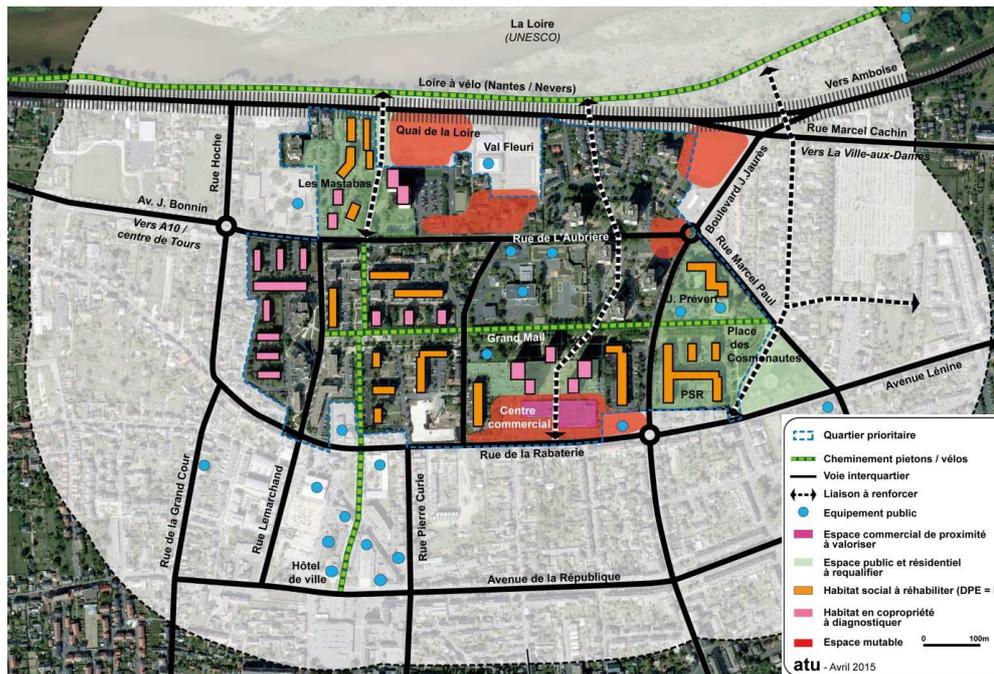
Grâce à la desserte du quartier par un axe fort de transport en commun ; en poursuivant le maillage du réseau de cheminements doux communal (chemin vert et traversée), notamment entre le centre-ville et les berges de la Loire (itinéraire touristique européen « Loire à vélos ») et en direction de la future ligne de transport en commun ; par la requalification de l'extrémité est du Grand Mail et des espaces résidentiels limitrophes.

- **Poursuivre l'amélioration de l'habitat collectif HLM et privé**

À partir d'une analyse croisée et partagée de la performance énergétique, des besoins d'adaptation, de l'occupation du parc (à l'immeuble) et de la demande locative sur le quartier ; avec une attention particulière accordée à la qualité environnementale des opérations et à l'accessibilité des logements (nombreux immeubles d'au moins 5 niveaux dépourvus d'ascenseur) ; valoriser la réhabilitation en cours de la copropriété du Grand Mail (soutenue par l'ANAH et Tour(s)plus) et étendre à d'autres copropriétés la réflexion sur l'amélioration du parc et l'accompagnement des copropriétaires (âge moyen : 60 ans).

- **Diversifier les fonctions et l'habitat**

En précisant la vocation des différents sites, en tenant compte du risque d'inondation (approfondissement des scénarios de renouvellement urbain étudiés dans le cadre de l'atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques » 2013-2014), du projet d'axe fort de transport en commun et des orientations du PLU, enfin en définissant les modalités de mobilisation du foncier (moyens financiers et outils juridiques).



Enjeux et orientations pour le quartier de la Rabière (Joué-lès-Tours)

Tous les maîtres d'ouvrage rencontrés lors du PSL soulignent l'ampleur des transformations opérées sur la quasi-totalité du grand ensemble depuis une décennie dans le cadre du GPV et du PRU débouchant sur un changement profond du quartier. Pour les bailleurs sociaux, la disparition de la vacance (phénomène récurrent avant le PRU quel que soit l'organisme) est un bon indicateur de l'attractivité retrouvée du quartier, du moins auprès des ménages modestes. Les démolitions partielles et les résidentialisations ont permis de réorganiser les déplacements, de clarifier l'adressage des immeubles les plus enclavés et de limiter les regroupements. Les travaux d'aménagement du tramway ont parachevés le désenclavement et la mise en valeur des principaux espaces publics du quartier, du centre commercial de la Rotière, des opérations de logements neufs et de la pépinière d'entreprises.

Désormais, le secteur de la « Vieille Rabière », non traité dans le cadre du PRU, apparaît peu attractif et en décalage avec son environnement urbain immédiat fortement renouvelé. Ce secteur d'habitat social (240 logements), propriété de Val Touraine Habitat, est également pénalisé par son relatif enclavement (au nord vers le nouvel îlot Gratias entièrement renouvelé et à l'est où l'accès est assuré par une voie en baïonnette qui prive le quartier de vue vers l'extérieur). Malgré des travaux passés conséquents (isolation extérieure), les immeubles de la Vieille Rabière apparaissent vétustes (structure interne datée sans ascenseur, difficile à résidentialiser), en décalage avec les attentes de la demande locative actuelle.

En l'état des réflexions partenariales qui seront approfondies dans le cadre du protocole de préfiguration, les pistes d'intervention suivantes ont été retenues. Elles concernent principalement le secteur de la Vieille Rabière :

- **Ouvrir et valoriser les espaces résidentiels à l'est du quartier**

En restructurant une partie du parc bâti en périphérie de la rue Picot, en aménageant des espaces de transition vers les îlots voisins (îlot Gratias au nord, parc urbain de la Rabière et pôle d'équipements publics à l'est) ; le désenclavement de la partie sud nécessitera de mettre en place une politique d'acquisition foncière sur les franges pavillonnaires du quartier ; la reconversion des groupes de garages en cœur d'îlot contribuerait également au désenclavement des espaces résidentiels des immeubles collectifs ; une attention particulière devra être accordée à la faible minéralisation des espaces extérieurs futurs ainsi qu'à la préservation des arbres existants afin de conserver l'identité végétale singulière du secteur.

- **Poursuivre la réhabilitation et l'adaptation du parc social**

Cette orientation concerne principalement le patrimoine de Val Touraine Habitat sur le secteur de la Vieille Rabière et celui de Logi-Ouest à l'extrémité sud-est du quartier ; l'amélioration des

performances énergétiques demeure un enjeu pour une part importante du parc de logements du quartier, peu d'opérations d'isolation extérieure ayant été réalisées jusqu'à présent, en raison de la présence de façades en pierre de taille. L'amélioration du réseau de chaleur du quartier constitue une autre piste pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le coût de l'énergie distribuée aux habitants ; la ville conduit actuellement une réflexion avec Dalkia en vue d'alimenter le réseau en énergie renouvelable (biomasse).

- **Accompagner l'amélioration du parc privé**

A l'instar de la Rabaterie, le quartier de la Rabièrre compte une part importante de logements en copropriété qui contribue à la diversité sociale et dont l'état technique et la situation locative ne semblent pas préoccupantes (en l'état des données disponibles). Une réflexion plus approfondie mériterait toutefois d'être engagée afin d'anticiper une dégradation future de leur situation financière et sociale compte-tenu du vieillissement de leurs occupants (âge moyen : 54 ans).

- **Soutenir les deux centres commerciaux de proximité**

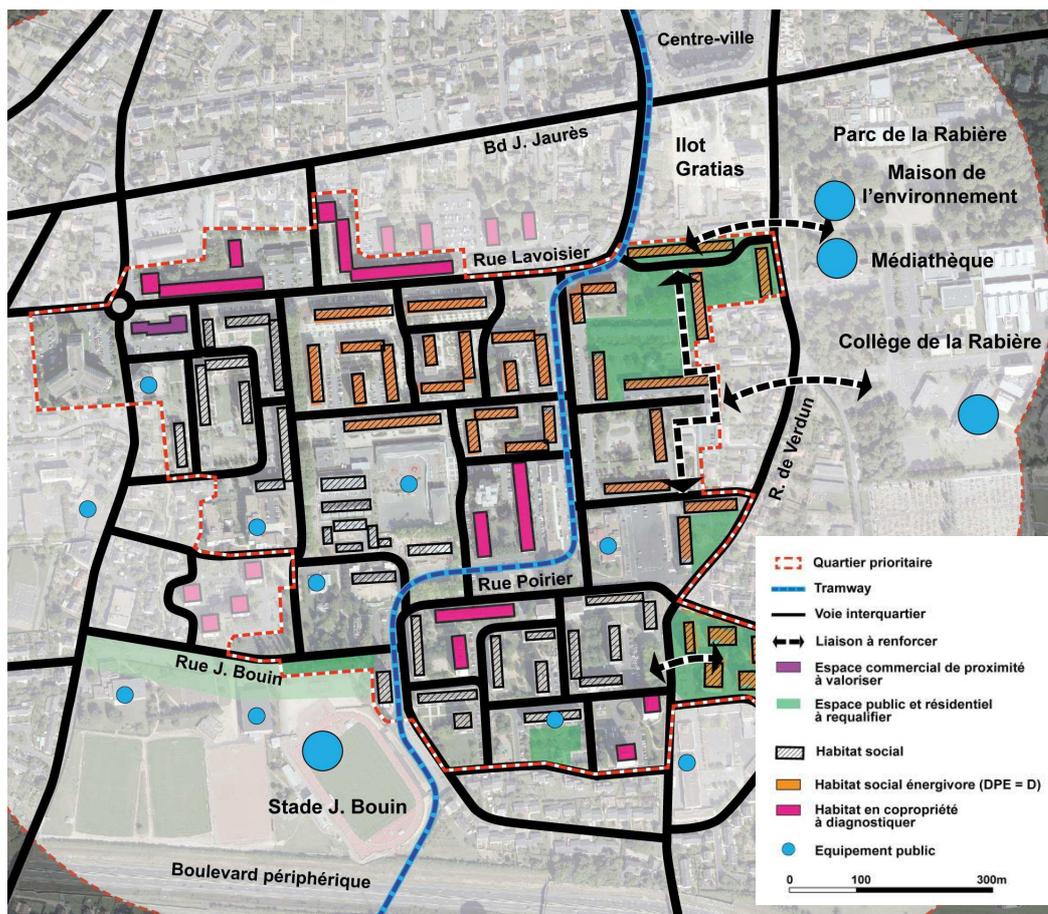
Si dans le cadre du PRU, le centre commercial de la rue Rotière a bénéficié d'une amélioration complète de ses locaux et des espaces publics situés en façade (desservis par le tramway), sa situation demeure fragile compte-tenu du faible pouvoir d'achat d'une partie de la clientèle issue du quartier et de la spécialisation des enseignes. Le centre commercial Lavoisier, non réhabilité pendant le PRU, dispose d'une localisation favorable, ouverte sur l'extérieur (rue de la Douzillière), mais présente une offre commerciale réduite et des locaux relativement vétustes ; la situation de ces deux pôles commerciaux pourrait aussi pâtir de l'implantation de nouveaux commerces sur l'îlot Gratias (comportant actuellement des locaux commerçants vacants) ou sur la rive sud du Bd Jean Jaurès tout proche.

- **Diversifier les fonctions et l'habitat**

Les possibilités de diversification sur le quartier sont inexistantes, faute d'espace libre vacant ou mutable. Seule la restructuration du parc de logements existant permettrait de poursuivre la diversification engagée lors du PRU (cf. secteur de la Vieille Rabièrre ci-avant). Contribuant à la diversité des statuts d'occupation et à la mobilité résidentielle des habitants, la vente du parc HLM est peu développée sur le quartier et ne rencontre pas un grand succès (un immeuble de Val Touraine Habitat mis en vente à la périphérie ouest du quartier dont seulement 2 logements ont été vendus) ;

- **Maintenir la qualité des espaces réaménagés par une GUP renforcée**

Compte-tenu de l'importance des espaces traités dans le cadre du GPV et du PRU et même si le niveau d'entretien général des espaces livrés est jugé globalement satisfaisant, certains aménagements doivent néanmoins être adaptés compte-tenu du déplacement des détournements d'usage, de nuisances ou d'attentes particulières des habitants, comme le montrent les déambulations inter-partenariales organisées une fois par mois sur le quartier dans le cadre de la GUP.

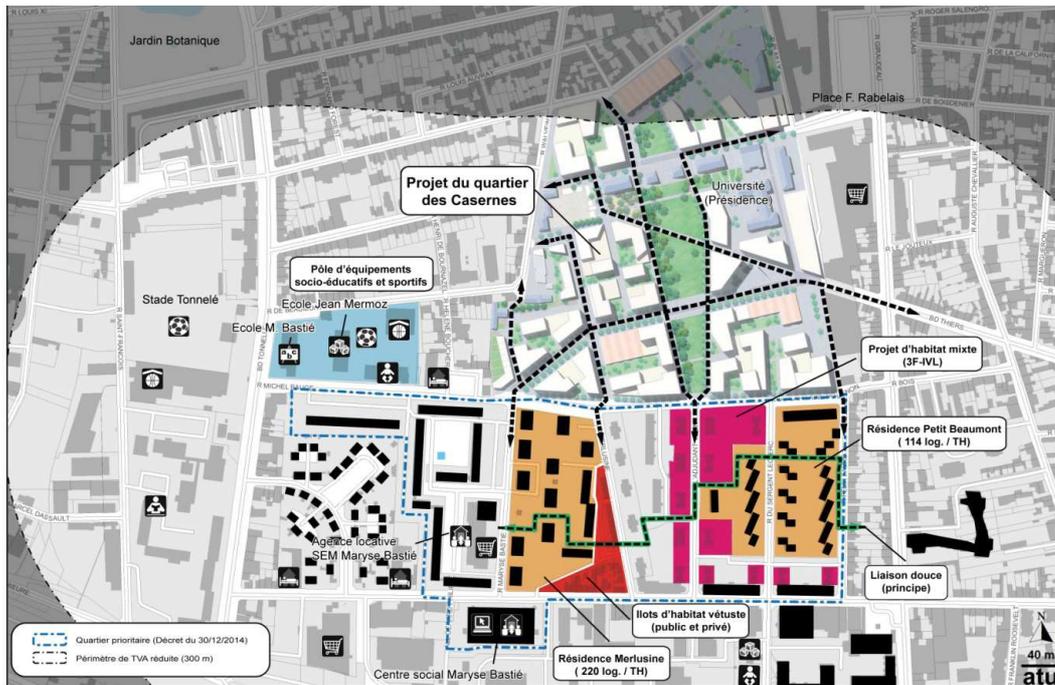


Enjeux et orientations pour le quartier Maryse-Bastié (Tours)

Le quartier Maryse-Bastié est l'un des plus vieux ensemble d'habitat social de l'agglomération : des logements HBM y ont été construits dès 1924 à l'ouest (maisons individuelles de la cité du Gal Renault, Tour(s) Habitat) suivis par les premiers immeubles collectifs au milieu des années 1950 (Cités Merlusine et Petit Beaumont, Tour(s) Habitat à l'est) et 1960 (cité Merlusine, SEM Maryse Bastié à l'ouest). Ce quartier se distingue par son enclavement au nord (caserne) et au sud (ancienne zone industrielle et voie ferrée), l'absence de plan d'ensemble et la présence d'îlots d'habitat vétuste à la périphérie sud du quartier. « Concrétisant la volonté de la ville et de l'agglomération d'expérimenter de nouvelles formes de productions urbaines » (cf. Bilan du Plan-climat à mi-parcours) en accueillant, sur plus de 10 ha, siège de l'université, laboratoire de recherche, bureaux, artisanat, équipements, commerces, habitat, le projet de renouvellement urbain du site des casernes offre des perspectives inédites tant pour le désenclavement que pour la diversification fonctionnelle et résidentielle du quartier Maryse-Bastié.

A l'échelle du quartier prioritaire, les principaux enjeux consistent en :

- tirer parti de la dynamique du projet des casernes pour favoriser la conversion du parc existant (en intervenant en priorité sur la cité Merlusine de Tour(s) Habitat et les îlots d'habitat individuels anciens qui n'ont pas encore muté) en des espaces urbains attractifs et durables prolongeant le quartier des casernes vers le sud ;
- moderniser et renforcer l'offre d'équipements existants, en répondant à la fois aux besoins des habitants du quartier prioritaire et à ceux des futurs résidents du quartier des casernes ;
- mailler et requalifier le réseau de voies et d'espaces publics, en privilégiant les mobilités alternatives à l'automobile et en renforçant la présence de la nature.



Enjeux pour les autres quartiers prioritaires

Europe-Chateaubriand

L'opération de requalification dont les principes généraux ont été définis en 2001 dans le cadre du GPV a renforcé le rôle du secteur d'habitat social Europe-Chateaubriand en tant que pôle de centralité à l'échelle du nord de l'agglomération. La requalification urbaine du quartier est jugée complète et achevée par les partenaires rencontrés dans le cadre du PSL (98% des espaces bâtis et non bâtis ont fait l'objet d'interventions au titre du PRU). Certains insistent toutefois sur la nécessité d'engager une politique de gestion urbaine de proximité à l'échelle du quartier afin de garantir un bon niveau d'entretien des espaces traités au et procéder à des adaptations ponctuelles en fonction des usages observés (l'aménagement et la gestion des accès de certains cœurs d'îlot « résidentialisés » et l'aménagement de la plaine de jeux au sud du quartier sont cités).

Les Fontaines

Initiée dans le cadre du contrat de ville à la fin des années 1990, la requalification urbaine du quartier des Fontaines a été mise en œuvre au titre du GPV de 2000 à 2005. Portant à la fois sur la réhabilitation et la restructuration du parc social (place Strauss et rue Greuze) et sur la requalification et la restructuration des espaces publics et résidentiels, l'opération s'est achevée par des travaux de résidentialisation des pieds d'immeuble et de requalification des aires de stationnement subventionnés par l'ANRU au titre du PRU. Si le GPV a permis de désenclaver le secteur de la place Strauss et de la rue Greuze, l'enclavement de l'allée Monteverdi et du square Morizot demeure important. Situé au sud du quartier prioritaire et conduit par Val Touraine Habitat, le projet de renouvellement urbain de l'îlot Goya (1 ha) constitue une opportunité pour requalifier l'entrée sud de la ville de Tours (sortie de l'autoroute et axe intercommunal est-ouest), désenclaver le quartier prioritaire et y introduire de nouvelles activités. La multiplicité des enjeux urbains plaident pour la définition d'un schéma d'ensemble intégrant le quartier prioritaire et l'îlot Goya.

Bords de Loire

Nouveau quartier prioritaire, le quartier des Bords de Loire appartient aux plus vieux quartiers d'habitat social de la ville de Tours. A l'instar du quartier Maryse Bastié, ce quartier s'est constitué sans plan d'ensemble, sur l'emprise d'une ancienne caserne. Il accueille aujourd'hui en son centre un important projet de renouvellement urbain sous la forme d'un quartier mixte organisé autour de l'ancienne imprimerie Mame, accueillant la nouvelle école supérieure des Beaux-Arts. Les principaux enjeux sur ce secteur concernent le devenir du supermarché et de la station-service, situés au cœur du quartier et en continuité du projet Mame, et la requalification des groupes d'habitat social et des espaces publics implantés sur le pourtour du quartier prioritaire.

Rochepinard

Nouveau quartier prioritaire, le quartier de Rochepinard est l'un des rares quartiers de l'agglomération construit sur dalle. Ensermé au nord, à l'ouest et au sud par deux digues de protection des inondations

et à l'est par l'autoroute, ce quartier souffre d'un enclavement physique important, en dépit d'une localisation géographique plutôt favorable (desserte du réseau de bus, densité d'emplois et de services sur les quartiers limitrophes).

La Riche

Elargi dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire, le périmètre du quartier prioritaire de La Riche s'étend désormais sur une bonne partie des îlots résidentiels du centre-ville. L'amélioration de la desserte du quartier par le réseau de transport en commun (cf. projet d'axe fort inscrit au PDU), la revalorisation du tissu commercial de proximité, la mise en valeur de l'habitat collectif et des espaces non bâtis (dont certains sont mutables), enfin le renforcement des liaisons entre les différents îlots du centre-ville constituent les principaux enjeux mis en évidence par les diagnostics du contrat de ville et du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Enjeux pour les quartiers de veille

Bergeonnerie

Construit en retrait de la côte de l'alouette (entrée sud du cœur métropolitain depuis Poitiers), ce quartier demeure à l'écart des autres quartiers qui bordent la vallée du Cher. Il bénéficie en revanche de la proximité du réseau de bus en site propre (ligne Tempo 2) et de grands équipements d'agglomération (campus universitaire, CHRU). La vétusté et le manque d'ouverture du centre commercial sur son environnement et la vétusté des espaces résidentiels de la partie ouest du quartier (propriété de Tour(s) Habitat) sont les deux principaux enjeux urbains observés.

Morier

Situé à 400 m du centre-ville de Joué les Tours, le quartier du Morier bénéficie d'une localisation favorable. Les principaux enjeux urbains sont d'une part, la valorisation de l'habitat social et surtout de celui en copropriété (traitement des espaces extérieurs et performance énergétique des logements) construits dans les années 1950 ; d'autre part, la redynamisation du centre commercial de quartier (vacance et spécialisation de l'offre).

Vallée Violette

Situé à 800 m à l'est du centre-ville de Joué les Tours, desservi par le boulevard de Chinon, principal axe intercommunal est-ouest de la commune, et disposant une offre diversifiée d'équipements publics, de services et de commerces de proximité, ce quartier ne présente pas d'enjeu urbain, hormis l'absence de franchissement des voies ferrées qui isolent le quartier de celui de la Rabière limitrophe.

Galboisière

Le quartier d'habitat social collectif de la Galboisière est caractérisé par une densité élevée et une organisation urbaine quasi inchangée depuis sa construction à la fin des années 1950. Si ses habitants bénéficient de la proximité de la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps, ils en subissent également les nuisances (congestion automobile, saturation du stationnement public voire occupation du stationnement résidentiel, occupation des halls et plus particulièrement de celui de la tour donnant sur le parvis de la gare). La requalification du pied de la tour de la Galboisière, l'amélioration de l'accessibilité, de l'habitabilité et des performances énergétiques du parc social, enfin la redynamisation de la vie du quartier autour de la Maison Durand constituent les principaux enjeux sur le quartier.

Petit Plessis

Bien qu'implanté en périphérie de la ville, le long du boulevard périphérique, ce petit quartier composé exclusivement de logements sociaux individuels est très apprécié par ses habitants. L'implantation du centre commercial La Riche soleil à côté du quartier et l'élargissement de l'avenue du couvent des minimes au début des années 2000 a réduit l'isolement de ce quartier. Les principaux enjeux urbains sur ce quartier sont l'amélioration de sa desserte par le réseau de bus, la création de liaisons douces en direction des quartiers situés au sud du Cher et la mise en valeur d'un terrain en friche situé à l'entrée du quartier.

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Partenaires et acteurs

- Collectivités locales et EPCI (région, département, communauté d'agglomération, communes)
- Services de l'État (dont DREAL Centre et DDT d'Indre-et-Loire)
- Agence Nationale de rénovation urbaine

- USH Centre et Bailleurs sociaux
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chambres consulaires
- Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours
- ADEME Centre Val de Loire
- Agence locale de l'énergie
- Compagnons Bâisseurs
- PACT d'Indre-et-Loire
- Conseils citoyens

Plans et Schémas mobilisables

- Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération tourangelle (2013)
- Programme local de l'habitat de l'agglomération tourangelle (2011, révision engagée en 2015)
- Plan de déplacements urbains de l'agglomération tourangelle (2013)
- Plan climat de Tour(s)plus (2011, révision prévue en 2016)
- Plan de protection de l'atmosphère l'agglomération de Tours (révision en cours)
- Plan de prévention des risques d'inondation Val de Loire / Val de Luynes (révision en cours)
- Plans locaux d'urbanisme des communes de Tours (2011), Joué-lès-Tours (2006), Saint-Pierre-des-Corps (en révision) et La Riche (en révision).
- Plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux et conventions d'utilité sociale

Axe 2.2 - Approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires

Principaux constats

- Le parc de logement social de Tour(s) Plus est très largement concentré dans les communes du Contrat de Ville
- Le parc social des quartiers prioritaires est fortement spécialisé, en termes d'accueil des ménages les plus précaires
- Le Projet de Rénovation Urbaine n'a pas transformé la structure de l'habitat (peu de démolitions, une diversification limitée aux franges des quartiers) et a eu de ce fait un très faible impact sur l'évolution du peuplement des quartiers
- Par ailleurs, des facteurs plus larges influent sur l'attractivité des quartiers et donc l'évolution du peuplement comme l'image des quartiers et singulièrement de leurs établissements scolaires
- Tour(s) Plus s'est doté d'une stratégie de peuplement visant à favoriser la mixité sociale au sein des quartiers d'habitat social (notamment l'ACI qui contribue à réduire les effets de la concentration du parc HLM dans les quartiers de la politique de la ville) et pour faciliter les mobilités résidentielles.
- Cette stratégie va être poursuivie et renforcée dans le cadre de la Convention de mixité sociale du Contrat de Ville.

Enjeux

Enjeu 2.2.1. Conforter et adapter les politiques d'attribution pour favoriser la mixité sociale

- **Poursuivre les efforts de répartition territoriale de l'accueil des ménages les plus démunis.**
L'Accord Collectif Intercommunal contribue à réduire la spécialisation dans les quartiers de la politique de la ville, en organisant la répartition territoriale de l'accueil des ménages démunis selon le degré de fragilité des programmes. Les résultats obtenus sont encourageant avec près de 1400 attributions réalisées dans le parc non fragile en 2013. Cette politique est à poursuivre et à renforcer en continuant à limiter l'accueil des ménages de l'ACI, dans le parc le plus fragile et en ajustant l'accord aux nouveaux périmètres des quartiers prioritaires.
- **Adapter les politiques d'attribution aux enjeux du vivre ensemble dans les quartiers prioritaires**
Les outils pour mener des politiques d'attribution concertées en faveur de l'équilibre des quartiers ont été développés et fonctionnent bien (ACI, fichier de la demande partagée, différentes mesures d'accompagnement comme le soutien aux bailleurs qui procèdent à une vacance volontaire sur un parc en difficulté ; l'exonération du supplément de loyer de solidarité dans les quartiers de la Politique de la Ville...).

Il s'agit dans le cadre du Contrat de Ville d'articuler ce cadre d'intervention général avec les remontées issues du terrain (groupe GUP, coordinations de travailleurs sociaux...) en vue d'une plus forte réactivité sur les évolutions de peuplement qui se produisent sur les sites (spécialisation aggravée, regroupements communautaires...) et gérer leurs effets.

- **Intégrer les copropriétés dans les réflexions relatives à la mixité sociale et au vivre ensemble dans les quartiers**

Beaucoup de quartiers prioritaires comportent des copropriétés étroitement imbriquées avec des immeubles de logement social. Elles participent d'une mixité sociale de fait, qu'il est important de préserver alors même qu'on observe un mouvement de paupérisation de certaines d'entre elles, notamment au regard de la précarité énergétique.

Dans ce contexte, le 1^{er} enjeu est d'améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'occupation sociale de ces copropriétés, à partir de l'observatoire mis en place par Tour(s)plus. A ce titre, le travail avec les conseils syndicaux dans le cadre de la GUP permet d'améliorer la connaissance des questions de peuplement.

Enjeu 2.2.2. Favoriser la mobilité des locataires du parc social et leurs parcours résidentiels positifs

- **Soutenir l'accès social des habitants des quartiers prioritaires dans le cœur métropolitain**, en continuant à accompagner les parcours résidentiels des ménages issus des quartiers d'habitat social (soutien à l'offre d'accès social ; programmes de vente de logements locatifs sociaux ; solvabilisation des ménages modestes avec le Prêt Imm0%, le prêt social location-accession, la TVA à taux réduit),

- **Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l'occupation du parc social**

Le développement des mutations internes est un objectif central de la politique de peuplement car il permet à la fois de faciliter les parcours résidentiels des habitants et de d'optimiser l'occupation du parc pour accueillir des familles (libération de grands logements dans le cas de sous-occupation par des personnes âgées par exemple). Mais des difficultés sont souvent relevées sur la mise en œuvre effective et les délais des mutations internes dans le parc social.

Il s'agit de **mettre en place les moyens de lever ces obstacles**, en assurant une meilleure connaissance de la demande de mutation interne (profil des ménages, motifs, secteurs dont ils sont issus, secteurs recherchés, typologies, etc...) ; en favorisant des échanges entre les bailleurs, les Villes et Tour(s)plus (Groupe de travail mutations internes, réflexion sur une charte des mutations...) et en proposer des solutions d'accompagnement à certains ménages qui ne pourraient muter pour des difficultés de remise en état de logement (action d'auto-réhabilitation accompagnée des « compagnons bâtisseurs »).

Enjeu 2.2.3. Adapter les outils d'observation et de suivi aux objectifs du contrat de ville

- **Se doter des moyens adaptés d'observation et de suivi du peuplement des quartiers du Contrat de Ville :**

- en organisant le recueil et l'analyse de données manquantes à ce jour, concernant les flux des entrants à l'échelle des quartiers et les flux sortants (enquête sur les motifs, types de logement, territoires recherchés ?)
- en se donnant les moyens d'analyser les attributions à l'échelle des quartiers (outil partagé de suivi de la demande satisfaite)
- en articulant l'observation statistique avec les éléments qualitatifs issus des groupes de travail thématiques du Contrat de Ville et des instances de quartier (groupe GUP, cellules de veille...)
- en mobilisant ces outils dans le cadre de l'évaluation du Contrat de ville

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables

Partenaires et acteurs

- Collectivités locales (région, département, communauté d'agglomération, communes)
- Services de l'État (dont DREAL Centre et DDT d'Indre-et-Loire)
- USH Centre et Bailleurs sociaux
- Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours
- Compagnons Bâtisseurs

Plans et Schémas mobilisables

- PLH
- PDALPD
- ACI
- Conventions d'utilité sociale des bailleurs sociaux
- Fichier partagé de la demande sociale d'Indre et Loire
- Convention de mixité sociale, annexée au Contrat de Ville
- Observatoire des copropriétés

Pilier 3. Développement économique et emploi

AXE 3.1. Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs

Principaux constats

- **L'emploi** est une question commune, partagée, animée au niveau agglomération
- **Les dynamiques positives sont nombreuses** : une offre d'insertion riche (mais des enjeux d'accessibilité pour tous), une dynamique forte et partenariale sur les clauses d'insertion, sur un nombre étendu de marchés publics, des avancées sur la formation de base, une structuration de l'accueil des demandeurs d'emploi dans les quartiers dans le cadre d'un partenariat Pôle emploi/ relais proximité emploi dans le cadre de la politique de la ville
- **D'autres dynamiques ont été moins travaillées** : accompagnement à la création et au maintien d'activités et d'entreprises, articulation avec le droit commun de la formation professionnelle.
- **Il demeure un besoin d'inscrire l'action dans une stratégie emploi / développement économique qui**
 - Dépasse la seule programmation d'actions politique de la ville
 - Articule plus avant les outils de la politique de la ville et du droit commun
 - Articule développement économique et emploi

Enjeux

Enjeu 3.1.1. Restaurer la confiance des habitants des quartiers prioritaires pour un parcours professionnel réaliste

- **Développer la sensibilisation / information sur les métiers et l'emploi.** Le contrat de ville doit permettre de travailler avec les habitants des quartiers sur l'image des métiers, notamment ceux à potentiels d'emploi. Une attention particulière sera portée à l'image sexuée des métiers.
- **Développer l'appétence pour un parcours professionnel réaliste.** Il s'agira d'accompagner les demandeurs d'emploi à se projeter dans un parcours professionnel, tout en restant vigilant à relier les ambitions individuelles aux besoins des entreprises et du territoire. Les acteurs de la cohésion sociale (opérateurs culture, sport, santé, éducation...) pourront particulièrement être mobilisés à cet effet, pour travailler sur l'appétence pour l'insertion professionnelle et l'emploi en s'appuyant sur des vecteurs culturels, sportifs, d'implication citoyenne... Les parcours professionnels réussis pourront être valorisés. Des actions pourront être conduites pour valoriser la capacité d'entreprendre.

Enjeu 3.1.2. Renforcer l'accès des habitants à l'offre de service insertion/ emploi/ formation

- **Mieux accueillir et orienter les demandeurs d'emploi vers l'offre de service dont ils ont besoin.** Les acteurs impliqués sur l'accueil et l'orientation seront mobilisés pour rendre lisible l'offre d'accompagnement et d'insertion existante, et pour orienter de manière coordonnée les demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins.
- **Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et dans l'emploi.** Les actions qui permettent de favoriser la mobilité, mais aussi la garde d'enfant, ou encore de travailler sur les freins santé ou l'accès aux outils numériques utiles à la recherche d'emploi continueront d'être identifiées et/ou soutenues.

Enjeu 3.1.3. Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

- **Proposer des accompagnements de parcours adaptés aux besoins.** Plus particulièrement, les accompagnements renforcés proposés par les différents opérateurs devront pouvoir être mobilisés (Pôle Emploi, Mission locale, Conseil Départemental, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Ecole de la seconde chance, etc). Par ailleurs, les réseaux permettant de soutenir, d'encourager ou d'enrichir les parcours pourront être mieux mobilisés pour les habitants des quartiers (réseaux de parrainage, réseaux d'entreprises, réseaux de femmes, réseaux de demandeurs d'emploi, secteur de l'Insertion par l'Activité Economique [I.A.E.], etc)
- **Animer et regrouper l'offre d'insertion.** La richesse de l'offre d'insertion sur le territoire impliquera comme pour la période précédente une articulation entre le droit commun et les initiatives émergentes. Les clauses de promotion de l'emploi continueront à être soutenues, coordonnées, et développées, dans un éventail potentiellement plus large de marchés, les offres faisant le lien entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs seront particulièrement encouragées. Une attention particulière sera portée au développement de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.), notamment en lien avec le CDIAE.
- **Développer la mobilisation des mesures pour l'emploi de droit commun.** Il s'agira d'augmenter la part de demandeurs d'emploi des quartiers bénéficiant des dispositifs aidés d'accès à l'emploi notamment emplois d'avenir, Contrats Uniques d'insertion, emplois starters, contrats de génération...

Enjeu 3.1.4. Faciliter la montée en qualification et en compétences des habitants des quartiers prioritaires

- **Mobiliser et promouvoir les outils de l'alternance.** Le Contrat de Ville doit permettre d'animer et de structurer en continu une offre de développement de l'alternance, articulant notamment des actions de promotion, d'accompagnement des entreprises et des apprentis, et de prévention des ruptures de contrats.
- **Développer l'accès à la formation professionnelle.** Les formations savoirs de base (bases de l'écrit, du calcul, de la langue et des compétences numériques de premier degré) devront faire l'objet d'une offre accessible aux habitants des quartiers. Le développement de l'accès à une offre de formation pré-qualifiante et qualifiante en lien avec le tissu économique du territoire sera recherché. En complément des accès à la formation professionnelle, le dispositif IAE devra être utilisé pour permettre la reconnaissance des savoir-faire professionnels ainsi que pour permettre de promouvoir l'acquisition et la montée en compétences professionnelles en situation de travail.

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables (non exhaustif)

Les partenaires

- Tour(s)Plus
- Préfecture
- DIRECCTE
- DDCS
- Région
- Pôle Emploi
- Conseil Départemental
- Chambres consulaires
- CRESS

Les acteurs (non exhaustif)

- Les agences Pôle emploi
- La Mission Locale
- Les relais emploi de proximité
- Le PLIE de Tour(s)plus
- L'Ecole de la deuxième chance
- Les SIAE
- Les bailleurs sociaux
- Les organismes de formation
- L'Education Nationale
- Le secteur associatif
- Les organisations professionnelles

- Les réseaux de professionnels
- Le CREPI Touraine

Les plans et schémas

- Pacte Territorial d'Insertion- PTI 2015-2017 (Conseil Départemental)
- Service public régional de l'orientation (SPRO) (Région)
- Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle (CPRDFP)
- Protocole d'accord du PLIE 2015-2020

AXE 3.2. Mobiliser l'économie locale au profit des habitants des quartiers prioritaires

Principaux constats

- Les partenaires ont su mobiliser les dynamiques locales au service de l'insertion dans le cadre des clauses de promotion de l'emploi.
- Des initiatives ont été lancées sur la période précédente en matière de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sans donner lieu encore à de véritables dynamiques.
- L'entreprenariat n'a pas été un axe privilégié de la période précédente en matière de politique de la ville.

Enjeux

Enjeu 3.2.1. Articuler les compétences des habitants des quartiers prioritaires, avec les dynamiques économiques du territoire

- **Identifier les besoins en compétences des entreprises pour proposer un parcours pour les habitants des quartiers.** Il s'agira de mieux structurer, sur la période à venir, le lien entre les projets de travaux, de développement d'activité, de recrutement... et les besoins d'emploi et de formation des habitants des quartiers.

Enjeu 3.2.2. Développer l'activité économique au profit des habitants des quartiers prioritaires

- **Accompagner et développer la création d'entreprises dans les quartiers ou par les habitants des quartiers.** L'information / sensibilisation des opérateurs de proximité (emploi/cohésion sociale) sur la création-reprise d'entreprise/d'activité et l'offre mobilisable sera développée, et un **service de détection de projets d'activité dans les quartiers sera étudié**
- **Favoriser le maintien et l'émergence d'un tissu de commerces, activités et services de proximité.** L'offre de service aux entreprises de l'agglomération sera précisée dans l'objectif de faciliter l'installation et le maintien dans les quartiers ou en faveur des habitants des quartiers : offre « immobilière » pour l'installation des entreprises (centre d'affaires, locaux pour artisans...); fonds propres, accès au crédit; systèmes d'alertes si difficultés; animation et mise en réseau des TPE... L'implantation de l'artisanat dans les quartiers pourra être accompagnée, en déclinant une réflexion à la fois diagnostique (qui sont –les entrepreneurs potentiels ?) et opérationnelle (comment favoriser la diversité et l'attractivité de leur offre de service ou de commerces dans les quartiers? Comment détecter leurs difficultés avant fermeture, comment les aider ?)

Partenaires, Plans et Schémas mobilisables

Les partenaires

- Tour(s)Plus, Villes
- Préfecture
- DIRECCTE
- DDCCS
- Région
- Pôle Emploi
- Conseil Départemental

- Chambres consulaires
- CRESS

Les acteurs (non exhaustif)

- Les agences Pôle emploi
- La mission locale
- Les relais emploi de proximité
- Le PLIE de Tour(s)plus
- L'École de la deuxième chance
- Les SIAE
- Les bailleurs sociaux
- Les organismes de formation
- L'Éducation nationale
- Le secteur associatif
- Les organisations professionnelles
- Les réseaux de professionnels
- Le CREPI Touraine

Les plans et schémas

- Pacte Territorial d'Insertion (Conseil Départemental)
- Service public régional de l'orientation (SPRO) (Région)
- Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle (CPRDFP)

Pilier 4. Promotion des valeurs de la République et citoyenneté

Après les attentats perpétrés à Paris en janvier 2015, le gouvernement a décidé d'amplifier les efforts en faveur de l'égalité et la citoyenneté afin de renforcer la cohésion sociale et urbaine. Ces priorités se déclinent sur l'ensemble du territoire national et de manière plus prégnante dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, elles constituent le 4ème pilier du contrat de ville et portent sur différents thèmes visant à promouvoir les valeurs de la république.

Les mesures mobilisables s'inscrivent dans le **plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la république** du 22 janvier 2015, le **plan de promotion de la citoyenneté et l'égalité** du 6 mars 2015, le **plan pour améliorer la mixité sociale dans le logement** du 15 avril 2015, le **plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme** du 17 avril 2015, présentés ci-dessous (dossiers en annexe).

Le **plan de promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République** a fait l'objet d'un document intitulé "La République au actes » et de 60 mesures Egalité et Citoyenneté.

VIVRE DANS LA REPUBLIQUE :

- Lieux et symboles de la République

1. L'école
 - Mesure : Le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale
 2. L'engagement citoyen
 - Mesure n°1 : Un droit universel au service civique
 - Mesure n°2 : La réserve citoyenne
 3. Les rites républicains
 - Mesure : Soutenir et encourager l'organisation de cérémonies d'accueil dans la nationalité et la citoyenneté
- #### **- La laïcité, cœur battant de la République**
- Mesure n°1 : Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école
 - Mesure n°2 : Réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique
 - Mesure n°3 : Créer un réseau régional de référents de la laïcité
 - Mesure n°4 : Faire connaître la laïcité dans le monde de l'entreprise

- **La langue de la République est le français**

1. À l'école d'abord
 - Mesure n°1 : Renforcer l'apprentissage en maternelle et à l'école primaire
 - Mesure n°2 : Mieux accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France
 - Mesure n°3 : Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune
 - Mesure n°4 : Renégocier les accords portant sur les enseignements de langue et culture d'origine ELCO
 2. À destination des immigrés primo-arrivants et des candidats à la naturalisation
 - Mesure n°1 : Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France)
 - Mesure n°2 : Renforcer la formation linguistique des candidats à la naturalisation
 3. À destination de tous les adultes, femmes et hommes, français ou immigrés installés en France depuis longue date
 - Mesure : Lancer une mission de préfiguration d'une agence de la langue française en France
- **La culture et le sport au service de la citoyenneté**
- Mesure n°1 : Mobiliser les établissements culturels et audiovisuels pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture
 - Mesure n°2 : Soutenir les médias de proximité
 - Mesure n°3 : Programme « citoyens du sport »
- **Les associations au cœur du vivre ensemble**
- Mesure : Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés

LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS

- **Poursuivre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes**
- Mesure n°1 : Lutter contre les stéréotypes sexistes
 - Mesure n°2 : Rendre réelle la parité dans les instances décisionnaires
 - Mesure n°3 : Mieux partager l'espace public
 - Mesure n°4 : Lutter contre les impayés de pensions alimentaires
 - Mesure n°5 : Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers
- **Combattre les discriminations, toutes les discriminations**
- Mesure n°1 : Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi
 - Mesure n°2 : Vérifier le caractère démocratique des voies d'accès à la fonction publique
 - Mesure n°3 : Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique pour accroître la mixité sociale des recrutements
 - Mesure n°4 : Généraliser la participation de personnes n'appartenant pas à la fonction publique aux jurys de recrutement sur concours
- **La République numérique prend ses quartiers**
- Mesure n°1 : Mettre en place une « grande école du numérique » pour favoriser l'insertion professionnelle dans des métiers en demande
 - Mesure n°2 : Favoriser la création d'activités économiques numériques dans les territoires
 - Mesure n°3 : Accompagner les usages du numérique au cœur des territoires
 - Mesure n°4 : Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies
 - Mesure n°5 : Gagner la bataille des idées sur internet

LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

- **Habiter**
- Mesure n°1 : Mieux répartir le parc social sur les territoires
 - Mesure n°2 : Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles
 - Mesure n°3 : Moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution
 - Mesure n°4 : Accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain
 - Mesure n°5 : Accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires
 - Mesure n°6 : Mieux articuler renouvellement urbain et développement économique

- **Vivre en sécurité dans l'espace public**

- Mesure n°1 : Prolonger le dispositif des ZSP
- Mesure n°2 : Poursuivre le recrutement de nouveaux policiers et gendarmes
- Mesure n°3 : Généraliser les caméras-piétons sur les équipes de patrouille
- Mesure n°4 : Développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale
- Mesure n°5 : Généraliser dans les zones de sécurité prioritaire un dispositif de suivi renforcé de jeunes en voie d'exclusion, appelé « Pack 2e chance »

- **Étudier**

1. Renforcer la mixité sociale

- Mesure n°1 : Créer des secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale
- Mesure n°2 : Introduire l'objectif de mixité sociale dans la définition des districts de recrutement des élèves pour les lycées
- Mesure n°3 : Prévenir le contournement de la carte scolaire en déployant une offre éducative accessible à tous
- Mesure n°4 : Conditionner l'accès des enseignants à un grade plus élevé à l'exercice en éducation prioritaire

2. Lutter contre les inégalités

- Mesure n°1 : Scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcé (REP+)
- Mesure n°2 : Lutter contre le décrochage
- Mesure n°3 : Étendre le programme de réussite éducative (PRE)
- Mesure n°4 : Mieux accompagner l'accès vers l'enseignement supérieur

- **Travailler**

- Mesure n°1 : Créer une agence de développement économique des territoires
- Mesure n°2 : S'assurer de l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi
- Mesure n°3 : Créer un contrat « starter » dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs
- Mesure n°4 : Développer le recours au parrainage pour les jeunes en créant notamment une plateforme nationale du parrainage
- Mesure n°5 : Développer les dispositifs de 2e chance pour accompagner les jeunes décrocheurs
- Mesure n°6 : Favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes des quartiers populaires

- **Se soigner**

- Mesure n°1 : Assurer un suivi social et de santé renforcés dans les quartiers prioritaires
- Mesure n°2 : Assurer un suivi social et de santé renforcé pour les élèves scolarisés en REP + au cours de la scolarité obligatoire

S'agissant des quartiers prioritaires de la politique de la ville ce document se décline dans un document en annexe intitulé "Des mesures en faveur des quartiers" sur 5 axes (cf. annexe):

- favoriser la mixité sur les territoires ;
- agir sur le parc social existant ;
- accélérer l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers qui bénéficieront du NPNRU ;
- développer l'emploi et favoriser le développement économique ;
- offrir à chaque acteur un cadre qui permette une pleine expression de la citoyenneté ;

Il fait par ailleurs l'objet d'une déclinaison spécifique intitulée "La République en actes pour les jeunes" (cf. annexe) dont les quatre axes principaux sont :

- S'engager, vivre sa citoyenneté
- Une République pour tous, les associations au cœur du vivre ensemble
- Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés
- Mieux vivre la République au quotidien : se former et travailler

Les autres mesures inscrites dans le cadre des plans se déclinent de la manière suivante et trouveront écho dans les actions développés dans le contrat de ville :

Les 20 mesures pour la mixité sociale (cf. annexe) :

- **Mieux répartir les logements sociaux dans les territoires**
 - o Evaluer le nombre de communes carencées
 - o Utiliser l'ensemble des outils conférés aux préfets par les arrêtés de carence
 - o Programmer les aides à la pierre de l'État prioritairement sur les zones tendues en favorisant la mixité sociale
 - o Encourager la cession de foncier public
 - o Nommer un délégué interministériel à la mixité dans l'habitat
 - o Renforcer l'efficacité de la loi SRU
 - o Faciliter le rachat de logements privés par des bailleurs sociaux pour réaliser une intermédiation locative
- **Réformer les attributions de logements**
 - o Améliorer le partage de la demande de logement social
 - o Tendre vers une politique d'attribution intercommunale
 - o Cartographier les logements sociaux
 - o Renforcer le rôle des préfets au service de la mixité
- **Réformer les loyers des logements sociaux**

Les 11 mesures concernant la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (cf. annexe)

- **Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École**
 - o Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République
 - o Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains
 - o Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen
- **Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École**
 - o Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves
 - o Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires
- **Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République**
 - o Mesure 6 : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français
 - o Mesure 7 : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage
 - o Mesure 8 : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux
 - o Mesure 9 : Une action en faveur des publics les plus fragiles
- **Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche**
 - o Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation
 - o Mesure 11 : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur

Les 40 mesures du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (cf. annexe)

1. CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME UNE MOBILISATION NATIONALE

Une communication offensive sera mise en œuvre pour provoquer une prise de conscience et inciter tous les milieux professionnels, toutes les catégories sociales, tous les territoires, toutes les générations à s'engager pour faire reculer les préjugés.

- **La lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Grande cause nationale 2015**
 - o Action 1. Une campagne de communication gouvernementale offensive à la mi-2015
 - o Action 2. Une campagne participative et virale au second semestre 2015
- **La mobilisation de la société civile au service de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme**
 - o Action 3. Mobiliser des « grands parrains »
 - o Action 4. Fédérer un club des mécènes de la citoyenneté

- **Une refonte des politiques locales de citoyenneté pour lutter efficacement contre le racisme et l'antisémitisme**

- Action 5. Créer dans chaque département une instance opérationnelle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Action 6. Des plans territoriaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté.
- Action 7. Constituer de véritables missions citoyenneté auprès des préfets
- Action 8. Instituer un label pour valoriser les associations engagées dans la promotion des valeurs républicaines

2. SANCTIONNER CHAQUE ACTE RACISTE OU ANTISÉMITES ET DÉFENDRE LES VICTIMES

Une refonte de l'action pénale s'impose pour punir plus efficacement et rapidement les auteurs d'actes et de propos racistes et antisémites.

- **Mieux connaître et mieux faire connaître la réalité pour mieux la combattre**

- Action 9. Compléter la connaissance du racisme et de l'antisémitisme par une enquête annuelle de victimation
- Action 10. Publier chaque année le bilan des condamnations prononcées par les juridictions

- **Rendre la sanction plus efficace et plus pédagogique**

- Action 11. Intégrer la répression des discours de haine au droit pénal général pour simplifier les règles d'enquête et de jugement
- Action 12. Faire du racisme et de l'antisémitisme une circonstance aggravante généralisée à tous les crimes et délits
- Action 13. Rendre possible le recours à l'ordonnance pénale, en matière d'injures racistes
- Action 14. Développer les mesures alternatives et les peines à valeur pédagogique

- **Protéger et soutenir les victimes**

- Action 15. Garantir la sécurité des lieux de culte, des écoles et des points de rassemblement juifs et musulmans
- Action 16. Autoriser par la loi les actions de groupe pour mieux lutter contre les discriminations
- Action 17. Spécialiser l'aide aux victimes d'actes racistes et antisémites

3. PROTÉGER LES UTILISATEURS D'INTERNET DE LA PROPAGATION DE LA HAINE

La lutte contre les contenus racistes et antisémites passe par la suppression des messages de haine, mais aussi par des poursuites contre les auteurs de ces mêmes messages. Il s'agit donc à la fois de renforcer la responsabilité des plates-formes du numérique, de rendre la sanction davantage effective et de promouvoir un contre-discours efficace.

- **Renforcer la responsabilité des plates-formes du numérique**

- Action 18. Faire obligation aux hébergeurs de contenus destinés au public français de disposer d'une représentation juridique en France

- **Rendre la sanction davantage effective**

- Action 19. Créer une unité nationale de lutte contre la haine sur internet
- Action 20. Créer un e-rappel à la loi pour décourager la récidive

- **Promouvoir un contre-discours efficace**

- Action 21. Outiller les associations pour promouvoir un contre-discours efficace
- Action 22. Mettre à contribution les Espaces publics numériques

4. FORMER DES CITOYENS PAR LA TRANSMISSION, L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

À la racine du préjugé se trouve l'ignorance. Le savoir, la culture, l'éducation au sens large restent les meilleurs remparts contre les discours de haine.

L'École, lieu de transmission des savoirs, lieu d'apprentissage du vivre ensemble, est au cœur de ce combat. Mais l'éducation s'étend bien au-delà de ses murs : elle s'opère par la culture, par la fréquentation de lieux de mémoire, par l'apprentissage de la vie citoyenne, ou encore par le sport.

- Action 23. Créer un Conseil scientifique auprès du DILCRA

- **Armer l'école pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République**

- Action 24. Renforcer et structurer l'offre de formation et les ressources consacrées à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Action 25. Former les personnels aux valeurs de la République et à la laïcité
- Action 26. Accompagner les équipes éducatives confrontées à des incidents
- Action 27. Créer un réseau de référents racisme-antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur

- ***Pour ne laisser aucun incident sans suite : évaluer le dispositif de signalement, responsabiliser les élèves et enrichir la pédagogie de la sanction***
 - o Action 28. Évaluer la qualité du système de signalement, l'efficacité des réponses préventives, éducatives et la mise en œuvre des sanctions dans le milieu éducatif
 - o Action 29. Développer les mesures de responsabilisation et la médiation par les pairs pour améliorer le climat scolaire et faire reculer le racisme et l'antisémitisme à l'école
 - o Action 30. Élaborer un guide de référence de rappel du droit et des sanctions, à destination de l'ensemble des acteurs éducatifs Culture, mémoire et histoire pour éduquer contre le racisme et l'antisémitisme
 - o Action 31. Créer un fonds d'intervention « Mémoire et histoires » pour mettre en réseau et mobiliser les institutions mémorielles
 - o Action 32. À chaque étape de la scolarité, un lieu de mémoire et une œuvre pour éduquer contre le racisme et l'antisémitisme
 - o Action 33. Développer l'éducation à l'image en partenariat avec les acteurs de l'audiovisuel (INA, France Télévision...)

- ***Éduquer, au-delà de l'école, à la citoyenneté***
 - o Action 34. Mettre en place un parrainage citoyen
 - o Action 35. Affecter des volontaires du Service civique auprès des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les acteurs de l'éducation populaire.
 - o Action 36. Faire de la semaine du 21 mars un grand moment fédérateur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
 - o Action 37. Encourager, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT), des initiatives de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
 - o Action 38. Accroître la vigilance envers l'antisémitisme et le racisme dans le sport
 - o Action 39. Former 1 000 ambassadeurs « valeurs du sport »
 - o Action 40. Mettre en place un numéro vert dans chaque ligue sportive à destination de l'encadrement des clubs amateurs

Localement, trois dispositifs permettent d'ores et déjà d'assurer une vigilance sur la mise en œuvre de ces priorités. D'une part, les projets de quartiers intègrent ces thématiques et les actions du contrat seront analysées au regard de ces enjeux. D'autre part, les structures sollicitant les financements de l'État au titre du contrat de ville signent une charte des respects des valeurs de la république, condition de leur versement.

En contrepartie, l'Etat s'engage à réserver au moins 25% des crédits du CGET sur ce pilier en priorisant notamment certaines orientations telles que le soutien linguistique, les formations et sensibilisations spécifiques aux valeurs de la République, les actions spécifiques en direction des jeunes pour les sensibiliser aux risques de radicalisation.

5 – LA GOUVERNANCE

La réflexion menée en matière de gouvernance du Contrat de Ville a intégré les fondamentaux de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui renouvelle l'approche de la Politique de la Ville autour du projet de territoire.

Celui-ci, piloté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, associe plus étroitement à la mise en œuvre de la Politique de la Ville les signataires et accorde une attention forte à la participation citoyenne et cherche à renforcer encore davantage les articulations entre les volets urbain, économique et social du Contrat.

Cette ambition se traduit dans un nouveau cadre d'action publique mieux coordonnée qui vise à mobiliser au mieux l'ensemble des ressources disponibles (et notamment le droit commun de chaque signataire du Contrat) et à décloisonner les dispositifs et actions des partenaires, au profit des quartiers prioritaires.

Le projet de territoire en matière de cohésion urbaine et sociale est bâti sur une logique transversale à l'échelle de l'Agglomération et à ce titre il s'inscrit dans l'ensemble des grands documents cadre qui impactent le territoire de Tour(s) Plus.

Mais, au sein de ce cadre général, il se décline en projets de quartier portés et animés par les Villes en lien avec les acteurs impliqués au quotidien dans la vie des quartiers.

Le système de gouvernance du Contrat de Ville vise à articuler au mieux les différentes échelles, contractualisations et instances nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Contrat de Ville.

Le pilotage de l'action publique

Le pilotage stratégique

Le pilotage stratégique est assuré conjointement par Tour(s)Plus et l'Etat qui assurent la coordination générale à travers l'instance du Comité de pilotage.

Les missions du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a pour mission de veiller à la cohérence du projet territorial de cohésion urbaine et sociale et l'atteinte des objectifs auxquels se sont engagés les partenaires dans le cadre du Contrat.

Dans ce cadre, le Comité de pilotage :

- valide les orientations et les adapte en cours de Contrat si nécessaire
- valide les programmes d'actions
- veille à l'articulation des différentes contractualisations et dispositifs
- Veille à l'évaluation en continu du Contrat

Il assure, en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention au titre du FEDER, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

En ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs fixés par ce contrat, les actions mises en œuvre feront l'objet d'appels à projets qui pourront être pluriannuels. Par ailleurs, à chaque fois qu'un besoin nécessitera la mise en œuvre d'une action identifiée dans un délai rapide, il pourra être fait appel à des opérateurs associatifs ou non dans le cadre de prestation de service.

La composition du Comité de pilotage

- Président de Tour(s) Plus ou son représentant
- Préfet d'Indre et Loire ou son représentant
- Maires des villes signataires ou leur représentant
- Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Président du Conseil Régional ou son représentant

- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant
- Directeurs des bailleurs sociaux signataires
- Représentant de la Caisse d'allocations familiales
- Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Directeur départemental de la Cohésion sociale ou son représentant
- Directeur départemental des Territoires ou son représentant
- Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- Représentant de Pôle Emploi
- Représentants des conseils citoyens

Le fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le président de Tour(s)Plus et le Préfet d'Indre et Loire. Il se réunit au minimum 1 fois par an. Le secrétariat est assuré alternativement par la préfecture et la communauté d'agglomération.

Le pilotage opérationnel

Les missions du comité opérationnel

Le **Comité opérationnel** est l'instance de préparation du Comité de pilotage et de mise en œuvre du contrat.

Il participe à la conduite du Contrat de Ville au niveau institutionnel, administratif et financier et, d'autre part, et à l'articulation entre les différentes contractualisations et dispositifs ainsi que les échelles quartiers/villes/agglomération.

Il propose les orientations et thèmes de travail au Comité de Pilotage, assure l'articulation entre l'échelle intercommunale et l'échelle locale, élabore les programmes d'actions annuels, assure l'articulation sur les enjeux thématiques et différents contrats et dispositifs, prépare les bilans et évaluations globales des actions conduites.

La composition

Délégués du Préfet et services de l'Etat en charge de la Politique de la Ville, techniciens représentants les signataires du Contrat de Ville (services de Tour(s)Plus et des villes, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, ARS, Pole Emploi, bailleurs...). D'autres partenaires pourront être associés autant que de besoin aux travaux du comité technique.

Le fonctionnement

Le comité opérationnel est animé par Tour(s)Plus en lien avec l'Etat et les villes. Il se réunit une fois par trimestre.

Il pourra donner lieu à des groupes de travail thématique en tant que de besoin.

La participation des habitants

Les Conseils citoyens sont instaurés par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine dans l'ensemble des quartiers prioritaires afin de *conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée, en*

*garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants*⁵.

Sur l'agglomération tourangelle, un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier⁶ prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le fonctionnement des conseils et leur rôle dans les projets de quartier est précisé dans les annexes opérationnelle du présent contrat.

Dans une dynamique de co-construction du Contrat de Ville avec les habitants, des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du contrat.

Par ailleurs, les conseils citoyens communiqueront régulièrement aux différents acteurs du contrat, leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés. Ils seront associés aux travaux d'évaluation du Contrat de Ville.

L'animation et la coordination de l'action publique

Les projets de quartier, support de la territorialisation du Contrat de Ville

Piloté par les villes en lien avec Tour(s)pus, les **projets de quartier** déclinent le projet de territoire au plus près des caractéristiques des quartiers et des besoins des habitants. Etablis à partir de diagnostics partagés associant les acteurs présents sur les quartiers, les associations et des représentants d'habitants, ils visent à assurer une transversalité en articulant l'ensemble des politiques sectorielles déployées (GUP, rénovation urbaine, action sociale, éducatif, insertion...).

Ils participent de la dynamique citoyenne (acteurs professionnels, centres sociaux, associations, habitants) et constituent un espace naturel de dialogue avec les habitants et leurs représentants dans le cadre du Contrat de Ville.

Des **plans d'actions sont établis annuellement** par cette « assemblée permanente » des acteurs de quartier et constituent la base des programmations du Contrat de Ville, comme du suivi-évaluation des associations dans le cadre des conventions pluriannuelles d'engagement, à initier dans le cadre du Contrat de Ville.

Les Villes de Tours, Joué-lès-Tours, La Riche et Saint-Pierre-des-Corps ont en charge l'élaboration et l'animation territoriale des projets de leur quartier prioritaire. La dimension d'animation territoriale s'attache à :

- Définir, animer, coordonner des projets de quartier
- Fédérer les acteurs autour d'un projet commun, en adéquation avec les besoins du quartier
- Soutenir, suivre et évaluer les porteurs de projet
- Faire le lien avec les instances de participation/concertation des habitants

Les instances et espaces d'échange propres à chaque quartier seront définis à l'échelle locale.

Ils prendront en compte (et s'appuieront sur) les coordinations d'acteurs déjà existantes ainsi que les projets sociaux de territoire dans les quartiers où il en existe.

La coordination entre les collectivités et les partenaires

Tour(s)pus anime et coordonne la mise en œuvre du Contrat de Ville, d'une part en animant un comité restreint qui permet d'effectuer un suivi régulier du Contrat de ville avec les Municipalités concernées et, d'autre part, en faisant vivre un pôle ressources au service des acteurs du Contrat de Ville.

Le **comité restreint** constitue un espace d'échanges entre les Villes et Tour(s)Plus, en vue d'une bonne articulation entre projets de quartier et Contrat de ville. Il se réunit en tant que de besoin et peut convier à ce temps d'échange les interlocuteurs ad-hoc pour répondre à une problématique particulière.

⁵ Cadre de référence des conseils citoyens

⁶ A l'exception de la Ville de Tours, où 6 conseils citoyens seront mis en place pour 7 quartiers, les Fontaines et Rochepinard étant regroupés avec un conseil citoyen commun.

Par ailleurs, Tour(s)Plus assure, auprès des acteurs engagés du Contrat de Ville, **un rôle d'appui et d'ingénierie** qui pourra prendre différentes formes selon les besoins et dynamiques en cours :

- Animer des espaces d'échanges et de formation inter-acteurs
- Proposer des outils et des méthodes aux acteurs de la Politique de la Ville
- Initier et/ou soutenir des actions et programmes expérimentaux et favoriser l'innovation
- Mettre en place un observatoire au service de l'action et mobilisable dans le cadre de l'évaluation du Contrat

6. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et le précise la circulaire ministérielle sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville du 15 octobre 2014.

A cet effet, les partenaires ont choisi d'identifier les financements spécifiques liés à la politique de la ville et de travailler à la valorisation des actions de droit commun déployées au bénéfice des quartiers.

L'ensemble détaillé des contributions est présenté en annexe.

ÉTAT

L'État s'engage dans le contrat de ville de l'agglomération tourangelle au travers :

- des moyens spécifiques destinés aux habitants des quartiers prioritaires délégués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) :

- une dotation départementale annuelle de crédits affectés à la politique de la ville d'un montant de 1 250 000 € pour 2015 à répartir entre les 2 territoires. Les montants des années suivantes seront déterminés par le CGET conformément aux règles qui prévalent à la répartition des crédits sanctuarisés, y compris les crédits de Réussite Educative, les Cordées de la réussite, les Internats de la Réussite, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- une dotation à répartir entre les 2 territoires en 2015 de 22 postes adultes relais pour lesquels la participation de l'État est à ce jour de 17 784,50 € par poste, ce plafond d'emploi et le montant correspondant par poste pouvant évoluer d'une année sur l'autre ;
- une dotation pour le FIPD d'un montant de 180 000 euros pour 2015
- une dotation 2015 de 56 000 € pour l'École de la deuxième chance versée par l'intermédiaire des crédits régionaux de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;
- des dotations spécifiques consécutives aux différents appels à projets pouvant être lancés sur la période.

- des crédits spécifiques délégués par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) :

- au titre des quartiers d'intérêt national (4,15 milliards d'€ d'équivalents-subventions pour l'ensemble des quartiers d'intérêt national)
- au titre des quartiers d'intérêt régional (850 millions d'€ d'équivalents-subventions pour l'ensemble des quartiers d'intérêt régional).

Les dotations seront inscrites dans le protocole de préfiguration et la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ou les conventions de renouvellement urbain d'intérêt local.

- des crédits des différents ministères auxquels ils sont affectés, le financement de 2 postes de Délégués du Préfet, la répartition des différents quartiers prioritaires du département étant définie par M. le Préfet.

Concernant le droit commun :

Seront mobilisés, pour soutenir des actions du contrat de ville, les crédits de droit commun des différents ministères appelés à intervenir dans les domaines relevant de leurs compétences.

Encadrées par la circulaire du 30 novembre 2012, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles permettent de préciser les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions conduites et de méthode. Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014 qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

Les conventions interministérielles ont été signées entre le Ministère de la ville et les ministères suivants :

- le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- le Ministère de la santé et des affaires sociales et les ministères délégués
- le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
- le Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation
- le Ministère des droits des femmes
- le Ministère en charge des transports, de la mer et de la pêche
- le Ministère de la justice
- le Ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants
- le Ministère de l'intérieur

- le Ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative
- le Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme
- le Ministère de la culture et de la communication

Par ailleurs d'autres partenaires ont été engagés par voie contractuelle auprès du Ministère de la Ville, notamment :

- Pôle Emploi
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- Convention-cadre avec l'Association des maires de France
- Convention-cadre avec l'Association des maires de Grandes Villes de France
- Convention-cadre avec l'Assemblée des communautés de France
- Convention-cadre avec l'Assemblée des départements de France

EDUCATION NATIONALE

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère délégué à la Politique de la ville s'engagent pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire, à travers la convention d'objectifs 2013-2015. Les moyens de droit commun mobilisés par l'Éducation nationale visent à accroître la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, renforcer la collaboration pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers et prioriser l'affectation des moyens, notamment dans le cadre de la politique d'éducation prioritaire en faveur de ces quartiers.

POLE EMPLOI

Les moyens de droit commun mobilisés par Pôle Emploi au titre de la convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère de la ville et Pôle emploi et du plan stratégique 2015 de Pôle emploi visent à assurer la présence de Pôle emploi dans les quartiers, renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers et participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville avec les acteurs des territoires.

AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

La Délégation territoriale d'Indre-et-Loire se positionne comme partenaire dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville, et plus particulièrement sur l'ensemble des enjeux relatifs à la santé identifiés dans le pilier Cohésion sociale.

COMMUNES ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Au titre de la politique de la ville, en sus des crédits de droit commun et en dehors des crédits de l'ANRU et autres crédits d'investissement, la participation des villes et de la Communauté d'agglomération de Tours pour le Contrat de ville sera constituée d'une enveloppe financière annuelle.

Pour les communes, la dotation 2015 intégrant le dispositif de réussite éducative est de :

TOURS : 360 000 €
JOUÉ-LES-TOURS : 202 300 €
SAINT-PIERRE-DES-CORPS : 190 000 €
LA RICHE : 96 375 €

Pour l'Intercommunalité, la dotation 2015 intégrant les actions du PLIE et de la GUP est de :

TOURSPLUS : 790 000 €

Par le biais des politiques de droit commun déployés sur l'ensemble de leur territoire, les collectivités développent les moyens d'atteindre les objectifs de cohésion sociale et de solidarité territoriale.

Tours

La ville de Tours identifie à partir du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité urbaine et de cohésion sociale les moyens mobilisés en direction des quartiers Politique de la ville. En 2013, ils s'élevaient à 5 667 868 €, correspondant aux services publics présents en proximité, au soutien de la vie associative et de l'animation de la vie locale.

Les secteurs mobilisant le plus de moyens sont le secteur petit enfance/jeunesse (2 771 720 €) ainsi que le sport et la culture (851 418 €). Viennent ensuite la plateforme de service publics (558 461€) et le développement de la citoyenneté (507 450€). Sont également valorisées les interventions dans les locaux associatifs, les actions en matière d'emploi et de santé et l'équipe projet Politique de la ville.

Joué-lès-Tours

La Ville de Joué-lès-Tours a identifié son niveau d'intervention dans de nombreux domaines et notamment la participation des services municipaux intervenant auprès du quartier de la Rabière : jeunesse, petite enfance, restauration municipale, logement, éducation, vie associative, logistique, espaces verts, ainsi que les subventions versées aux associations et l'investissement en matière de voirie et de bâtiments.

Ainsi, ce sont près de 70 ETP dont le travail est orienté vers le quartier de la Rabière et ses habitants. L'estimation des dépenses de droit commun de la ville vers le quartier de la Rabière est évaluée à environ 2 375 000 € (minimum) sur l'année 2014. En outre, environ 500 000 € sont aujourd'hui affectés aux associations intervenant directement dans le quartier.

Saint Pierre des Corps

La ville de St Pierre des corps valorise les agents municipaux intervenants dans les quartiers « politique de la ville » ainsi que la tarification sociale mise en place pour les prestations de restauration scolaire, d'accueil de loisirs et de crèche.

Par ailleurs, des actions culturelles, jeunesse, enfance, petite enfance et santé concernent particulièrement le quartier prioritaire, notamment la mise en place de médiateurs, le forum des métiers, la radio St Pierre express ou encore le soutien de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

La Riche

La ville de La Riche développe de nombreuses actions en direction du public du quartier prioritaire, notamment par le projet porté par le centre social municipal Equinoxe. Le centre social touche une population large permettant une mixité dans les usages. Une large majorité du public fréquentant l'équipement est un public issu du quartier prioritaire. Les actions sont financées par le CCAS et la ville à hauteur d'une enveloppe globale de 320 000 € : accueil de proximité, soutien de la vie associative et développement d'actions familiales, actions de prévention, organisation de temps festifs, accompagnement à la scolarité, espace public numérique en voie de labellisation, actions de réussite éducative et insertion professionnelle par un service du CCAS dénommé Point relais emploi municipal.

Tour(s)plus

Répartition de la dotation de solidarité communautaire sur Tour(s)plus

Aux termes de l'article 86 VI de la loi du 12 juillet 1999, les EPCI, autres que les communautés urbaines, peuvent instituer une dotation de solidarité communautaire dont le principe et les critères de répartition entre les communes membres sont fixés par le conseil de l'EPCI.

Le conseil communautaire de Tour(s)plus en date du 20 mars 2000 a retenu cette possibilité et a institué la dotation de solidarité communautaire à partir des critères pondérés suivants :

- L'importance de la population (50%),
- le potentiel fiscal pondéré des trois taxes, par habitant (5%)
- L'importance des charges de fonctionnement des communes membres (17,5%)
- La part de logements sociaux (27,5%).

Le montant global d'origine de l'enveloppe est abondé en fonction de l'intégration de nouvelles communes dans Tour(s)plus. Son montant est, par ailleurs, actualisé d'un pourcentage fixé, chaque année, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

En 2015, l'enveloppe de la DSC est de 5 250 254 € dont 1 535 210 € pour Tours, 631 012 € pour Joué-lès-Tours, 625 268 € pour Saint-Pierre-des-Corps et 374 616 € pour la Riche.

Droit commun par compétence :

Habitat et logement

L'action menée par Tour(s)plus consiste, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2011-2016, à renforcer l'attractivité résidentielle des communes, garantir la cohésion sociale et urbaine de l'agglomération, soutenir l'économie locale et l'emploi non délocalisable et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération soutient et facilite les parcours résidentiels de tous ses habitants en portant une attention particulière aux jeunes en insertion, aux personnes âgées et aux personnes démunies. A cet effet, le PLH communautaire organise, notamment dans les quartiers de la politique de la Ville et les communes en obligation de production de logement social, le rééquilibrage de l'offre et de l'occupation locative sociale et le développement d'une offre à bas loyers. Il contribue, également, à la valorisation du patrimoine privé et au développement de l'accession sociale à la propriété dans et à proximité des quartiers de la politique de la Ville.

Energie

L'action de Tour(s)plus porte sur la maîtrise de la dépense énergétique et les modalités d'accompagnement des acteurs locaux, des collectivités locales et des usagers.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération accompagne, avec l'aide de l'Agence locale de l'énergie notamment, les organismes HLM, les copropriétaires privés et les communes adhérentes au service commun de l'énergie, dans leurs projets de réhabilitation thermique des bâtiments résidentiels et des équipements publics.

Par ailleurs, Tour(s)plus élabore un schéma directeur des réseaux de chaleur pour optimiser leur efficacité à l'échelle de l'agglomération et la maîtrise des coûts pour les usagers, dont certains desservent ou pourraient desservir des quartiers de la politique de la Ville.

Mobilités

L'action menée par Tour(s)plus consiste, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains 2013-2023, à accompagner la mobilité dans les quartiers de la politique de la Ville, d'une part, en poursuivant l'amélioration de leur desserte par des moyens alternatifs à la voiture et, d'autre part, en développant des services d'accompagnement de la mobilité.

A ce titre, la Communauté d'agglomération promeut directement ou par l'intermédiaire de son délégataire de service public, des dispositifs d'accompagnement des usages (médiation, ateliers mobilité, tarification sociale, plateforme mobilité ...). Elle encourage, également, la pratique de la marche à pied et du vélo (aménagement de voiries cyclables, requalification des espaces publics, vélociti ...). Enfin, Tour(s)plus développe de nouveaux services de mobilité que sont le covoiturage et l'auto-partage.

Développement économique

En matière de développement économique, Tour(s)plus agit pour consolider l'artisanat et le commerce de proximité et accompagner la création d'activité et d'entreprises symbolisée par la présence de 2 pépinières d'entreprises dans les quartiers de la politique de la Ville.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération encourage l'économie sociale et solidaire et soutient à ce titre, en particulier, le pôle de compétitivité économique territoriale CoopAxis dédié à l'innovation sociale par le numérique et les coopératives d'activités et d'emploi Artéfacts et Odyssee Création, présents dans le quartier du Sanitas.

Développement durable

Tour(s)plus développe une stratégie territoriale en matière de développement durable, à travers l'élaboration d'un Plan climat énergie territoire. Ce document, en cours de renouvellement pour la période 2015-2020, intégrera des enjeux communs avec le Contrat de ville en matière notamment de santé, cadre de vie et économie.

Ainsi, la mesure de la qualité de l'aire et des nuisances sonores ainsi que des ondes électromagnétiques permet d'évaluer l'impact de l'environnement sur la santé publique. Le développement de l'éducation à l'environnement et la réflexion en matière de gestion différenciée des espaces permet d'ouvrir les habitants au monde qui les entoure, dans l'objectif d'un plus grand respect de leur cadre de vie. Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire permet de diminuer la production de déchets tout en favorisant l'emploi d'insertion.

Environnement

Tour(s)plus a pour mission la gestion des ordures ménagères et la propreté urbaine. A ce titre, l'articulation avec la politique de la ville, et particulièrement avec la démarche de Gestion urbaine de proximité, s'effectue sur la propreté des espaces publics sur les villes de Joué les tours et Tours, et sur l'ensemble des quartiers, sur la collecte d'encombrants et de cartons (organisation d'une collecte mensuelle dans les quartiers denses, renforcement du nombre de rolls-cartons), sur la mise en place de PAVE (mode de financement en cas de quartiers ANRU, choix partenarial de l'implantation, conventionnement avec les bailleurs, renforcement de l'intervention en matière d'entretien) ainsi que sur les expérimentations telles la déchetterie mobile. Par ailleurs, la direction de l'environnement développe des animations autour du respect de l'environnement et du tri sélectif auprès des écoles, lors de manifestations publiques et en partenariat avec des associations autour du tri sélectif.

CONSEIL RÉGIONAL

Mobilisation du droit commun de la région Centre Val de Loire

Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région Centre - Val de Loire au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région **au titre de ses politiques de droit commun**, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

- **Au titre du pilier « cohésion sociale »**, autour de :

L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture, etc.

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualités à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontés à des emplois en horaires décalés.

Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

- **Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain »**, autour de :

La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).

- **Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »**, autour

Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.

Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.

Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).

Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de - de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

En complément, la Région :

- coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie
- développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés
- mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport...

Enfin, **la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion** dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- en direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire
- en direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats

Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil (article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013)

- le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux qui rencontrent les zones urbaines.
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.
- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. A ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil régional).

Modalités de gouvernance :

Chaque OI sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de ville. L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) N°1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Le Comité régional de programmation et le Comité de suivi du PO, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôles des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.

L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental mobilise particulièrement ses moyens en direction des quartiers de la politique de la ville, compte tenu des difficultés sociales rencontrées par leurs habitants.

L'action départementale porte sur la petite enfance, l'enfance, la famille, la santé, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'insertion et l'action sociale. Les Maisons Départementales de la Solidarité sont les interlocuteurs privilégiés pour favoriser l'articulation de l'ensemble de ces politiques publiques sur les quartiers.

A ce titre, une enveloppe de 301 650€ a été destinée à la programmation d'actions spécifiques en 2014, en matière d'éducation et soutien à la parentalité, d'insertion, d'accès à la culture et aux sports. Les moyens dédiés aux équipes d'éducateurs de prévention spécialisée sont de 1,24 M€. Enfin, le Conseil départemental est organisme intermédiaire du FSE inclusion pour la période 2014-2020. A ce titre, il finance les actions du PLIE et les clauses d'insertion, à hauteur de 255 000 € en 2015.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Tour(s)plus.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement dans l'objectif de contribuer, sur les territoires sensibles, à la création d'un environnement favorable à la création d'emplois, l'implantation et au développement d'entreprises.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Tour(s)plus.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

BAILLEURS SOCIAUX

Les organismes HLM, en leur qualité d'opérateur urbain, d'acteur économique et social dans les territoires, ont vocation à prendre une part importante dans le contrat de ville.

Les organismes Hlm font connaître et valoir la diversité de leurs savoir-faire et de leurs domaines d'implication : la construction et la gestion de l'habitat, la connaissance sociale des populations et leur accompagnement, la gestion de proximité, l'entretien des espaces, la mise en œuvre des clauses d'insertion, l'accueil de commerces en pied d'immeubles. Autant de fonctions qui leur donnent une vision transversale des enjeux sur les quartiers prioritaires, en particulier ceux éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain. Acteurs incontournables de la politique de la ville, ils s'engagent à participer à l'atteinte des objectifs du contrat en mobilisant leurs ressources internes pour la mise en œuvre des actions identifiées.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TOURAIN

La lutte contre les disparités territoriales et sociales est le fil conducteur du contrat d'objectifs 2013-2017. Les engagements sont matérialisés dans le schéma département de services aux familles, en cours de signature.

Des territoires prioritaires sont identifiées dans le domaine de l'accès aux droits, de la petite enfance et jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de la parentalité, au regard de leur retard en équipements et services et/ou de leur fragilité sociale ou parentale. La géographie prioritaire de la CAF Touraine rejoignant celle de la politique de la ville, le partenariat au sein du contrat de ville se trouve confirmer.

Pour le développement des actions, la CAF Touraine mobilise exclusivement des crédits de droits commun, qu'il peut prioriser et différencier en fonction de la situation des territoires. Leur mobilisation suppose une analyse partagée des besoins, un schéma de développement pluriannuel concerté et un engagement des collectivités. La CAF promeut des conventions territoriales globales sur l'ensemble de ses champs de compétence.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAIN

La Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine souhaite déployer différents dispositifs au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville de l'agglomération tourangelle en faveur des jeunes et leurs relations avec le monde de l'entreprise, de la création d'emplois et d'activités, via, notamment, la mise en réseau des acteurs locaux et le partenariat dans le cadre du PLIE.

7. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat de ville doit permettre aux décideurs locaux et aux acteurs de terrain de s'interroger sur la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre au titre du contrat de ville pour atteindre l'objectif commun fixé par la loi du 21 février 2014 « *d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants* ».

Pour ce faire, le dispositif comportera deux dimensions :

La première concernera **l'observation de la situation et les trajectoires des habitants et la perception qu'ils ont de leurs conditions de vie**, en les replaçant dans le contexte élargi de l'agglomération, cadre de référence de la mesure des inégalités au niveau local. C'est l'objectif principal du dispositif mis en place par Tour(s)plus au milieu des années 2000 reposant sur la diffusion régulière de données statistiques et de données qualitatives issues de sondages d'opinion (voir ci-après). La partie statistique du dispositif devrait pouvoir être enrichie (avec des données genrées notamment) pour répondre aux interrogations soulevées par les partenaires lors de l'élaboration du contrat de ville, grâce notamment aux informations qui seront diffusées par le nouvel observatoire national de la politique de la ville et par l'Insee.

La seconde dimension s'attachera au **suivi et à l'évaluation des actions de la politique de la ville et des autres politiques publiques mobilisées en faveur des quartiers et leurs habitants**. Ce volet reste à organiser et à développer à partir de données techniques, administratives et financières géolocalisées et mises à disposition par les institutions et les opérateurs qui interviennent dans les territoires visés. Les indicateurs de suivi et de résultats nécessaires et disponibles au niveau local seront définis dans le cadre de l'élaboration du cadre opérationnel du contrat, en concertation avec les financeurs et les opérateurs concernés. Des enquêtes qualitatives pourront également être menées en partenariat avec les conseils-citoyens.

Rappel des principaux outils d'observation existants

Disponibles à l'échelle des quartiers (réglementaires ou IRIS) et de l'agglomération :

Les portraits de quartier : analyse multi-thématique (démographique, précarité, emploi, habitat, délinquance) dans les quartiers de la politique de la ville, les communes concernées et l'agglomération (agence d'urbanisme)

Les sondages d'opinion des quartiers du PRU : réalisés tous les trois ans de 2003 à 2012 auprès de 500 habitants des quartiers et 500 habitants résidant à l'extérieur des quartiers (Tour(s)plus,)

L'atlas de l'occupation du parc social de Tour(s)plus (agence d'urbanisme)

Pouvant être mobilisés à l'échelle des quartiers et de l'agglomération

Le fichier commun de la demande locative sociale (Afidem)

Les fichiers des commerces et des zones d'activités d'Indre-et-Loire (Observatoire de l'économie et des territoires de Touraine)

Les données de l'enquête ménages déplacements et les enquêtes origine / destination du réseau de transport en commun (Tour(s)plus)

Les partenaires à mobiliser

INSEE et Observatoire national de la politique de la ville

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

Afidem

Observatoire de l'économie et des territoires de Touraine

Services de l'Etat

Collectivités locales

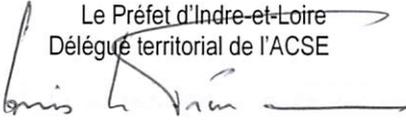
Bailleurs sociaux

Opérateurs du contrat de ville

Conseils-citoyen ...

A Tours le, - 9 OCT. 2015

Le Préfet d'Indre-et-Loire
Délégué territorial de l'ACSE



Louis LE FRANC

Le Président de la Communauté
d'agglomération Tour(s)plus



Philippe BRIAND

Le Maire de Tours



Serge BABARY

Le Maire de Joué-lès-Tours



Frédéric AUGIS

La Sénatrice Maire de
Saint-Pierre-des-Corps



Marie-France BEAUFILS

Le Maire de La Riche



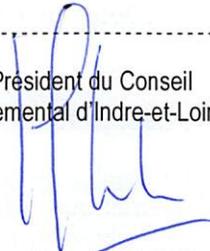
Wilfried SCHWARTZ

Le Président de la Région Centre
Val de Loire



François BONNEAU

Le Président du Conseil
Départemental d'Indre-et-Loire



Jean-Yves COUTEAU

Le Président de la Caisse d'Allocations
Familiales Touraine



Didier BEAUFRERE

Le Directeur Régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations



Pascal HOFFMANN

Le Directeur de l'Agence Régionale de
la Santé Centre Val de Loire



Philippe DAMIE

Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie



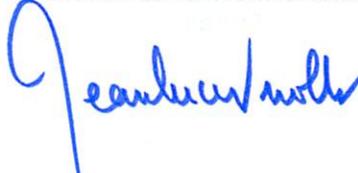
Gérard BOUYER

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat



Gérard BOBIER

Le Directeur de Val Touraine Habitat



Jean-Luc TRIOLLET

Le Directeur de Tour(s)Habitat



Grégoire SIMON

Le Directeur de Touraine Logement



Nathalie BERTIN

Le Directeur du Nouveau Logis Centre
Limousin



Bruno BATAILLE

Le Directeur de Logi-Ouest



Alain CHEVOLLEAU

La Présidente de la SEM
Maryse Bastié



Myriam LE SOUËF

La Présidente de la SEMIVIT



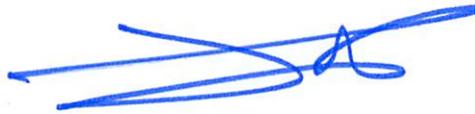
Alexandra SCHALK-PETITOT

Le Directeur Académique
des services de
l'Education Nationale
Orléans-Tours



François BOULAY

Le Directeur territorial
Pôle Emploi Indre-et-Loire



Paul FERRANDEZ

Le Procureur de la République de Tours



Jean-Luc BECK

Les annexes jointes ou ayant vocation à être adjointes ultérieurement sont indicatives et évolutives.

Organisation des annexes :

- Plans de l'Etat composant la base de travail du 4ème pilier « Valeurs de la république et citoyenneté »
- Contribution des différents partenaires du Contrat de ville en matière de droit commun
- Indicateurs par quartier, base du suivi /évaluation